



RAPPORT  
ANNUEL  
2014

# TRANSFORM DELIVER PERFORM

Love

Work

Play

Mobistar

**MOBISTAR :**  
**LE PARTENAIRE**  
**DE CONFIANCE**  
**EN MATIÈRE**  
**DE CONNECTIVITÉ**

**1 249,2**MIO€  
CHIFFRE D'AFFAIRES (GROUPE MOBISTAR)

Mobistar a l'ambition d'être une référence pour la connectivité mobile à haut débit et de se différencier sur le terrain des solutions fixes à la maison et au travail en s'appuyant sur des services « data » de qualité supérieure.

Mobistar propose la plus large gamme possible d'appareils et de services pour permettre à ses clients d'accéder à leur contenu partout et à tout moment.

Mobistar a la volonté d'être un opérateur ouvert qui développe des écosystèmes en collaboration avec des partenaires multiples.

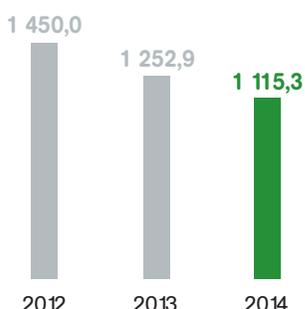
**5,568**MIO  
CARTES SIM CONNECTÉES

**1 562**  
COLLABORATEURS

# CHIFFRES-CLÉS 2014

1 115,3 MIO€

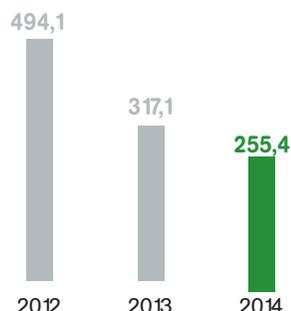
CHIFFRE D'AFFAIRES DE LA TÉLÉPHONIE



CA de la téléphonie  
(en mio €)

255,4 MIO€

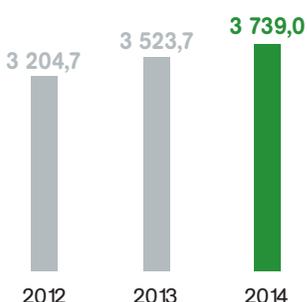
EBITDA



EBITDA  
(en mio €)

3 739 MIO€

INVESTISSEMENTS CUMULÉS



Investissements cumulés  
(en mio €)

3 042 000

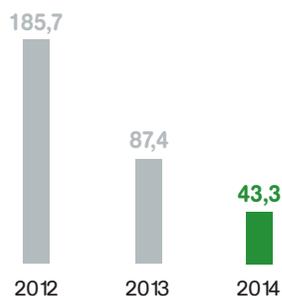
CLIENTS ACTIFS



Nbre clients actifs  
(x 000)

43,3 MIO€

RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ



Résultat net consolidé  
(en mio €)

# GROUPE MOBISTAR

État du résultat global (en Mio €)	2014	2013	2012	2011	2010
Chiffre d'affaires de la téléphonie	1.115,3	1.252,9	1.450,0	1.505,8	1.523,5
Chiffre d'affaires de vente de matériel	133,9	208,4	200,5	151,8	141,1
<b>Total du chiffre d'affaires</b>	<b>1.249,2</b>	<b>1.461,3</b>	<b>1.650,5</b>	<b>1.657,6</b>	<b>1.664,6</b>
<b>EBITDA</b>	<b>255,4</b>	<b>317,1</b>	<b>494,1</b>	<b>530,1</b>	<b>548,7</b>
<b>Marge d'EBITDA en % du chiffre d'affaires de la téléphonie</b>	<b>20,4 %</b>	<b>25,3 %</b>	<b>34,1 %</b>	<b>35,2 %</b>	<b>36,0 %</b>
<b>EBIT</b>	<b>60,9</b>	<b>128,7</b>	<b>276,9</b>	<b>339,7</b>	<b>378,0</b>
Produits financiers	0,2	0,4	0,5	0,9	0,6
Charges financières	-9,0	-8,3	-11,2	-11,8	-5,1
<b>Résultat opérationnel après déduction des charges financières nettes</b>	<b>52,1</b>	<b>120,8</b>	<b>266,2</b>	<b>328,8</b>	<b>373,5</b>
Impôts	-8,8	-33,4	-80,5	-107,9	-109,9
<b>Résultat des activités poursuivies et de la période</b>	<b>43,3</b>	<b>87,4</b>	<b>185,7</b>	<b>221,0</b>	<b>263,6</b>
<b>Part du groupe dans le résultat de la période</b>	<b>43,3</b>	<b>87,4</b>	<b>185,7</b>	<b>221,0</b>	<b>263,6</b>
Résultat de base par action (en €)	0,72	1,46	3,09	3,68	4,39
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires	60.014.414	60.014.414	60.014.414	60.014.414	60.014.414
Résultat dilué par action (en €)	0,72	1,46	3,09	3,68	4,39
Nombre moyen pondéré dilué des actions ordinaires	60.014.414	60.014.414	60.014.414	60.014.414	60.014.414

Bilan consolidé (en Mio €)	31 DEC 2014	31 DEC 2013	31 DEC 2012	31 DEC 2011	31 DEC 2010
Actifs non-courants	1.200,5	1.171,1	1.045,8	1.070,3	1.020,0
Total des actifs courants	235,8	265,0	289,0	304,1	270,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7,6	13,8	12,3	7,1	13,0
<b>Total de l'actif</b>	<b>1.443,9</b>	<b>1.449,9</b>	<b>1.347,1</b>	<b>1.381,5</b>	<b>1.303,2</b>
Capitaux propres	380,4	337,2	357,8	394,0	431,2
Dettes à long terme	94,3	548,8	383,7	293,2	267,9
Dettes commerciales à long terme	0,0	0,0	13,4	28,3	43,2
Provisions à long terme	71,1	69,6	67,4	61,6	18,6
Impôts différés	2,1	1,3	0,0	1,2	1,7
Emprunts à court terme	450,0	21,9	22,6	18,4	32,9
Autres dettes courantes	446,0	471,1	502,1	584,8	507,7
<b>Total des capitaux propres et des dettes</b>	<b>1.443,9</b>	<b>1.449,9</b>	<b>1.347,0</b>	<b>1.381,5</b>	<b>1.303,2</b>

Tableau consolidé des flux de trésorerie (en Mio €)	2014	2013	2012	2011	2010
Résultat avant impôts incl. ajustements non monétaires	240,7	310,3	500,0	521,8	545,7
Variation des besoins en fonds de roulement	17,3	20,5	-32,8	-8,0	23,1
Impôts	-10,1	-56,9	-154,9	-79,4	-58,5
Investissements nets	-222,1	-329,6	-179,7	-192,8	-236,9
Emprunts	-32,0	165,2	94,6	10,8	2,7
Capital et prime d'émission	0,0	0,0	0,2	-0,2	-0,1
Achat net d'actions propres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dividendes	0,0	-108,0	-222,4	-258,1	-273,1
<b>Capacité d'autofinancement (Free Cash Flow)</b>	<b>-6,2</b>	<b>1,5</b>	<b>5,2</b>	<b>-5,9</b>	<b>2,9</b>

État du résultat global consolidé - Information sectorielle (en Mio €)	2014			2013		
	Belgique	Luxembourg	Groupe Mobistar	Belgique	Luxembourg	Groupe Mobistar
Chiffre d'affaires de la téléphonie	1.065,6	51,1	1.115,3	1.190,9	65,3	1.252,9
Chiffre d'affaires de vente de matériel	132,5	11,2	133,9	210,2	10,3	208,4
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>1.198,2</b>	<b>62,3</b>	<b>1.249,2</b>	<b>1.401,1</b>	<b>75,6</b>	<b>1.461,3</b>
<b>EBITDA</b>	<b>250,0</b>	<b>5,4</b>	<b>255,4</b>	<b>303,8</b>	<b>13,3</b>	<b>317,1</b>
<b>Marge d'EBITDA en % du chiffre d'affaires de la téléphonie</b>	<b>23,5 %</b>	<b>10,6 %</b>	<b>22,9 %</b>	<b>25,5 %</b>	<b>20,3 %</b>	<b>25,3 %</b>
<b>EBIT (résultat opérationnel)</b>	<b>63,9</b>	<b>-3,1</b>	<b>60,9</b>	<b>122,2</b>	<b>6,5</b>	<b>128,7</b>

# 02

## APERÇU

- 02 – Interview
- 04 – Notre profil
- 05 – Notre stratégie
- 06 – L'action

# 10

## RAPPORT DE GESTION

- 10 – Faits marquants 2014
- 10 – Commentaires sur les comptes consolidés
- 14 – Événements survenus après la date de clôture et tendances
- 14 – Instruments financiers
- 15 – Litiges

# 17

## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2014

- 17 – États financiers 2014 consolidés selon les normes IFRS
- 18 – État du résultat global consolidé
- 19 – Situation financière consolidée
- 20 – Tableau consolidé des flux de trésorerie
- 21 – État consolidé des variations des capitaux propres
- 22 – Le Groupe Mobistar
- 24 – Méthodes comptables
- 37 – Notes concernant les états financiers consolidés

# 66

## COMPTES ANNUELS MOBISTAR S.A. 2014

- 66 – Commentaires sur les comptes annuels
- 67 – Bilan après répartition
- 69 – Compte de résultats

# 70

## GOUVERNANCE

- 70 – Introduction
- 70 – Loi relative aux offres publiques d'acquisition
- 71 – Informations pertinentes visées par la loi du 2 mai 2007 et l'Arrêté Royal du 14 novembre 2007
- 72 – Composition et mode de fonctionnement du Conseil d'Administration et des comités
- 79 – Efforts entrepris afin d'assurer qu'au moins un tiers des membres soit de sexe opposé
- 80 – Composition et fonctionnement du Management Exécutif
- 82 – Relations contractuelles avec les administrateurs, les managers et les sociétés du Groupe
- 82 – Procédure d'évaluation du Conseil d'Administration, des comités et de chaque administrateur
- 82 – Information en matière de rémunération liée aux actions
- 82 – Rapport de rémunération
- 87 – Description des cinq composantes du contrôle interne et systèmes de gestion des risques
- 88 – Justification de l'application des règles comptables de continuité
- 89 – Application de l'article 524 du Code des Sociétés durant l'exercice 2014
- 89 – Application de l'article 96 §1 (9°) du Code des Sociétés
- 89 – Informations sur les missions confiées aux commissaires

# 90

## RAPPORT DU COMMISSAIRE

# 92

## DÉCLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES

# MOBISTAR PRÊTE POUR LES DÉFIS FUTURS

> Rencontre avec Jan Steyaert et Jean Marc Harion

Jan Steyaert, Président du Conseil d'administration, et Jean Marc Harion, CEO de Mobistar, reviennent sur une année de transformation et anticipent les opportunités à venir.



### Que retenir de 2014 ?

**Jan Steyaert** : Mobistar est revenue sur le devant de la scène, particulièrement lors du second semestre... Tout au long de l'année, nous avons pris des mesures fortes afin que nos principaux indicateurs financiers s'améliorent. L'érosion de clients que nous avons connue l'année dernière est stabilisée et désormais nous regagnons des clients. Par ailleurs, nous avons amélioré nos revenus moyens par client. Tout ceci a été possible grâce aux efforts réalisés en interne mais aussi grâce à une politique d'investissement qui ne faiblit pas. Afin de poursuivre sur cette lancée, nous allons proposer aux actionnaires de ne pas verser de dividende pour 2014. Cela nous permettra de continuer à investir dans notre réseau, poursuivre notre programme de transformation et préparer notre futur.

**Jean Marc Harion** : Ce fut une deuxième année de transformation durant laquelle nous avons renoué avec une dynamique commerciale positive. Les investissements dans notre réseau, et en particulier la 4G, nous confèrent une place de leader. Notre stratégie commence à livrer ses résultats. La satisfaction de nos clients est en nette hausse, tout comme la perception de qualité de notre réseau. Plus que jamais les compétences et le travail des collaborateurs de Mobistar font la différence. Nous sommes prêts à rebondir.

### Sur un marché des télécoms en pleine évolution, quel est aujourd'hui le cœur de métier de Mobistar ?

**J.M.H** : La connectivité. Connecter les hommes et les choses de la meilleure manière possible, en partant du téléphone mobile ou smartphone comme outil central d'une communication flexible et individualisée, dans la vie privée comme professionnelle. Notre principale mission est de fournir le canal le plus performant, abordable et fiable pour faciliter l'accès à tous les contenus, dans une stratégie d'ouverture technologique. Nous voulons également jouer pleinement notre rôle de facilitateur de nouvelles applications, que ce soit dans le paiement mobile ou le stockage de données dans le cloud. Moins d'un an après le lancement de notre réseau 4G, nous constatons une véritable explosion dans les usages de communication mobile.

### Quels nouveaux jalons avez-vous posés pour offrir la meilleure connectivité ?

**J.M.H** : Nous avons clairement pris le leadership en termes de couverture 4G. Parallèlement, nous veillons à accompagner nos clients dans l'exploration du haut débit mobile, en les guidant dans le choix de terminaux adaptés, aux meilleurs prix, et en leur proposant des services novateurs. Les résultats sont là, la perception de la qualité de notre réseau est en forte hausse. De plus en plus de clients nous confessent qu'ils préfèrent surfer avec notre 4G mobile qu'avec leur connexion fixe à la maison.

Par ailleurs, nous avons mis en œuvre une nouvelle stratégie Enterprise Mobility 3.0 qui vise à aider nos clients professionnels à bénéficier des opportunités offertes par la mobilité. Les interactions entre machines connectées (M2M) et entre machines et humains vont jouer un rôle croissant. Nous avons conforté notre position de leader sur ce marché à fort potentiel.



Enfin, nous avons modernisé nos canaux de distribution pour privilégier davantage la vente directe et le conseil, notamment dans nos nouveaux 'concept stores'. Notre ambition est d'être les meilleurs en matière d'expérience client. Nous remercions nos clients pour leur confiance en leur faisant des surprises tout au long de l'année.

#### Que reprenez-vous de l'évolution du marché belge des télécoms ces derniers mois ?

**J.S.** : Le contraste est frappant. Sur le marché mobile, 30 acteurs se partagent les clients. Alors que sur le marché fixe, le pays se retrouve dans une situation duopolistique, avec seulement deux acteurs par région qui se partagent le marché « triple play » (téléphonie, internet et TV numérique). Ce n'est bon ni pour le consommateur ni pour les entreprises. Contrairement aux prix de la téléphonie mobile qui ont considérablement baissé, les tarifs « triple play » en Belgique sont parmi les plus élevés en Europe, ce qui témoigne de l'échec de la libéralisation des réseaux fixes. La régulation du câble est un premier pas pour le renforcement de la concurrence mais il faut aller plus loin.

#### Quelle carte peut jouer Mobistar ?

**J.M.H.** : Comme nous le faisons déjà pour les données mobiles et la 4G, nous allons continuer à faciliter l'accès au haut débit pour le plus grand nombre de citoyens et d'entreprises. Une fois que le prix d'achat des offres de gros qui résultent de la régulation du câble aura été clarifié par les régulateurs, comme ils s'y sont engagés, nous commercialiserons notre nouvelle offre d'internet fixe très haut-débit et télévision numérique. L'ouverture du câble nous permettra de proposer une offre convergente à nos clients.

#### Quels sont les enjeux majeurs pour 2015 ?

**J.S.** : Le principal atout de Mobistar est de s'être recentrée à temps sur son cœur de métier, à savoir la connectivité mobile, tout en ouvrant la voie du « triple play ». L'Europe entière nous regarde à présent sur ce dossier de l'ouverture du câble car nous faisons figure de pionnier en nous attaquant à un monopole devenu duopole. Bref, Mobistar est repartie dans une dynamique positive.

**J.M.H.** : Nous avons vécu une transformation délicate, qui a touché toutes les parties de l'entreprise. Ces efforts, couplés à des investissements dans la 4G, nous ont permis de reprendre l'avantage. Nous allons capitaliser sur cette base et à présent la traduire en reconquête du marché. Par ailleurs, le lancement de notre offre câblée sera crucial pour stimuler la concurrence dans ce pays ainsi que l'introduction de nouvelles offres attrayantes pour les entreprises. Enfin, nous continuerons à être particulièrement attentifs à la gestion de nos coûts. La combinaison de nos atouts et des enjeux qui s'annoncent nous rend très enthousiastes.

« En 2015, Mobistar se focalise sur son cœur de métier, la connectivité, tout en veillant à proposer la meilleure expérience client. »

# MOBISTAR AU CŒUR DE LA CONNECTIVITÉ

Mobistar est l'un des principaux acteurs du marché des télécommunications en Belgique et au Luxembourg. L'entreprise propose à ses clients résidentiels des offres mobiles prépayées et par abonnement ainsi que des services de télécommunications mobiles innovants. Sur le marché professionnel, Mobistar fournit des offres de téléphonie fixe sur le réseau DSL et d'internet à haut débit, se profile comme un opérateur de communications intégrées et propose un portefeuille de services de mobilité et de connectivité. Mobistar est également un opérateur wholesale et fournit à ses partenaires l'accès à son infrastructure et à ses capacités de service. Mobistar exploite un réseau mobile de première qualité, qui fait l'objet d'investissements permanents et propose les technologies 2G, 3G et 4G. Mobistar, dont le groupe Orange est le principal actionnaire, est coté à la Bourse de Bruxelles.

## VALEURS

### Ouverture

Nous communiquons de manière ouverte et assumons la responsabilité de nos actes.

### Engagement

Nous nous engageons à exécuter parfaitement nos tâches et prenons à cœur nos travail, vie et passions.

### Dynamisme

Nous stimulons les idées nouvelles et les modes de pensées « hors du cadre » et nous encourageons l'apprentissage.

### Respect

Nous respectons les valeurs et la diversité de tous nos contacts professionnels, internes et externes.

## MISSION

En misant sur une innovation ciblée, Mobistar permet aux consommateurs, aux communautés et aux entreprises de vivre des expériences de mobilité uniques.

## VISION

Mobistar veut devenir l'opérateur télécom de confiance de ses clients, en tant qu'entreprise leader proposant des services de communication fiables et personnalisés.

# RENOUER AVEC LA CROISSANCE

Ces dernières années, Mobistar a adapté son modèle d'affaires à la forte érosion des prix sur le marché de la téléphonie mobile. Cet effort d'ajustement a permis à l'entreprise de se positionner favorablement pour saisir de nouvelles opportunités.

Le plan de transformation mis en œuvre par Mobistar depuis mi-2013 repose à la fois sur une adaptation durable de la structure de coûts et sur une accélération des investissements. En 2014, l'action de ces deux leviers parallèles a livré ses premiers résultats : les revenus moyens par client ont légèrement augmenté. Par ailleurs, la satisfaction client a sensiblement augmenté.

En 2015, Mobistar va poursuivre sur cette voie tout en saisissant de nouvelles opportunités de développement. L'entreprise s'est fixé cinq priorités stratégiques pour renouer durablement avec la croissance :



## Prendre le leadership sur le marché des activités mobiles

- Mobistar s'engage à fournir le réseau mobile de la meilleure qualité et à proposer le meilleur réseau 4G. Fin 2014, Mobistar était le leader de la 4G avec une couverture de 88 % de la population belge. L'objectif est d'atteindre 99 % d'ici fin 2015.
- Sur le marché par abonnements mobiles, Mobistar veut renouer avec la croissance durable en séduisant de nouveaux clients grâce à ses offres attractives et services innovants.



## Etre le challenger numéro 1 de la convergence

- Mobistar a l'ambition de devenir le challenger de référence sur le marché de la convergence basé sur la régulation du câble. Sur le marché des consommateurs, l'ouverture effective du marché du câble va offrir de nouvelles opportunités aux consommateurs belges qui auront la possibilité de bénéficier d'une offre compétitive et adaptée à leurs besoins.
- Sur le marché des entreprises, Mobistar va également enrichir son offre de convergence, en capitalisant sur ses solutions fixes VDSL.



## Offrir la meilleure expérience client sur le marché

- Mobistar veut être le fournisseur télécom qui offre la meilleure expérience client. Cela passe par la fiabilité des réseaux (couverture et vitesse) mais aussi par une expérience client impeccable avant, pendant et après la vente d'une solution.
- Les consommateurs sont au centre des préoccupations de l'entreprise. Elle s'appuie de manière centrale sur sa plateforme web ainsi que sur une approche transversale en matière de réseau de distribution.



## Gérer les coûts d'exploitation de la manière la plus efficiente

- Mobistar continue à rester particulièrement attentive à la bonne maîtrise de ses coûts. Elle a l'ambition de mettre en place ses nouveaux modèles d'exploitation avec ses partenaires.
- L'amélioration de la qualité de service doit permettre la poursuite de la réduction des coûts opérationnels. Celle-ci s'appuiera également sur l'optimisation des processus dans le cadre de la transformation de l'entreprise.



## Améliorer l'engagement des collaborateurs

- Mobistar a la volonté de créer une culture de travail basée sur la qualité, la simplification et l'amélioration de l'expérience client. La digitalisation de l'entreprise est au cœur de notre manière de travailler.
- Les collaborateurs se voient proposer des possibilités d'évolution de carrière ainsi que des nouvelles opportunités en fonction des zones de croissance de l'entreprise et ce, pour chaque type d'expertise.

# L'ACTION MOBISTAR

L'objectif de l'équipe 'Relations Investisseurs' de Mobistar consiste à instaurer une relation de confiance avec les marchés financiers, en se montrant une source fiable et en fournissant des informations pertinentes qui aident les investisseurs et le management dans la prise de décision.

## Action et prix de l'action

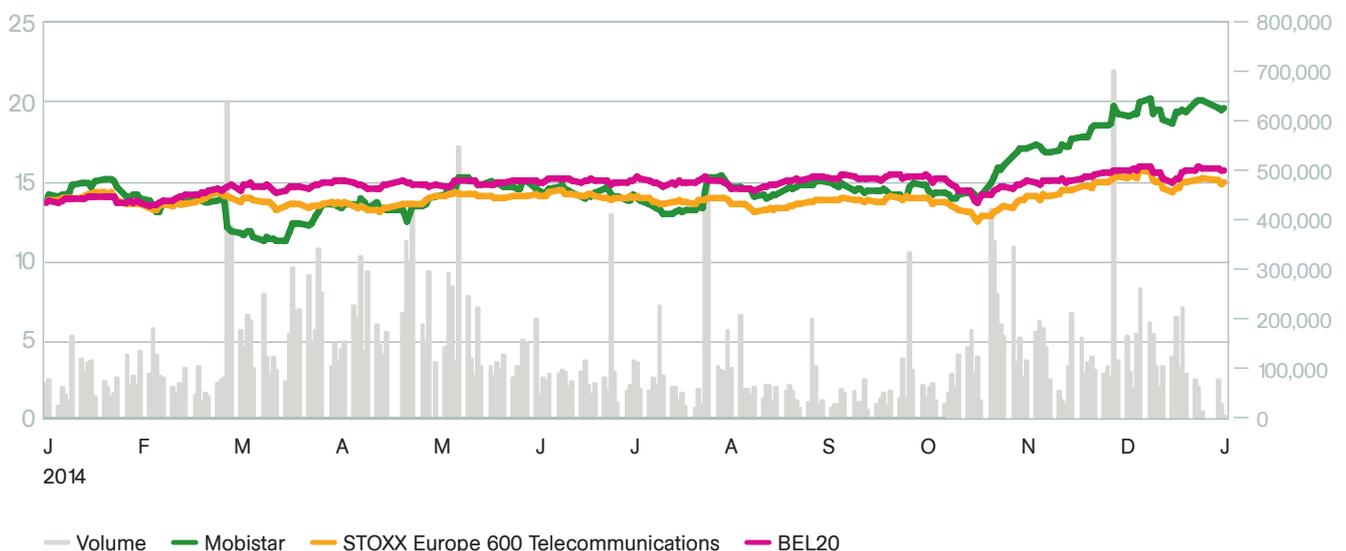
En 2014, les actions Mobistar (ISIN : BE0003735496) ont été cotées au Compartiment B d'Euronext Bruxelles, qui regroupe les sociétés cotées dont la capitalisation boursière est comprise entre 150 millions d'euros et 1 milliard d'euros. Au vu de l'évolution positive de l'action Mobistar dans le courant de 2014, le titre Mobistar a été transféré du Compartiment B au Compartiment A d'Euronext Bruxelles à partir du 28 janvier 2015. Le Compartiment A comprend les entreprises cotées dont la capitalisation boursière est supérieure à 1 milliard d'euros.

Dans le sillage de la performance boursière solide des sociétés européennes de télécommunications en 2013, essentiellement soutenue par la perspective d'une consolidation susceptible de rétablir la rentabilité du marché, le secteur a continué à bien performer en 2014. Les fusions et acquisitions sont restées un thème majeur dans le secteur européen des télécommunications, mais l'amélioration des fondamentaux des entreprises de télécommunications européennes s'est progressivement profilée comme un autre point d'attention.

La pression réglementaire a continué à s'étendre. Dans le même temps, la demande pour le data mobile à haute vitesse a donné la latitude de prix nécessaire et une gestion rigoureuse des coûts a entraîné un redressement à l'échelle sectorielle.

L'action Mobistar a également très bien performé en 2014 et a terminé l'année sur une hausse de 42 %. L'année a commencé sur une note positive pour Mobistar lorsque la crainte d'un nouveau repricing à la baisse du marché mobile s'est estompée. En dépit de résultats 2013 meilleurs qu'escomptés, les marchés financiers ont été déçus par la prévision fournie pour 2014, ce qui explique que Mobistar ait sous-performé le BEL20 et l'indice sectoriel télécom en mars en en avril. Les résultats du premier trimestre ont toutefois apporté la clarté nécessaire au marché en confirmant à la fois le redressement du marché mobile et la gestion minutieuse des coûts de Mobistar. A partir du mois d'avril, le cours de l'action Mobistar fut ainsi étroitement lié à celui de ses principaux indices de référence. Après avoir déjà publié des résultats encourageants pour le deuxième trimestre, Mobistar a surpris à nouveau le marché avec ses résultats du troisième trimestre, publiés en octobre. Le déploiement accéléré du

Mobistar vs. BEL 20 vs. STOXX Europe 600 Télécommunications



réseau 4G de Mobistar commençait à porter ses fruits et de plus en plus d'indices démontraient l'engouement des clients pour les smartphones 4G et pour l'utilisation du data mobile à haute vitesse. Au vu de la demande en hausse de la population belge pour le data mobile, les marchés financiers attachent de plus en plus d'importance à la valeur de l'infrastructure mobile. En octobre 2014, Mobistar a augmenté le niveau inférieur de sa prévision reformulée d'EBITDA en resserrant la fourchette à 260-280 millions d'euros, contre 250-280 millions d'euros précédemment. Vers la fin de l'année, les initiatives d'économies de Mobistar combinées à plus de clarté sur la régulation du câble ont propulsé l'action Mobistar durant les trois derniers mois, traduisant une surperformance par rapport au BEL20 et à l'indice STOXX Europe 600 Télécommunications.

**+42 %**

PROGRESSION DE L'ACTION  
MOBISTAR EN 2014

### Evolution de l'action Mobistar

	2014	2013	2012	2011	2010	2009
<b>Chiffres-clés (en €)</b>						
Nombre d'actions en circulation en fin d'année	60.014.414	60.014.414	60.014.414	60.014.414	60.014.414	60.014.414
Nombre d'actions 'flottant' en circulation en fin d'année	28.261.314	28.261.314	28.261.314	28.261.314	28.261.314	28.261.314
Capitalisation boursière de Mobistar en fin d'année	1.176.582.586	828.198.913	1.163.679.487	2.385.572.957	2.911.299.223	2.874.390.359
<b>Données de la Bourse de Bruxelles</b>						
Cours le plus élevé	20,20	21,47	39,71	53,33	49,20	59,00
Cours le plus bas	11,35	10,25	18,70	37,73	39,51	41,19
Cours en fin d'année	19,61	13,80	19,39	39,75	48,51	47,90
Volume total pour la période <sup>(1)</sup>	33.101.429	42.573.640	45.047.410	45.717.610	42.058.634	53.685.388
Volume moyen négocié par jour <sup>(1)</sup>	130.015	166.955	175.966	177.890	163.018	209.709
Circulation du flottant	1,17	1,51	1,59	1,62	1,49	1,90

(1) nombre d'actions

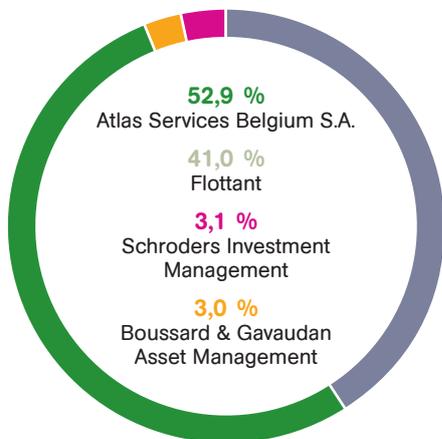
## Structure de l'actionnariat

Conformément aux statuts de Mobistar, une augmentation supérieure (ou une baisse inférieure) aux seuils suivants doit faire l'objet d'une déclaration à Mobistar à l'adresse [adporre@mail.mobistar.be](mailto:adporre@mail.mobistar.be) et à l'Autorité des marchés et services financiers (FSMA) à l'adresse [trp.fin@fsma.be](mailto:trp.fin@fsma.be) :

- > seuil statutaire de 3 %, conformément aux statuts de la Société ;
- > 5 % ou tout multiple de 5 %, conformément au droit belge.

Orange S.A. (dénommé précédemment 'France Télécom') détient, via sa filiale à 100 % Atlas Services Belgium S.A., 31.753.100 actions, représentant 52,91 % du capital social total de Mobistar S.A. Le nombre d'actions détenues par Orange (France Télécom) n'a pas changé depuis 2009.

**Structure de l'actionnariat**  
(situation au 31/12/2014)



Le 17 décembre 2013, Mobistar a reçu une déclaration de transparence de Schroders, précisant qu'au 13 décembre 2013, Schroders Investment Management détient 1.834.727 actions représentant 3,06 % du capital social total de Mobistar S.A.

Le 9 mai 2014, Mobistar a reçu une déclaration de transparence de Boussard & Gavaudan, précisant qu'au 18 avril 2014, Boussard & Gavaudan Asset Management LP détient 1.810.714 actions représentant 3,02 % du capital social total de Mobistar S.A.

À la connaissance de Mobistar, aucun autre actionnaire ne détenait 3 % ou plus des actions Mobistar en circulation au 31 décembre 2014.

## Contrat de liquidité

Le 31 juillet 2014, Mobistar a annoncé avoir conclu un contrat de liquidité à compter du 1er août 2014 avec une institution financière et lui avoir donné le mandat de négocier les actions de Mobistar sur une base strictement discrétionnaire au nom de Mobistar et pour le compte de Mobistar. Ces transactions sont exécutées sur les carnets d'ordre centraux du marché réglementé d'Euronext Bruxelles. L'objectif de ce contrat consiste à stimuler la régularité et la liquidité du négoce des titres. Le négoce d'actions propres a été autorisé par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de Mobistar du 7 mai 2014. Dans le cadre de ce contrat de liquidité, Mobistar détenait 2.000 actions propres au 31 décembre 2014.

## Relations investisseurs

L'objectif de l'équipe 'Relations Investisseurs' de Mobistar consiste à instaurer une relation de confiance avec les marchés financiers, en se montrant une source fiable et en fournissant des informations pertinentes qui aident les investisseurs et le management dans la prise de décision.

Pour atteindre cet objectif, l'équipe 'Relations Investisseurs' de Mobistar a développé un plan de communication annuel, comprenant :

- > des présentations formelles des résultats trimestriels et annuels qui peuvent être suivies en direct, via webcast et via des conférences téléphoniques ; des réunions régulières en Europe (Bruxelles, Londres, Paris, Francfort, Genève, Amsterdam, Luxembourg, Copenhague, Espagne et Italie), au Royaume-Uni, aux Etats-Unis et au Canada, entre investisseurs institutionnels et analystes d'une part, CEO et CFO de Mobistar d'autre part, pour discuter des résultats et des perspectives des performances de l'activité de Mobistar ;
- > des roadshows inversés et des visites d'analystes en présence du senior management de Mobistar. En 2014, Mobistar a également invité tous les analystes au Cable Symposium, le 3 décembre, et au 9<sup>e</sup> Evénement M2M annuel européen, le 4 décembre ;
- > les réponses aux requêtes des actionnaires et des analystes par l'équipe 'Relations Investisseurs' ; et via [http://corporate.mobistar.be/go/fr/informations\\_financieres.cfm](http://corporate.mobistar.be/go/fr/informations_financieres.cfm), une zone de notre site web réservée aux actionnaires et aux analystes. L'équipe 'Relations Investisseurs' prépare également les rapports annuels présentés dans le cadre de l'Assemblée générale annuelle.

Les efforts de l'équipe 'Relations investisseurs' de Mobistar ne sont pas passés inaperçus puisque l'équipe a remporté l'Extel WeConvene – IR Awards 2014 pour la Belgique dans la catégorie "Best Corporate on IR" Small & Mid caps.

## Relations investisseurs

T. +32 (0)2 745 80 92

E [ir@mail.mobistar.be](mailto:ir@mail.mobistar.be)

## Couverture analystes

Durant l'année 2014, le nombre de firmes de courtage qui ont activement publié des notes de recherche sur les actions de Mobistar est passé de 24 (en 2013) à 26. Cette base représente un bon mix entre analystes locaux (26 % du Benelux) et internationaux (respectivement 67 % et 7 % du Royaume-Uni et de la France).

## Calendrier financier

12 janvier 2015	Début de la période de blackout
4 février 2015	Résultats financiers FY 2014 : Communiqué de presse Conférence téléphonique
31 mars 2015	Rapport annuel 2014 disponible sur le site internet
1 avril 2015	Début de la période de blackout
23 avril 2015	Résultats financiers Q1 2015 : Communiqué de presse Conférence téléphonique
6 mai 2015	Assemblée Générale des Actionnaires
1 juillet 2015	Début de la période de blackout
24 juillet 2015	Résultats financiers Q2 2015 : Communiqué de presse Conférence téléphonique
1 octobre 2015	Début de la période de blackout
20 octobre 2015	Résultats financiers Q3 2015 : Communiqué de presse Conférence téléphonique

\* agenda préliminaire encore susceptible de changer

# RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion relatif à l'exercice clôturé au 31 décembre 2014, composé des pages 10 à 16, et 70 à 89 (Gouvernance d'Entreprise), a été établi conformément aux articles 96 et 119 du Code des sociétés et approuvé par le Conseil d'Administration en date du 24 mars 2015. Il porte tant sur les comptes consolidés du groupe Mobistar que sur les comptes statutaires de Mobistar S.A.

## 1. Faits marquants 2014

En 2014, Mobistar s'est activement transformée afin d'occuper une position de marché avantageuse lui permettant de tirer profit de nouvelles opportunités. De manière plus concrète, Mobistar a réalisé les ambitions stratégiques suivantes:

- Obtenir la meilleure couverture réseau grâce au déploiement 4G réussi
- Occuper la première place en termes de part de marché réseau
- Reprendre le contrôle de la distribution en privilégiant les canaux directs/contrôlés
- Digitaliser la distribution et l'expérience client « end-to-end »
- Atteindre l'objectif de réduction des coûts opérationnels et d'efficacité organisationnelle
- Externaliser certaines activités IT avec succès afin de progresser en termes d'efficacité des coûts et d'évolution technologique
- Rechercher les meilleurs tarifs / la transparence des prix / la meilleure gamme de terminaux
- Gagner la confiance et la fidélité des clients, accroître la base clients postpaid
- Atteindre ses objectifs financiers dans le haut de la fourchette prévisionnelle
- Tracer la voie pour une future entrée sur le marché du câble

## 2. Commentaires sur les comptes consolidés établis suivant les normes internationales IFRS

Le périmètre de consolidation englobe les sociétés Mobistar S.A., la société luxembourgeoise Orange Communications Luxembourg S.A., 28,16 % d'IRISnet S.C.R.L. et depuis le 30 septembre 2014, Smart Services Network S.A. En 2013, le périmètre de consolidation englobait également Mobistar Enterprise Services S.A. La fusion entre Mobistar S.A. et Mobistar Enterprise Services S.A. a eu lieu au cours de l'exercice 2014.

Orange Communications Luxembourg S.A., société constituée et régie par les lois du Luxembourg, a été acquise le 2 juillet 2007 par Mobistar S.A. L'acquisition portait sur 90 % des actions d'Orange Communications Luxembourg S.A. Les 10 % d'actions restants ont été acquis le 12 novembre 2008. L'entreprise a consolidé les résultats d'Orange Communications Luxembourg S.A. à hauteur de 100 % à partir du 2 juillet 2007.

IRISnet S.C.R.L. est une société créée en juillet 2012 en collaboration avec les autorités bruxelloises, destinée à reprendre les activités de l'association momentanée Irisnet. La reprise des activités a eu lieu le 1<sup>er</sup> novembre 2012. Mobistar a contribué à hauteur de 3.450.000 euros, équivalant à 345.000 actions sur un total de 1.225.000 actions émises par la société. En raison de la structure de la transaction, IRISnet S.C.R.L. est comptabilisée selon la méthode de mise en équivalence.

Smart Services Network S.A., société constituée et régie par les lois de la Belgique, a été créée le 30 septembre 2014. Mobistar S.A. a contribué à hauteur de 999.900 euros équivalant à 9.999 actions sur un total de 10.000 actions émises par la société. Atlas Services Belgium S.A. a contribué à hauteur de 100 euros équivalant à 1 action.

## 2.1 Etat du résultat global consolidé

Chiffres-clés consolidés du groupe Mobistar	Exercice 2014	Exercice 2013	Variation
Total cartes SIM connectées (Mobistar S.A., Orange Communications Luxembourg S.A. et MVNO)	5.568.137	5.177.658	+7,5 %
Chiffre d'affaires consolidé (mio €)	1.249,2	1.461,3	-14,5 %
Chiffre d'affaires de la téléphonie (mio €)	1.115,3	1.252,9	-11,0 %
Chiffre d'affaires de la vente de terminaux (mio €)	133,9	208,4	-35,7 %
EBITDA retraité (mio €)	274,9	335,7	-18,1 %
Marge d'EBITDA retraité en % du chiffre d'affaires de la téléphonie	24,6 %	26,8 %	-8,0 %
EBITDA (mio €)	255,4	317,1	-19,5 %
Marge d'EBITDA en % du chiffre d'affaires de la téléphonie	22,9 %	25,3 %	-9,5 %
Bénéfice net consolidé (mio €)	43,3	87,4	-50,5 %
Bénéfice net par action ordinaire (€)	0,72	1,46	-50,5 %
Investissements nets (mio €)	215,3	199,0	+8,2 %
Investissements nets/chiffre d'affaires de la téléphonie	19,3 %	15,9 %	na
Cash-flow opérationnel (mio €)	40,1	-1,9	na
Cash-flow organique (mio €)	29,7	-59,1	na
Dettes financières nettes	536,7	556,9	-3,6 %

### Revenus

Le chiffre d'affaires total consolidé de Mobistar, qui comprend le chiffre d'affaires de la téléphonie ainsi que le chiffre d'affaires provenant de la vente de terminaux, s'élève à 1.249,2 millions d'euros en 2014, contre 1.461,3 millions d'euros en 2013, soit une baisse de 14,5 %. Si l'on tient compte de l'impact réglementaire MTR et roaming (UE) de 37,6 millions d'euros, le chiffre d'affaires total consolidé enregistre une baisse annuelle de 11,9 %.

Le chiffre d'affaires de la téléphonie de Mobistar s'établit à 1.115,3 millions d'euros en 2014, contre 1.252,9 millions d'euros un an auparavant, soit une baisse de 11,0 %. L'impact du dérèglement du marché consécutif à la loi télécom fin 2012, et l'intense concurrence tarifaire sur le marché mobile belge qui en a découlé, ont été largement assimilés à la fin de l'année.

L'impact réglementaire sur le chiffre d'affaires de la téléphonie de Mobistar s'élève à 37,6 millions d'euros en 2014, soit un impact roaming (UE) de 26,4 millions d'euros et un impact MTR de 11,2 millions d'euros. Hors impact réglementaire, le chiffre d'affaires consolidé de la téléphonie de l'exercice 2014 aurait diminué de 8,0 % par rapport à la même période un an auparavant.

Le chiffre d'affaires consolidé provenant de la vente de terminaux en 2014 s'élève à 133,9 millions d'euros, contre 208,4 millions d'euros en 2013. Cette diminution résulte de la suppression progressive des activités de simple achat/revente

et d'une baisse du prix de vente moyen des terminaux, suite à la hausse du nombre de smartphones entrée de gamme et milieu de gamme vendus en 2014. Le volume des terminaux vendus via les canaux directs de Mobistar, en particulier les magasins détenus en propre et les sites de commerce électronique, a été soutenu par le réaménagement et la numérisation des points de vente Mobistar, combiné à une nouvelle approche marketing orientée client.

### Résultat des activités d'exploitation avant amortissements et autres charges d'exploitation

En 2014, l'EBITDA retraité de Mobistar s'élève à 274,9 millions d'euros, une détérioration de 18,1 % par rapport à 2013. La marge d'EBITDA retraité représente 24,6 % du chiffre d'affaires de la téléphonie, contre 26,8 % en 2013. Au cours du quatrième trimestre 2014, la marge d'EBITDA retraité s'élève à 20,6 % du chiffre d'affaires de la téléphonie, soit 57,2 millions d'euros, contre 60,4 millions d'euros un an auparavant.

Même s'il représente encore 25,5 millions d'euros en 2014, l'impact réglementaire s'est atténué par rapport aux années précédentes. Toutefois, la baisse des tarifs de terminaison mobile au Luxembourg dès février 2014 et des tarifs de roaming (UE) en Belgique et au Luxembourg ont pesé sur la performance opérationnelle de Mobistar à hauteur de respectivement 6,6 et 18,9 millions d'euros. Hors impact réglementaire, l'EBITDA retraité aurait enregistré une hausse de 10,5 % pour l'exercice 2014.

# RAPPORT DE GESTION

Le programme d'efficacité ACE2 lancé par Mobistar début 2014 a entièrement atteint son objectif. Ce programme visait à revoir tous les processus de l'entreprise afin de dégager une économie nette de 50 millions d'euros sur les coûts opérationnels, tout en accélérant la transformation de Mobistar en une entreprise numérique plus efficace.

Les coûts directs totaux de Mobistar sont passés de 713,2 millions d'euros en 2013 à 564,4 millions d'euros en 2014, soit une réduction de 20,9 %. Mobistar est en effet parvenu à réduire son rapport coûts directs sur chiffre d'affaires de la téléphonie. Cette diminution résulte principalement du programme ACE2, et en particulier du remaniement de son réseau de distribution entraînant une baisse des commissions. Mobistar a également réussi à réduire ses coûts d'acquisition tout en renforçant sa présence commerciale. La baisse des coûts d'interconnexion et des ventes de terminaux a également contribué au recul marqué des coûts directs.

Les charges de personnel ont reculé de 6,5 % en 2014, passant de 145,3 millions d'euros en 2013 à 135,9 millions d'euros un an plus tard. Cette évolution positive découle des actions concrètes prises dans le cadre d'ACE2 afin d'améliorer l'efficacité organisationnelle, et de l'externalisation des activités IT qui a conduit à une baisse de 243 collaborateurs au cours de ces 12 derniers mois. Il est à souligner que des collaborateurs travaillant sur des activités historiques ont également été réaffectés à des activités génératrices de croissance et d'innovation, telles que le câble.

Les coûts indirects ont augmenté de 2,6 % en 2014 pour s'établir à 274,0 millions d'euros, contre 267,1 millions d'euros en 2013. Toutefois, cette augmentation résulte directement de la hausse des taxes opérationnelles, incluant la taxe sur les pylônes et autres redevances à hauteur de 45,1 millions d'euros en 2014 contre 23,7 millions d'euros en 2013. L'évolution sous-jacente des coûts indirects représente donc une baisse de 5,2 %.

EBITDA retraité (mio €)	Exercice 2014	Exercice 2013	Variation
EBITDA retraité	274,9	335,7	-18,1 %
- coûts de licenciement	-8,5	-9,8	-13,2 %
- autres coûts de restructuration	-10,9	-8,8	24,8 %
EBITDA	255,4	317,1	-19,5 %

L'EBITDA de l'exercice 2014 s'établit à 255,4 millions d'euros, contre 317,1 millions d'euros un an auparavant. La marge d'EBITDA représente 22,9 % du chiffre d'affaires de la téléphonie, contre 25,3 % un an auparavant.

L'EBITDA 2014 de Mobistar comprend: 1/ 8,5 millions d'euros de coûts de licenciement afin de réduire le personnel, 2/ 6,5 millions d'euros de coûts de restructuration liés à l'externalisation des activités IT de Mobistar, incluant le développement et les opérations, enregistrés au troisième trimestre, et 3/ 4,4 millions d'euros de coûts de restructuration liés à la résiliation de certains contrats de distribution, principalement enregistrés au quatrième trimestre 2014.

## Amortissements et autres charges d'exploitation

Les amortissements et autres charges d'exploitation s'élèvent à 194,5 millions d'euros pour l'exercice 2014, une hausse de 6,2 millions d'euros par rapport à l'exercice 2013. Cette hausse s'explique par un investissement accru dans l'amortissement de la licence 4G, du réseau radio mobile et de la transmission réseau.

## EBIT

L'EBIT consolidé s'établit à 60,9 millions d'euros en 2014, contre 128,7 millions d'euros un an auparavant. La marge d'EBIT consolidé en 2014 s'élève à 5,5 % du chiffre d'affaires de la téléphonie, contre 10,3 % en 2013.

## Résultat financier

Le résultat financier net s'élève à -8,8 millions d'euros en 2014, contre -7,8 millions d'euros un an auparavant. L'augmentation de la charge d'intérêts résulte principalement du montant plus élevé des emprunts à long terme suite au paiement du spectre 800 MHz fin 2013.

## Impôts

La charge d'impôt s'élève à 8,8 millions d'euros en 2014, contre 33,4 millions d'euros en 2013. Le taux d'impôt effectif ressort à 16,9 %, soit 10,8 points en-dessous du taux d'impôt effectif de 27,7 % en 2013. Si l'on considère la baisse du résultat avant impôt en 2014, le montant absolu de la charge d'impôt a considérablement diminué. De plus, étant donné le niveau élevé d'investissements de Mobistar, l'entreprise a pu bénéficier d'une déduction fiscale consentie pour les investissements à hauteur de 12,5 millions d'euros enregistrés en décembre 2014. La taxe sur les pylônes de la Région wallonne est considérée comme une dépense professionnelle non déductible fiscalement.

## Bénéfice net

Mobistar enregistre un bénéfice net consolidé de 43,3 millions d'euros en 2014, contre 87,4 millions d'euros un an auparavant, résultant en grande partie de la baisse de l'EBITDA et de la hausse des amortissements. La marge du bénéfice net sur chiffre d'affaires de la téléphonie s'établit à 3,9 % en 2014, contre 7,0 % en 2013. Le bénéfice net par action s'élève à 0,72 euro en 2014, contre 1,46 euro un an auparavant.

## 2.2 Etat consolidé de la situation financière

L'état consolidé de la situation financière s'élève à 1.443,9 millions d'euros au 31 décembre 2014, contre 1.449,9 millions d'euros à la fin de l'exercice précédent.

Les actifs non-courants s'élèvent à 1.200,5 millions d'euros à fin 2014, contre 1.171,1 millions d'euros à fin 2013, et se composent des éléments suivants:

- Le goodwill de 80,1 millions d'euros qui résulte de:
  - l'acquisition de Mobistar Affiliate S.A. (10,6 millions d'euros) en 2001;
  - l'acquisition d'OLU (70,9 millions d'euros) en 2007, ajusté de 2,2 millions d'euros (diminution) après l'acquisition des parts restantes d'OLU en 2008;
  - l'acquisition de MES en 2010 (0,8 million d'euros).

Le goodwill a été soumis à un test de dépréciation au cours de l'exercice. La valeur recouvrable de celui-ci excédant sa valeur comptable à la fin de l'exercice, aucune réduction de valeur n'a été actée.

- Les immobilisations incorporelles qui affichent une valeur nette de 345,2 millions d'euros à fin 2014 à comparer aux 380,2 millions d'euros à fin 2013. Les valeurs relatives aux licences sont les suivantes (respectivement valeur d'acquisition, valeur nette comptable à la fin de la période, période d'amortissement restante):
  - 2G (extension): 74,4 millions d'euros, 13,6 millions d'euros, 11 mois;
  - 3G: 149,0 millions d'euros, 58,5 millions d'euros, 75 mois;
  - 4G (2.6 GHz): 20,0 millions d'euros, 20,0 millions d'euros, depuis la date à laquelle elle sera techniquement prête jusqu'en juin 2027;
  - Licence 800 MHz: 120,0 millions d'euros, 114,5 millions d'euros, 227 mois.
- Les immobilisations corporelles qui s'élèvent à 761,3 millions d'euros à la fin de l'exercice 2014 à comparer aux 700,0 millions d'euros actés à la fin de l'exercice 2013.
- En 2012, le Groupe a investi dans une nouvelle société belge (IRISnet S.C.R.L.) à hauteur de 3,5 millions d'euros, ce qui représente 28,16 % du capital. Cette société est traitée comme une entreprise associée. IRISnet S.C.R.L. a débuté ses activités le 1<sup>er</sup> novembre 2012. L'impact sur les résultats consolidés de l'exercice 2014 reflète la part dans les résultats générés en 2014 par IRISnet S.C.R.L.

➤ Les autres actifs non-courants qui passent de 0,8 million d'euros fin 2013 à 1,8 million d'euros fin 2014. Cette augmentation s'explique par le versement d'une caution relative à l'extension de la licence 2G.

➤ Les actifs nets d'impôts différés qui ont trait, pour l'essentiel, aux crédits d'impôt liés aux investissements, aux différences temporaires résultant de la prise en charge des coûts de développement des sites intranet, et de l'amortissement des actifs de démantèlement, ainsi qu'à l'intégration des pertes reportées d'OLU, s'élèvent à 8,7 millions d'euros au terme de l'exercice 2014.

Les actifs courants diminuent d'un exercice à l'autre, passant d'un total de 278,8 millions d'euros fin 2013 à 243,4 millions d'euros fin 2014. Ils se composent des éléments suivants:

- Les stocks de marchandises qui s'élèvent à 18,2 millions d'euros fin 2014, soit une diminution en un an de 2,5 millions d'euros consécutive à une meilleure gestion des stocks et à la baisse des prix moyens de vente des terminaux.
- Les créances commerciales qui s'élèvent à 193,4 millions d'euros à fin 2014, contre 215,1 millions d'euros à fin 2013. Cette diminution résulte essentiellement de la diminution (21,7 millions d'euros sur la balance de clôture) du chiffre d'affaires de la téléphonie et de la vente de terminaux (impact sur le chiffre d'affaires consolidé de -11,9 %). Le Groupe ne dépend pas de la situation de clients importants, aucun d'entre eux ne représentant plus de 10 % de son chiffre d'affaires. Le risque client est réparti sur plus de 5 millions de clients.
- Les autres actifs courants et produits acquis qui diminuent, passant de 29,2 millions d'euros au terme de l'exercice 2013 à 24,3 millions d'euros à fin 2014. Cette variation est due au dépôt à court terme de 5 millions d'euros auprès d'Orange, à la reclassification des dettes commerciales en créances commerciales pour -9,1 millions d'euros, ainsi qu'à la diminution du montant de factures à émettre relatives au chiffre d'affaires de la téléphonie (-2,3 millions d'euros), partiellement compensée par une hausse de la TVA à récupérer (+1,6 million d'euros).
- La trésorerie et les équivalents de trésorerie qui s'élèvent à 7,6 millions d'euros à fin 2014, en diminution de 6,2 millions d'euros depuis la clôture de l'exercice 2013. Le tableau des flux de trésorerie donne le détail des flux ayant donné lieu à cette évolution.

Les capitaux propres ont progressé de 43,3 millions d'euros au cours de l'exercice 2014, passant de 337,2 millions d'euros à 380,4 millions d'euros:

- Le capital social s'élève à 131,7 millions d'euros.
- La réserve légale correspond à 10 % du capital social.
- L'évolution du bénéfice reporté résulte de l'affectation du bénéfice net de l'exercice (43,3 millions d'euros).

Les dettes non-courantes passent de 619,7 millions d'euros fin 2013 à 167,5 millions d'euros fin décembre 2014. Cette diminution résulte principalement de la reclassification de la facilité de crédit à long terme pour un montant de 450 millions d'euros qui arrivera à échéance fin 2015.

Les dettes courantes passent de 493,0 millions d'euros à fin 2013 à 896,0 millions d'euros à fin 2014. Cette variation de 403 millions d'euros s'explique d'une part par le rééquilibrage de la dette à long terme vers le court terme (augmentation de 450 millions d'euros), et d'autre part par une diminution liée principalement à la baisse des dettes commerciales, à une reclassification des dettes commerciales (notes de crédit) en créances commerciales à hauteur de 7 millions d'euros, à la fin du programme de fidélisation Topstar (4,3 millions d'euros) et au dernier versement relatif à l'extension de la licence 2G (13,5 millions d'euros).

## 3. Événements survenus après la date de clôture et tendances

### Événements survenus après la date de clôture

Le 26 février 2015, la Cour d'Appel a confirmé que Proximus détenait une position dominante sur le marché de la téléphonie mobile et pourrait avoir abusé de cette position. Ce jugement porte sur l'affaire qui oppose Mobistar, aux côtés de Base/KPN Group, à Proximus relativement à des pratiques tarifaires abusives fin des années 90 et début des années 2000.

Aucun autre événement significatif ne s'est produit après la date de clôture.

### Tendances

Mobistar aborde l'exercice 2015 avec un enthousiasme renouvelé, car les investissements consentis portent leurs fruits et génèrent de nouvelles opportunités. Mobistar s'engage toujours à offrir la meilleure expérience client en voix mobile et en données large bande, grâce à la couverture réseau la plus étendue, tant en Belgique qu'au Luxembourg. Mobistar poursuivra ses investissements dans le déploiement de son réseau 4G. Le programme de déploiement 4G accéléré devrait s'achever avant fin 2015 et le niveau des investissements en 2015 devrait par conséquent se situer bien en-dessous de celui de 2014.

En 2015, Mobistar vise à stabiliser ses indicateurs financiers malgré des conditions de marché toujours très difficiles et la réaffectation active des ressources financières vers de nouvelles initiatives visant à stimuler la croissance future. Mobistar réitère dès lors la même fourchette prévisionnelle que l'année dernière, soit un EBITDA retraité situé entre 260 et 280 millions d'euros, hors dépenses liées à l'opportunité du câble.

Cette fourchette inclut l'impact de la régulation existante sur le chiffre d'affaires et sur l'EBITDA à hauteur de 14,2 et 9,7 millions d'euros respectivement, soit l'impact de la baisse des tarifs de roaming au premier semestre 2015 en Belgique (10,0 millions d'euros sur le chiffre d'affaires et 8,1 millions d'euros sur l'EBITDA) et au Luxembourg (2,1 millions d'euros sur le chiffre d'affaires et 1,1 million d'euros sur l'EBITDA), ainsi que l'impact de l'annualisation en janvier 2015 de la baisse des tarifs d'interconnexion «voix» mobile et de la réduction de 50 % des tarifs d'interconnexion SMS au Luxembourg (2,1 millions d'euros sur le chiffre d'affaires et 0,5 million d'euros sur l'EBITDA).

La prévision est basée sur le contexte réglementaire, fiscal et de marché actuel.

## 4. Instruments financiers

### Objectifs et politique de gestion des risques financiers

Les principaux instruments financiers de Mobistar se composent des prêts bancaires et inter-sociétés, des découverts, des liquidités en banque et des dépôts bancaires et inter-sociétés à court terme. Le principal objectif de ces instruments financiers est de collecter des fonds pour le financement des activités de Mobistar.

Mobistar dispose également de divers autres actifs et passifs financiers, tels que les créances et les dettes commerciales, afférents directement à ses activités.

Il convient d'observer que la politique de Mobistar n'autorise pas les transactions spéculatives en matière d'instruments financiers.

### Risque de taux

Suite à la distribution particulièrement élevée en 2008 à ses actionnaires (près de 600 millions d'euros) et l'acquisition de la licence 800 MHz pour 120 millions d'euros en décembre 2013, la société a emprunté 545 millions d'euros au 31 décembre 2014. La société n'a pas mis en place de couverture contre le risque de taux pouvant résulter de cette dette dont les intérêts sont basés sur l'EURIBOR + 65 points de base de marge + 20 points de base de commission d'utilisation pour une première tranche de 450 millions d'euros et EURIBOR + 110 points de base de marge pour une seconde tranche de 95 millions d'euros.

Au vu des taux d'intérêt actuellement bas et de la fluctuation du montant de sa dette à long terme, la société a décidé de ne pas mettre en place de couverture contre le risque de taux lié à sa dette à long terme.

### Risque de change

L'entreprise n'est pas exposée à un risque significatif.

### Risque de crédit

Mobistar ne négocie qu'avec des tierces parties reconnues et solvables. La politique prônée par Mobistar veut que tous les clients désireux de bénéficier de modalités de crédit soient soumis aux procédures de vérification de solvabilité. En outre, les soldes des créances commerciales sont contrôlés en permanence (voir notes 10 et 11).

La provision pour réduction de valeur sur clients douteux est calculée sur base de différents critères suivant le type de clients. Pour les clients de biens matériels, la provision se base sur l'évaluation de la solvabilité du client au cas par cas. Dans certaines circonstances, les modalités de paiement prévoient un paiement à la livraison. Pour les clients de trafic téléphonique, la provision pour réduction de valeur tient compte du pourcentage du chiffre d'affaires réalisé ainsi que de la balance âgée des encours. Les pourcentages sont définis selon la segmentation de la clientèle, et en fonction du recouvrement des années précédentes. Tous les indicateurs sont revus annuellement.

### Risque de liquidité

L'objectif poursuivi par Mobistar est de maintenir un équilibre entre la continuité et la souplesse de son financement, en recourant à des découverts bancaires, des prêts bancaires et des prêts inter-sociétés. Nous renvoyons au tableau synthétisant le profil d'échéance des actifs et passifs financiers.

## 5. Litiges

**Antennes:** Depuis 1997, certaines communes et quatre provinces belges ont adopté des mesures de taxation locales, sur une base annuelle, des pylônes, mâts ou antennes situés sur leur territoire. Ces mesures sont actuellement contestées devant les tribunaux civils (tribunaux de première instance - chambre fiscale et cours d'appel).

Le Conseil d'État a décidé depuis le 20 novembre 2007, dans plusieurs arrêts, qu'un règlement-taxe viole le principe d'égalité dans le cas où le motif figurant dans le préambule de ce règlement-taxe est tiré de la situation financière de la commune. En effet, un tel motif n'explique nullement la différenciation opérée entre les opérateurs de mobilophonie (qui sont taxés en vertu dudit règlement-taxe) et les exploitants d'autres réseaux similaires (qui ne sont pas taxés en vertu de ce même règlement-taxe). Il ne peut, dès lors, être tenu pour établi que la différence de traitement repose sur un critère susceptible de justification objective et raisonnable.

La Cour Constitutionnelle a décidé dans son arrêt du 15 décembre 2011 que l'article 98, §2 de la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques n'interdit pas aux communes de taxer, pour des motifs budgétaires ou autres, l'activité économique des opérateurs de télécommunications qui se matérialise sur le territoire de la commune par la présence sur le domaine public ou privé de pylônes, mâts ou antennes GSM affectés à cette activité. Cette interprétation de l'article 98, §2 ne viole pas, selon la Cour, l'article 170, §4 de la Constitution.

La Cour de Cassation a confirmé dans ses arrêts du 30 mars 2012 l'interprétation de la Cour Constitutionnelle de l'article 98 de la loi du 21 mars 1991.

Le 4 septembre 2014, la Cour de Justice de l'Union Européenne a jugé que la directive relative à l'autorisation de réseaux et de services de communications électroniques (directive « autorisation »), doit être interprétée en ce sens qu'elle ne s'oppose pas à ce que les opérateurs fournissant des réseaux ou des services de communications électroniques soient assujettis, en raison de la présence sur le domaine public ou privé de mâts, de pylônes ou d'antennes de radiotéléphonie mobile nécessaires à leur activité, à une taxe générale sur les implantations.

La créance représentative du montant des taxes enrôlées, augmentée des intérêts moratoires calculés au taux légal, s'élève à 94,1 millions d'euros, dont 27,1 millions d'euros à charge de l'exercice 2014. Ce montant cumulé est contesté devant les tribunaux.

**Taxe wallonne sur les mâts, pylônes ou antennes:** Par décret du 11 décembre 2013, il est établi par la Région wallonne une taxe annuelle sur les mâts, pylônes ou antennes de télécommunication mobile. Cette taxe est applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 et est fixée à 8.000 euros par site (indexée annuellement à partir de 2015). De plus, les communes wallonnes peuvent établir une taxe additionnelle de maximum cent centimes additionnels à la taxe décrite ci-dessus. Mobistar a introduit le 20 juin 2014 une requête en annulation contre ce décret auprès de la Cour Constitutionnelle. Mobistar a reçu les avertissements-extrait de rôle datés du 22 décembre 2014 pour cette taxe et introduira une réclamation fiscale dans le délai légal. Le décret wallon du 12 décembre 2014, qui pérennise la taxe wallonne décrite ci-dessus pour les exercices d'imposition 2015 et suivants, a été publié dans le Moniteur Belge du 29 décembre 2014.

**Tarifs de terminaison:** La Cour d'appel a décidé le 30 septembre 2014 que les effets de la décision du 29 juin 2010 étaient maintenus jusqu'au 30 juin 2015. Une décision correctrice doit être adoptée par le régulateur.

**Abus de position dominante du groupe Belgacom:** En mars 2014, Mobistar rejoint une procédure existante dans laquelle KPN Group demande des dommages et intérêts pour les abus de dominance de Belgacom Mobile. En mai 2007, le Tribunal de Commerce de Bruxelles a adopté un jugement interlocutoire constatant Belgacom dominant (1999-2004) et désignant deux experts afin d'estimer les effets anti-concurrentiels des pratiques de compression de marge et des effets de réseaux ainsi que le dommage subi. Après un rapport intérimaire des experts, des procédures lancées par Belgacom ont abouti au remplacement des experts en 2012. Le recours contre le remplacement a été rejeté le 19 septembre 2014 et les experts remplacés ont lancé un recours en cassation le 5 janvier 2015. Entretiens de nouveaux experts ont été désignés et une seconde expertise a débuté. En parallèle, dans la procédure d'appel lancée par Belgacom contre le jugement du 27 mai 2007, les plaidoiries ont eu lieu fin 2014 et une décision finale est attendue fin février 2015.

Dans une autre affaire d'abus de position dominante sur le marché mobile professionnel en 2004 et 2005, le Conseil de la Concurrence a infligé une amende de 66 millions d'euros à Belgacom Mobile en mai 2009. Mobistar a fait appel de cette décision en vue de requérir l'inclusion d'abus supplémentaires par le tribunal. Mobistar et KPN Group Belgium ont demandé un accès plus étendu au dossier à la Cour d'Appel qui renvoya l'affaire à la Cour de Cassation. En décembre 2013, la Cour de Cassation rendit son jugement sur base duquel les parties devraient poursuivre l'organisation de l'accès au dossier. Mobistar a également entamé une procédure en dommages devant le Tribunal de Commerce. Cette procédure est suspendue jusqu'à l'adoption d'une décision définitive quant aux abus en appel.

Finalement, Mobistar, agissant conjointement avec KPN Group Belgium, a déposé en avril 2009 une plainte devant la Commission européenne contre Belgacom pour abus de position dominante sur le marché du haut débit. Cette plainte a été retirée dans le courant de l'année 2010 et réintroduite devant le Conseil belge de la Concurrence. L'enquête est en cours. Début 2014, KPN Group Belgium décida de retirer sa plainte.

**Coût de portage:** Les trois opérateurs de réseaux mobiles actifs en Belgique ont contesté la décision de l'IBPT de 2003 relative au coût de portage des numéros mobiles. Mobistar soutient que le prix requis pour des portages de plusieurs numéros est trop élevé. La Cour de Justice européenne a été saisie d'une question préjudicielle. La Cour de Justice a jugé en juillet 2006 que le régulateur peut fixer des prix maxima sur base d'un modèle théorique de coûts à condition que ces prix soient fixés en fonction des coûts effectifs et que les consommateurs ne soient pas dissuadés de faire usage de la portabilité. Le procès devant la Cour d'Appel est toujours en cours.

**Tarifs sociaux:** Le 26 janvier 2013, Mobistar et KPN Group Belgium ont attaqué la loi transposant les directives télécom concernant le système de compensation mis en place et l'effet rétroactif relatif aux tarifs sociaux. Belgacom décida d'intervenir également dans la procédure. Les plaidoiries ont eu lieu en novembre 2013 et la Cour Constitutionnelle décida de poser

# RAPPORT DE GESTION

une question préjudicielle à la Cour de Justice européenne. La procédure devant la Cour de Justice européenne s'est poursuivie en 2014 et une décision de cette Cour est attendue au premier semestre 2015.

Le 22 juillet 2013, Mobistar, Telenet et Belgacom ont attaqué en annulation devant le Conseil d'Etat deux arrêtés royaux du 14 avril 2013 concernant la validation des coûts d'investissement et d'entretien de la base de données des tarifs sociaux pour la période 2007-2013. Les arrêtés royaux violent l'interdiction de taxes rétroactives et l'article 30 §5, al. 2 de la loi du 17 janvier 2003 parce qu'ils établissent des coûts qui n'ont pas été validés préalablement. La procédure est en cours.

**Régulation de la large bande et du câble:** Mi-2011, les 4 régulateurs médias (IBPT, CSA, Medienrat et VRM) ont décidé d'imposer des obligations d'accès et de revente aux câblo-opérateurs (en particulier la revente de la télévision analogique et l'accès à la plateforme de télévision digitale). En outre, ils doivent proposer un service de revente large bande, mais seulement en combinaison avec un service de télévision. Les câblo-opérateurs cherchent à faire suspendre et annuler les décisions qui les concernent. En tant que partie intéressée, Mobistar intervient dans l'action judiciaire. Les demandes de suspension ont été rejetées en 2012. Coditel/Numéricable ont introduit un recours en cassation contre le jugement de non-suspension. Ce recours en cassation a été rejeté en mars 2014. Le 12 novembre 2014, la Cour d'appel a rejeté l'attaque au fond de Telenet contre la décision relative à l'analyse de marché. Elle confirma la décision d'ouverture du câble mais annula les clauses de la décision interdisant l'accès à la télévision digitale et l'internet pour Belgacom. Une décision sur la procédure d'appel comparable de Tecteo, Brutélé et Numéricable est attendue au premier semestre de 2015.

Par ailleurs, les régulateurs média ont adopté en septembre et décembre 2013 des décisions sur les aspects qualitatifs et quantitatifs de l'accès au réseau câblé. En décembre 2013 et février 2014, les câblo-opérateurs ont attaqué en annulation ces décisions. En février 2014, Mobistar a également attaqué les décisions quantitatives et a décidé d'intervenir dans les appels des câblo-opérateurs. Les plaidoiries sont prévues fin 2015.

En parallèle, Mobistar a commencé l'implémentation des décisions réglementaires avec Telenet et Brutélé et Tecteo. En raison de leur manque de coopération, Mobistar demanda en mars 2014 des mesures provisoires contre Brutélé et Tecteo et les attaqua au fond pour violation de leurs obligations réglementaires. Mobistar décida de retirer sa demande de mesures provisoires compte tenu de la collaboration de Brutélé et Tecteo. La procédure au fond se poursuit et des plaidoiries sont prévues en 2015.

**Refus de Belgacom de négocier un accord commercial:**

En 2012, Mobistar et Belgacom ont entamé des négociations sur un accord commercial qui permettrait à Mobistar d'offrir des services de détail fixes (internet, téléphonie et télévision). En dépit de l'avancement des discussions, Belgacom a soudainement interrompu les négociations. Mobistar a attaqué Belgacom en mai 2013 pour non-respect du principe de non-discrimination et pour faute dans la conduite des négociations. Des conclusions ont été échangées en 2013. Les plaidoiries ont été replanifiées en 2015.

**Contrat de cession d'actions de KPN Belgium Business S.A.**

**à Mobistar S.A.:** Le 10 novembre 2010, KPN Mobile International B.V. (KPN) a introduit une demande d'arbitrage auprès du Cepani contre Mobistar pour un litige concernant leur contrat de cession d'actions datant du 24 novembre 2009.

Par cette requête, KPN demande au Tribunal Arbitral de prononcer l'interdiction de tout ajustement des états financiers, en d'autres termes que le réviseur indépendant ne puisse pas prendre de décision relative aux éléments contestés qui lui auraient été préalablement soumis par les parties conformément au contrat de cession et que Mobistar soit, par conséquent, condamné à payer un montant de 6,3 millions d'euros à KPN au lieu de recevoir entre 0,3 million d'euros et 2,2 millions d'euros sur la base du rapport du réviseur indépendant. Mobistar a demandé au Tribunal Arbitral de rejeter les requêtes introduites par KPN et de confirmer la décision du réviseur indépendant. Le Tribunal Arbitral a confirmé en date du 5 juillet 2012 le cadre de la mission de l'expert tout en relevant des erreurs manifestes dans le rapport de l'expert indépendant. Le Tribunal Arbitral n'étant pas compétent pour procéder à un examen plus approfondi des points litigieux, il propose aux deux parties de choisir un nouvel expert indépendant afin de reconsidérer les points litigieux. Mobistar a introduit une procédure en annulation de cette décision arbitrale. Par jugement du 24 mars 2014, le Tribunal de Première Instance de Bruxelles a décidé qu'il n'y avait pas lieu d'annuler la décision du Tribunal Arbitral du 5 juillet 2012. La demande de Mobistar a été rejetée comme non fondée. Mobistar a interjeté appel. La requête en appel a été introduite devant la Cour d'Appel de Bruxelles le 9 septembre 2014.

**Contrat d'agence:** Un ex-agent a engagé une procédure devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles afin d'obtenir des dommages-intérêts pour la résiliation de son contrat d'agence. L'agent réclame des dommages pour environ 16,9 millions d'euros. Mobistar est convaincu que la plainte est infondée, au moins pour l'essentiel. Mobistar a introduit une action reconventionnelle d'une valeur d'environ 14,6 millions d'euros. La procédure a été engagée en juillet 2011. L'affaire a été plaidée à l'audience du 14 janvier 2013. Par jugement du 22 avril 2013, le Tribunal de Commerce de Bruxelles a décidé que la demande de l'agent ainsi que la demande de Mobistar étaient partiellement fondées. Afin de pouvoir déterminer le montant exact des indemnités à payer par les deux parties, un expert judiciaire a été désigné par le Tribunal. L'expertise judiciaire est actuellement en cours.

**Factures impayées - Collaboration légale:** Dans le cadre de l'Arrêté Royal du 9 janvier 2003 déterminant les modalités de l'obligation légale en cas de demandes judiciaires concernant les communications électroniques, Mobistar fournit des services à des juges d'instruction, des tribunaux, etc. Les frais que Mobistar peut exiger pour les services rendus sont définis dans l'Arrêté Royal mentionné ci-dessus. L'Etat belge, représenté par son ministre de la Justice, est débiteur de ces montants. Le 19 juin 2014, Mobistar a cité l'Etat belge en justice en paiement de la somme due. Lors de l'audience d'introduction du 19 septembre 2014, les parties ont convenu des délais de conclusions. L'affaire sera plaidée devant le Tribunal de Première Instance de Bruxelles à l'audience du 9 septembre 2015.

# ÉTATS FINANCIERS 2014 CONSOLIDÉS SELON LES NORMES IFRS

17

## ÉTATS FINANCIERS

- 18 – État du résultat global consolidé
- 19 – Situation financière consolidée
- 20 – Tableau consolidé des flux de trésorerie
- 21 – État consolidé des variations des capitaux propres

22

## LE GROUPE MOBISTAR

- 24 – Méthodes comptables
- 37 – Notes concernant les états financiers consolidés

# ÉTATS FINANCIERS

## Etat du résultat global consolidé

en milliers d'EUR

Réf.	2014	2013
	1 024 928	1 129 134
	90 353	123 718
	133 911	208 380
<b>18 Total du chiffre d'affaires</b>	<b>1 249 192</b>	<b>1 461 232</b>
	-178 447	-231 454
	-385 904	-481 692
<b>18 Coûts directs</b>	<b>-564 351</b>	<b>-713 146</b>
<b>18 Charges de personnel</b>	<b>-135 931</b>	<b>-145 324</b>
	-43 147	-39 371
	-96 833	-97 515
	-50 938	-51 020
	-63 371	-56 251
	-19 751	-22 948
<b>18 Coûts indirects</b>	<b>-274 040</b>	<b>-267 105</b>
dont taxes opérationnelles et redevances	-45 095	-23 664
<b>EBITDA retraité</b>	<b>274 870</b>	<b>335 657</b>
	-8 542	-9 841
	-10 929	-8 754
<b>18 EBITDA</b>	<b>255 400</b>	<b>317 061</b>
	-194 478	-188 304
	-45	-117
<b>EBIT</b>	<b>60 877</b>	<b>128 641</b>
<b>18 Résultat financier</b>	<b>-8 788</b>	<b>-7 832</b>
<b>8 Impôts</b>	<b>- 8 805</b>	<b>- 33 404</b>
<b>Résultat des activités poursuivies et de la période *</b>	<b>43 284</b>	<b>87 405</b>
<b>Part du groupe dans le résultat de la période</b>	<b>43 284</b>	<b>87 405</b>
<b>ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ</b>		
<b>Résultat des activités poursuivies et de la période</b>	<b>43 284</b>	<b>87 405</b>
Autres éléments du résultat global	0	0
<b>Résultat global de l'ensemble consolidé</b>	<b>43 284</b>	<b>87 405</b>
<b>Part du groupe dans le résultat global consolidé de la période</b>	<b>43 284</b>	<b>87 405</b>
<b>13 Résultat de base par action (en EUR)</b>	<b>0,72</b>	<b>1,46</b>
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires	60 014 414	60 014 414
<b>13 Résultat dilué par action (en EUR)</b>	<b>0,72</b>	<b>1,46</b>
Nombre moyen pondéré dilué des actions ordinaires	60 014 414	60 014 414

\* En l'absence d'activités abandonnées, le résultat de la période correspond au résultat des activités poursuivies.

## Situation financière consolidée

en milliers d'EUR

Réf.		31.12.2014	31.12.2013
	<b>ACTIF</b>		
	<b>Actifs non-courants</b>		
2	Goodwill	80 080	80 080
3	Immobilisations incorporelles	345 204	380 200
4	Immobilisations corporelles	761 295	700 016
6	Participations dans des entreprises associées	3 288	3 333
7	Autres actifs non-courants	1 768	792
8	Impôts différés	8 829	6 715
	<b>Total actifs non-courants</b>	<b>1 200 463</b>	<b>1 171 136</b>
	<b>Actifs courants</b>		
9	Stocks	18 196	20 666
10	Créances commerciales	193 352	215 058
11	Revenu à facturer	9 059	11 381
11	Autres actifs courants	15 235	17 868
12	Placements de trésorerie et valeurs disponibles	7 603	13 781
	<b>Total actifs courants</b>	<b>243 446</b>	<b>278 755</b>
	<b>Total actif</b>	<b>1 443 909</b>	<b>1 449 891</b>
	<b>CAPITAUX PROPRES ET DETTES</b>		
	<b>Capitaux propres</b>		
14	Capital	131 721	131 721
14	Réserve légale	13 173	13 173
14	Réserve pour actions propres	39	
14	Bénéfice reporté	235 529	192 284
	<b>Total capitaux propres</b>	<b>380 462</b>	<b>337 178</b>
	<b>Dettes non-courantes</b>		
16	Dettes financières productives d'intérêts	94 267	548 750
15	Provisions	71 072	69 641
8	Impôts différés	2 084	1 306
	<b>Total dettes non-courantes</b>	<b>167 424</b>	<b>619 696</b>
	<b>Dettes courantes</b>		
16	Emprunts productifs d'intérêts	450 000	21 879
17	Dettes commerciales	325 307	352 088
17	Dettes liées aux avantages du personnel	33 651	31 524
17	Impôts	16 323	15 585
17	Revenus différés	68 823	66 145
17	Autres dettes	1 920	5 796
	<b>Total dettes courantes</b>	<b>896 024</b>	<b>493 017</b>
	<b>Total dettes</b>	<b>1 063 447</b>	<b>1 112 713</b>
	<b>Total capitaux propres et dettes</b>	<b>1 443 909</b>	<b>1 449 891</b>

# ÉTATS FINANCIERS

## Tableau consolidé des flux de trésorerie

en milliers d'EUR

Réf	2014	2013
	<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>	
	<b>Résultat avant impôts</b>	<b>120 809</b>
	Ajustements non monétaires pour:	
3,4	Amortissements et pertes de valeur	188 304
	Variations des provisions à long terme	269
	Variations de la provision pour créances douteuses	-3 917
	Autres dépenses non monétaires	1 499
	Intérêts créditeurs	-473
	Intérêts débiteurs	5 978
	<b>Résultat opérationnel ajusté avant déduction des charges financières nettes</b>	<b>312 469</b>
9	Stocks	-73
10	Créances commerciales et autres créances	25 254
17	Dettes commerciales et autres dettes	-4 682
	<b>Variation des besoins en fonds de roulement</b>	<b>20 500</b>
8	<b>Impôts payés</b>	<b>-56 533</b>
	<b>Intérêts payés</b>	<b>-5 066</b>
	<b>Intérêts perçus</b>	<b>473</b>
	<b>Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles</b>	<b>271 844</b>
	<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	
3,4	Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-319 048
	Dette liée à l'acquisition d'immobilisations (augmentation +, diminution -)	-14 248
3,4	Revenus provenant de la vente d'équipements	2 223
7	Remboursement de prêts consentis à long terme	1 408
	<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>	<b>-329 665</b>
	<b>Cash-flow organique *</b>	<b>-59 080</b>
	<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	
16	Prêts à court terme - net	-701
16	Prêts à long terme - tirages	196 900
16	Prêts à long terme - remboursements	-31 700
14	Autres	2 864
14	Dividendes payés	-108 026
	<b>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</b>	<b>59 337</b>
	<b>Augmentation (+), diminution (-) de trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>1 516</b>
	<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>12 266</b>
	<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>13 781</b>

\* Flux de trésorerie généré par l'activité, diminué des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles et augmenté des produits de cession d'actifs corporels et incorporels.

## Etat consolidé des variations de capitaux propres

	en milliers d'EUR				
	Capital	Réserve légale	Réserve actions propres	Bénéfice reporté	Total des capitaux propres
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2014</b>	<b>131 721</b>	<b>13 173</b>	<b>0</b>	<b>192 284</b>	<b>337 178</b>
Résultat des activités poursuivies et de la période				43 284	43 284
<b>Résultat global de l'ensemble consolidé</b>				<b>43 284</b>	<b>43 284</b>
Dividendes					
Transfert réserve pour actions propres vers capital social			39	-39	
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>131 721</b>	<b>13 173</b>	<b>39</b>	<b>235 529</b>	<b>380 462</b>

	en milliers d'EUR				
	Capital	Réserve légale	Réserve actions propres	Bénéfice reporté	Total des capitaux propres
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2013</b>	<b>131 721</b>	<b>13 173</b>	<b>0</b>	<b>212 905</b>	<b>357 799</b>
Résultat des activités poursuivies et de la période				87 405	87 405
<b>Résultat global de l'ensemble consolidé</b>				<b>87 405</b>	<b>87 405</b>
Dividendes				-108 026	-108 026
Transfert réserve pour actions propres vers capital social					
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>131 721</b>	<b>13 173</b>	<b>0</b>	<b>192 284</b>	<b>337 178</b>

## Le groupe Mobistar

### Sociétés constitutives du périmètre de consolidation

La société mère, les filiales et l'association momentanée constitutives du périmètre de consolidation sont les suivantes:

Au 31.12.2014

#### Mobistar S.A.

Société mère, société anonyme à responsabilité limitée de droit belge dont les actions sont cotées

Avenue du Bourget 3

B - 1140 Bruxelles

Belgique

Numéro d'identification: BE 0456 810 810

#### Orange Communications Luxembourg S.A.

Actions détenues à 100 % par Mobistar S.A.

8, rue des Mérovingiens

L – 8070 Bertrange

Luxembourg

Numéro d'identification: LU 19749504

#### IRISnet S.C.R.L.

Actions détenues à 28,16 % par Mobistar S.A.

Intégration selon la méthode de mise en équivalence

Avenue des Arts 21

B – 1000 Bruxelles

Belgique

Numéro d'identification : BE 0847 220 467

#### Smart Services Network S.A.

Actions détenues à 100 % par Mobistar S.A.

Avenue du Bourget 3

B – 1140 Bruxelles

Belgique

Numéro d'identification: BE 0563 470 723

Smart Services Network S.A., société constituée et régie par les lois de la Belgique, a été créée le 30 septembre 2014.

Jusqu'au 31.12.2013

#### Mobistar Enterprise Services S.A.

Consolidée à 100 %

Avenue du Bourget 3

B – 1140 Bruxelles

Belgique

Numéro d'identification: BE 0459 623 216

Sur le plan comptable et fiscal, la fusion simplifiée entre Mobistar S.A. et Mobistar Enterprise Services S.A. (MES) a pris effet rétroactivement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Les principales activités du Groupe sont décrites dans la note 21 (information sectorielle).

## Date d'autorisation d'émission des états financiers

Le 24 mars 2014, le Conseil d'Administration de la société Mobistar S.A. a examiné les états financiers consolidés 2014 et a autorisé leur publication.

Les états financiers consolidés 2014 seront approuvés le 6 mai 2014 par l'Assemblée Générale des actionnaires qui dispose toujours du pouvoir d'amender les états financiers après leur publication.

## Méthodes comptables

### 1. Base de préparation

Les états financiers consolidés sont libellés en milliers d'euros, sauf s'il en est précisé autrement. L'euro est la devise fonctionnelle et de présentation du Groupe. Chaque entité du Groupe applique cette devise fonctionnelle à ses états financiers.

### Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés de Mobistar S.A. et de toutes ses filiales ont été préparés dans le respect des normes de reporting International Financial Reporting Standards (IFRS), telles qu'adoptées par l'Union européenne.

### Base de consolidation

Les états financiers consolidés se composent des états financiers de Mobistar S.A. et de ses filiales au 31 décembre de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés pour la même période de reporting que la société mère, en application de politiques comptables cohérentes.

Les filiales sont entièrement consolidées à partir de la date d'acquisition, c'est-à-dire la date de prise de contrôle par le Groupe, et continuent à être consolidées jusqu'à la date où ce contrôle s'arrête.

Les entités suivantes sont consolidées au 31 décembre 2014 en application de la méthode de consolidation suivante:

> Mobistar S.A.:	100 %	consolidation complète
> Orange Communications Luxembourg S.A.:	100 %	consolidation complète
> Smart Services Network S.A.:	100 %	consolidation complète
> IRISnet S.C.R.L.:	28,16 %	mise en équivalence

Au 31 décembre 2013, le périmètre de consolidation englobait les entreprises reprises ci-dessus, ainsi que:

> Mobistar Enterprise Services S.A.:	100 %	consolidation complète
--------------------------------------	-------	------------------------

Orange Communications Luxembourg S.A., entreprise constituée et régie par les lois du Luxembourg, a été acquise le 2 juillet 2007 par Mobistar S.A. L'acquisition a porté sur 90 % des actions d'Orange Communications Luxembourg S.A. Les 10 % d'actions restants ont été acquis le 12 novembre 2008. L'entreprise a consolidé les résultats d'Orange Communications Luxembourg S.A. à hauteur de 100 %, à partir du 2 juillet 2007.

IRISnet S.C.R.L. est une société créée en juillet 2012 en collaboration avec les autorités bruxelloises, destinée à reprendre les activités de l'association momentanée Irisnet. La reprise des activités a eu lieu le 1er novembre 2012. Au sein de cette nouvelle structure juridique, Mobistar a contribué à hauteur de 3.450.000 euros équivalant à 345.000 actions des 1.225.000 actions émises par la société. En raison de la structure de la transaction, IRISnet S.C.R.L. sera comptabilisée selon la méthode de mise en équivalence.

Smart Services Network S.A., société constituée et régie par les lois de la Belgique, a été créée le 30 septembre 2014. Mobistar S.A. a contribué à hauteur de 999.900 euros équivalant à 9.999 actions sur un total de 10.000 actions émises par la société. Atlas Services Belgium S.A. a contribué à hauteur de 100 euros équivalant à 1 action.

Tous les soldes, transactions, produits et charges, ainsi que tous les bénéfices et pertes résultant de transactions intra-groupe sont entièrement éliminés en consolidation.

### 2. Changements survenus dans les méthodes comptables et les informations contenues en annexe

Les principes comptables et méthodes d'évaluation adoptés dans la préparation des états financiers consolidés s'inscrivent dans la lignée de ceux utilisés lors de la préparation des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

Malgré l'impact limité sur les activités du Groupe, les nouveaux amendements aux normes IFRS repris ci-dessous ont été pris en compte lors de la préparation des comptes annuels consolidés:

- > IFRS 10 *Etats financiers consolidés* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014)
- > IFRS 11 *Partenariats* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014)
- > IFRS 12 *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014)
- > IAS 27 *Etats financiers individuels* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014)
- > IAS 28 *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014)
- > Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 *Etats financiers consolidés et informations à fournir – Sociétés d'investissement* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014)
- > Amendements à IAS 32 *Instruments financiers : présentation – Compensation d'actifs et de passifs financiers* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014)
- > Amendements à IAS 36 *Dépréciation d'actifs – Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014)
- > Amendements à IAS 39 *Instruments financiers – Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014)

## Base de préparation

Les méthodes comptables et d'évaluation adoptées pour la préparation de l'état du résultat global consolidé ont été modifiées par rapport aux méthodes utilisées pour la préparation des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2013:

- a. La présentation de l'état du résultat global a été alignée sur le format du reporting interne utilisé par la direction.
- b. La présentation sectorielle de l'état du résultat global est à présent uniquement structurée par pays.

Les principaux changements sont les suivants:

- > En ce qui concerne le résultat opérationnel, le chiffre d'affaires est à présent réparti entre chiffre d'affaires des services mobiles et fixes et chiffre d'affaires de vente d'équipement.
- > Les coûts opérationnels sont présentés sous trois agrégats principaux:
  - Les coûts directs, incluant l'interconnexion et la connectivité client, les stocks, les commissions, les coûts liés au contenu et les créances douteuses;
  - Les charges de personnel;
  - Les coûts indirects, incluant les autres coûts commerciaux, les coûts IT et réseau, les immobilisations et frais généraux, ainsi que les autres charges d'exploitation et le résultat opérationnel.
- > L'EBITDA retraité ne constitue pas un agrégat financier défini selon les normes IFRS en tant qu'élément de mesure de la performance financière, et ne peut être comparé avec des indicateurs repris sous le même intitulé par d'autres entreprises. L'EBITDA retraité représente une information supplémentaire et ne peut être considéré comme un substitut au résultat opérationnel. Mobistar a recours à cette présentation afin de faciliter la comparaison de la performance opérationnelle entre les différentes périodes.

Les tableaux suivants établissent une comparaison entre la structure de coûts en 2013 et la nouvelle présentation des coûts:

Nature des coûts tels que présentés au 31 décembre 2013	Classifiés en coûts directs	Classifiés en coûts indirects
Coûts d'interconnexion	x	
Coûts d'acquisition des produits et services vendus	x	
Services et biens divers		x
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours et sur créances commerciales	x	
Provisions pour risques et charges		x
Autres charges d'exploitation		x

Services et biens divers tels que présentés au 31 décembre 2013	Classifiés en coûts directs	Classifiés en coûts indirects
Charges locatives		x
Frais d'entretien		x
Honoraires		x
Frais administratifs		x
Commissions	x	
Service universel		x
Frais de publicité		x

# ÉTATS FINANCIERS

Autres charges d'exploitation telles que présentées au 31 décembre 2013	Classifiées en coûts directs	Classifiées en coûts indirects
Pertes de valeur sur taxes locales sur antennes GSM et pylônes		x
Taxes immobilières		x
Provisions non-courantes		x
Perte sur ventes d'actifs		x
Autres charges d'exploitation		x

## 3. Principaux jugements, estimations et hypothèses comptables

La préparation des états financiers du Groupe dans le respect des normes IFRS nécessite que la direction procède à certains jugements, certaines estimations et hypothèses ayant des incidences sur les montants indiqués dans les états financiers et dans les notes d'accompagnement.

### 3.1. Jugements critiques dans l'application des méthodes comptables

Dans le processus d'application des méthodes comptables du Groupe, la direction n'a procédé à aucun jugement, estimation ou hypothèse significatif relatif à l'avenir et à d'autres sources importantes d'incertitude relatives aux estimations à la date de clôture, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement des montants des actifs et des passifs au cours de la période suivante, à l'exception de:

#### Contrat de location – le Groupe en qualité de preneur

Le Groupe a conclu des baux immobiliers, des contrats de location de réseau et de véhicules. Il a décidé, sur la base d'une évaluation des clauses et conditions des contrats, que le bailleur assume les principaux risques et bénéficie des principaux avantages liés à la propriété de ces biens et a comptabilisé ces contrats au titre de leasing opérationnel. Plus de détails à ce sujet à la note 20.

### 3.2. Estimations et hypothèses critiques

Les estimations effectuées lors de chaque date de reporting traduisent les conditions ayant existé à ces dates (par exemple, les cours du marché, les taux d'intérêt et les taux de change). Bien que ces estimations s'appuient sur les informations les plus pertinentes dont dispose la direction à propos des événements et des actions susceptibles d'être entreprises par Mobistar, les résultats effectifs pourraient diverger de ces estimations.

#### Dépréciation d'actifs non financiers

Le test de perte de valeur du Groupe est basé sur le calcul de la valeur d'utilité qui utilise une méthode d'actualisation des flux de trésorerie. Les flux de trésorerie sont dérivés du budget des cinq années à venir et n'incluent pas les activités de restructurations qui n'ont pas été engagées par le Groupe ni les investissements futurs importants qui rehausseraient la base d'actifs de l'unité génératrice de trésorerie testée. La valeur recouvrable est essentiellement sensible aux taux d'actualisation utilisés lors de l'actualisation des flux de trésorerie ainsi qu'aux flux de trésorerie attendus et aux taux de croissance utilisés pour les extrapolations. Les hypothèses principales utilisées pour déterminer la valeur recouvrable pour les diverses unités génératrices de trésorerie sont détaillées dans la note 2.

#### Actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les pertes fiscales non utilisées dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes pourront être imputées. Un jugement important de la direction est requis pour déterminer le montant des actifs d'impôts différés pouvant être comptabilisé, sur la base du moment probable et du niveau des bénéfices imposables futurs, ainsi que des stratégies futures de planification fiscale. Les détails relatifs aux actifs d'impôts différés sont repris dans la note 8.

#### Provision pour le démantèlement des sites du réseau

Le Groupe a comptabilisé une provision en contrepartie de ses obligations de démantèlement des sites du réseau loués ainsi qu'au bâtiment loué situé Avenue du Bourget. Pour la détermination du montant de la provision, des hypothèses et estimations sont requises eu égard aux taux d'actualisation et aux coûts estimés de démantèlement et de retrait de toutes les infrastructures des sites. Voir note 15.

## Service universel

Mobistar est impliqué, de concert avec d'autres opérateurs alternatifs, dans plusieurs actions judiciaires concernant le système de compensation financière prévu en matière de fourniture de tarifs sociaux. La détermination de l'impact potentiel qu'entraînerait l'évolution de la réglementation en cette matière a nécessité l'élaboration d'un nombre significatif d'hypothèses et d'estimations de la part de la direction. Voir note 18.

## Résiliation de contrats

Dans le cadre de l'évolution de la chaîne de distribution, des estimations relatives à la résiliation de certains contrats de distribution ont été requises afin d'évaluer l'issue des négociations et la valorisation des coûts de résiliation. Voir note 18.

## Taxes opérationnelles : pylônes

Depuis 1997, les communes et provinces ont adopté des mesures de taxation locales, sur une base annuelle, des pylônes, mâts et antennes. Ces taxes ne sont pas considérées comme un impôt sur le revenu et sont comptabilisées comme des taxes opérationnelles; par conséquent, elles pèsent négativement sur le résultat avant impôt.

Dès réception de l'avertissement-extrait de rôle, les coûts y relatifs sont comptabilisés. Si aucun avertissement-extrait de rôle n'est reçu, les coûts seront basés sur l'avertissement-extrait de rôle de l'exercice précédent. La charge d'impôt sur les pylônes vient à expiration lorsqu'aucun avertissement-extrait de rôle n'est reçu dans un délai de trois ans.

Tous les avertissements-extraits de rôle étant contestés, les intérêts sont calculés au taux légal. Lorsque le litige sera clos, le montant de base et les intérêts seront repris.

Cette procédure est toujours d'application en Flandre et pour la Région de Bruxelles-Capitale.

En ce qui concerne la Région wallonne, cette méthode était d'application jusqu'en 2013. Depuis 2014, la taxe sur les pylônes est une taxe régionale établie par un décret de la Région wallonne et est assujettie aux règles en vigueur en matière de taxes régionales.

## 4. Résumé des principales méthodes comptables

### 4.1. Transactions en devises étrangères

Lors de la comptabilisation initiale dans la devise fonctionnelle, une transaction en devise étrangère est enregistrée en utilisant le taux de change au comptant entre la devise fonctionnelle et la devise étrangère à la date de la transaction. A chaque date du bilan, les actifs et les dettes monétaires en devises étrangères seront convertis en utilisant le taux de clôture.

Les gains et les pertes de change sont constatés comme des produits et des charges opérationnelles lorsqu'ils concernent des activités opérationnelles. Les gains et les pertes de change ne sont constatés comme des produits et des charges financières que lorsqu'ils concernent des activités de financement.

### 4.2. Regroupements d'entreprises, goodwill et dépréciation du goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode d'acquisition:

- > le coût d'acquisition est mesuré à la date d'acquisition à la juste valeur de la contrepartie transférée, incluant toute contrepartie conditionnelle. Les changements ultérieurs apportés à la contrepartie conditionnelle sont comptabilisés soit dans le compte de résultat, soit dans les autres éléments du résultat global conformément aux normes applicables;
- > si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises est incomplète à la fin de l'exercice au cours duquel le regroupement a lieu, le Groupe enregistre des montants provisoires pour les éléments dont la comptabilisation est incomplète. Soit ces montants provisoires sont ajustés lors de la période d'évaluation, soit des actifs ou passifs additionnels sont comptabilisés, afin de refléter les nouvelles informations relatives aux faits et circonstances existant à la date d'acquisition qui, s'ils avaient été connus, auraient affecté les montants comptabilisés à cette date;
- > le goodwill est la différence entre la contrepartie transférée et la juste valeur des actifs et passifs identifiables présumés à la date d'acquisition, et est comptabilisé comme un actif dans l'état de la position financière.

Pour tout regroupement d'entreprises pour lequel la participation est inférieure à 100 %, les intérêts minoritaires sont mesurés:

- > soit à leur juste valeur: dans ce cas, le goodwill relatif aux intérêts minoritaires est comptabilisé;
- > soit selon la part proportionnelle des intérêts minoritaires dans les actifs nets identifiables de l'entreprise acquise: dans ce cas, seul le goodwill relatif à la part acquise est comptabilisé.

# ÉTATS FINANCIERS

Les coûts relatifs à l'acquisition sont directement comptabilisés dans le résultat d'exploitation au cours de la période où ils sont encourus.

Lorsqu'un regroupement d'entreprises est réalisé en plusieurs étapes, la participation précédemment détenue est réévaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition via le résultat d'exploitation. Les autres éléments du résultat global sont, le cas échéant, entièrement reclassifiés dans le résultat d'exploitation.

Le goodwill n'est pas amorti, mais un test de dépréciation est réalisé à tout le moins annuellement ou plus fréquemment s'il existe une indication qu'il puisse être affecté d'une perte de valeur. C'est pourquoi l'évolution générale des tendances économiques et financières, les différents niveaux d'élasticité des opérateurs de télécommunications face au déclin des environnements économiques locaux, les changements survenus dans la capitalisation boursière des sociétés de télécommunications et les performances économiques effectives comparées aux attentes du marché représentent autant d'indicateurs externes qui sont analysés par le Groupe en même temps que les indicateurs de performance internes, afin d'évaluer si un test de dépréciation doit être réalisé plus d'une fois par an.

IAS 36 requiert la réalisation de ces tests au niveau de chaque Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT susceptibles de bénéficier de synergies découlant d'une acquisition. Ceci correspond de facto au segment opérationnel. Cette allocation est revue si le Groupe modifie le niveau qu'il a défini dans le cadre de l'analyse du retour sur investissement à des fins de test du goodwill.

Afin de déterminer si une perte de valeur devrait être reconnue, la valeur comptable des actifs et passifs des UGT ou des groupes d'UGT est comparée au montant à recouvrer. Le montant à recouvrer d'une UGT est sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus générés par les UGT. Les flux de trésorerie projetés sont basés sur des hypothèses économiques et réglementaires, des hypothèses de renouvellement des licences et les conditions d'exploitation prévisionnelles établies par la direction du Groupe, comme suit:

- > les flux de trésorerie projetés sont établis selon un plan financier sur trois à cinq ans;
- > les flux de trésorerie projetés au-delà de 5 ans peuvent être extrapolés en appliquant un taux de croissance en baisse ou stable pour les deux années suivantes (pour certaines UGT), suivi d'un taux de croissance à l'infini reflétant la croissance à long terme attendue sur le marché;
- > les flux de trésorerie obtenus sont actualisés selon les taux applicables au type d'activités et aux pays concernés.

Les valeurs comptables des UGT testées comprennent le goodwill, les immobilisations incorporelles avec une durée d'utilité infinie provenant des regroupements d'entreprises et les actifs avec une durée d'utilité finie (immobilisations corporelles, immobilisations incorporelles et fonds de roulement net, soldes intragroupe inclus). Les valeurs comptables nettes sont publiées au niveau des UGT et des groupes d'UGT, incluant par conséquent les éléments comptables liés aux transactions avec d'autres UGT et groupes d'UGT.

Pour une UGT détenue en partie par le Groupe, lorsqu'elle comprend une part liée aux intérêts minoritaires, la perte de valeur est affectée entre la société mère et les minoritaires sur une base identique à celle utilisée pour l'affectation du résultat (c'est-à-dire la quote-part de détention).

Une perte de valeur liée au goodwill est enregistrée en déduction du résultat d'exploitation, et n'est par conséquent jamais extournée.

## 4.3. Immobilisations incorporelles

Sont comprises dans cette catégorie d'actifs les immobilisations incorporelles avec une durée d'utilité finie, telles que le coût des licences de télécommunications, le coût de la conception et du développement du réseau, ainsi que le coût des logiciels achetés ou développés en interne.

Les immobilisations incorporelles sont initialement évaluées à leur coût. Ce coût se compose du prix d'achat, des droits de douane, des taxes à l'achat non récupérables, après déduction des remises et rabais commerciaux, ainsi que des coûts directement attribuables à la préparation de l'immobilisation pour son utilisation prévue, à savoir les coûts des avantages du personnel, les honoraires professionnels et les coûts liés au bon fonctionnement de l'actif.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût, déduction faite du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

La valeur résiduelle des immobilisations incorporelles est réputée nulle, à moins que les conditions prévues par la norme IAS 38 soient satisfaites.

Les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilité et une dépréciation complémentaire est effectuée chaque fois qu'il y a une indication qu'une telle réduction de valeur pourrait être actée.

Le montant amortissable d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité finie est réparti de manière linéaire sur sa durée d'utilité.

L'amortissement des licences de téléphonie mobile débute lorsque celles-ci sont prêtes à être mises en service.

Les licences GSM et UMTS ont été octroyées pour une période de respectivement 15 (à l'origine) et 20 ans et sont entièrement amorties. L'extension de la licence GSM, acquise en 2010, est amortie sur une période de 5 ans qui correspond à la durée de la licence.

La licence 4G acquise en 2011 a été octroyée pour une période de 15 ans, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2027. La licence 800 MHz a été acquise en novembre 2013 pour une durée de 20 ans. L'amortissement de ces licences débute lorsque l'immobilisation incorporelle est disponible pour être mise en service, c'est-à-dire lorsqu'elle se trouve à l'endroit et dans les conditions techniques pour pouvoir être opérationnelle selon les critères émis par la direction, même si l'immobilisation n'est pas réellement mise en service. La licence sera disponible pour la mise en service lorsque la première zone géographique sera déclarée « prête au lancement » par les équipes techniques. Le montant total sera amorti sur une base linéaire sur sa durée d'utilité résiduelle à cette date.

La durée d'utilité des logiciels achetés et développés en interne est de 5 années (logiciels de réseau) ou de 4 années (logiciels non destinés au réseau) et leur amortissement débute lorsque le logiciel est opérationnel.

La durée et le mode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité finie sont examinés à tout le moins à la clôture de chaque exercice. Tout changement de la durée d'utilité ou du rythme de consommation des avantages économiques futurs inclus dans l'immobilisation en question, est traduit de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

L'amortissement et les pertes de valeur sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique 'Amortissements et pertes de valeur'.

Les coûts de recherche sont pris en charge au fur et à mesure de leur réalisation. Les dépenses de développement exposées sur un projet individuel sont comptabilisées comme une immobilisation incorporelle lorsque le Groupe peut démontrer la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente, son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre, la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables, la disponibilité de ressources appropriées pour achever le développement et sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Suite à la comptabilisation initiale des dépenses de développement au titre d'immobilisation, le modèle de coût est appliqué en impliquant la comptabilisation de l'immobilisation à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement de l'immobilisation commence lorsque le développement est achevé et que l'immobilisation est disponible à l'utilisation. Elle est amortie sur la période durant laquelle il est attendu qu'elle génère des avantages économiques futurs. Durant la période de développement, l'immobilisation fait l'objet d'un test de dépréciation annuel.

#### 4.4. Immobilisations corporelles

Les actifs immobilisés suivants sont classés sous la rubrique des immobilisations corporelles: les bâtiments, l'infrastructure et l'équipement de réseau, les serveurs informatiques et les ordinateurs personnels, le mobilier de bureau, les améliorations locatives, ainsi que l'équipement loué aux clients.

Lors de leur comptabilisation initiale, les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût. Ce coût inclut le prix d'achat, y compris les droits de douane et les taxes à l'achat non récupérables, après déduction des remises et rabais commerciaux, et toute dépense directement encourue pour placer l'actif en état de marche en vue de l'utilisation prévue. Les dépenses encourues pour le remplacement de toute partie d'un élément des immobilisations corporelles sont comptabilisées comme acquisition d'un actif si les critères d'enregistrement sont satisfaits. Tous les autres coûts de réparation et d'entretien sont comptabilisés au compte de résultat dès qu'ils sont réalisés. Ce coût inclut également le coût estimé du démantèlement des sites du réseau et de remise en état des bâtiments loués, si une telle obligation existe.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût, déduction faite du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

# ÉTATS FINANCIERS

Le montant amortissable d'une immobilisation corporelle est réparti de manière systématique et linéaire sur toute sa durée d'utilité. L'amortissement d'une immobilisation corporelle débute lorsqu'elle est totalement opérationnelle pour l'utilisation projetée.

La durée d'utilité de chaque catégorie d'immobilisations corporelles a été déterminée comme suit:

> Bâtiment	20 ans
> Pylônes et constructions de réseau	20 ans
> Fibre optique	15 ans
> Equipement de réseau	7-8 ans
> Equipement de messagerie	5 ans
> Serveurs informatiques	5 ans
> Ordinateurs personnels	4 ans
> Mobilier de bureau	5 - 10 ans
> Améliorations locatives	9 années ou durée de la période locative si délai inférieur

La valeur résiduelle et la durée d'utilité des immobilisations corporelles sont revues au moins au terme de chaque exercice et, si les prévisions diffèrent des estimations précédentes, les changements sont traduits de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

L'amortissement et les pertes de valeur sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique 'Amortissements et pertes de valeur'.

Une immobilisation corporelle doit être éliminée du bilan lors de sa sortie ou lorsqu'elle est hors d'usage en permanence et que plus aucun bénéfice économique n'est attendu de sa sortie. Les profits ou les pertes provenant de la mise hors service ou de la sortie de l'immobilisation corporelle doivent être enregistrés comme produits ou charges dans le compte de résultat de l'exercice durant lequel l'immobilisation corporelle est éliminée du bilan.

Le coût de démantèlement des sites du réseau est mesuré sur la base des durées connues des baux de location des sites, en partant de l'hypothèse que la probabilité de renouvellement à chaque date de prorogation sera très élevée et en tenant compte du fait que tous les sites devront être démantelés à terme. L'actif à démanteler est évalué en utilisant les taux d'inflation et d'escompte appropriés.

## 4.5. Pertes de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles autres que goodwill

Le Groupe évalue, à chaque date d'établissement du bilan, les indications tendant à étayer la nécessité d'acter une perte de valeur sur immobilisation. En présence d'une telle indication ou si un test annuel de dépréciation d'une immobilisation est nécessaire, Mobistar procédera à une estimation du montant recouvrable de l'actif. Le montant recouvrable d'un actif est le montant le plus élevé de la juste valeur de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie auquel il appartient, déduction faite des coûts de vente et de sa valeur d'utilité; il est calculé pour un actif donné, à moins que l'actif en question ne génère aucun flux de trésorerie entrant qui soit en grande partie indépendant des flux de trésorerie entrants générés par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Lorsque la valeur comptable d'un actif excède son montant recouvrable, l'actif est considéré comme ayant subi une perte de valeur et sa valeur comptable est réduite à son montant recouvrable. Lors de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux futurs de trésorerie estimés sont escomptés à leur valeur actuelle par le biais d'un taux d'escompte après impôt qui traduit les appréciations par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à cet actif. Les pertes de valeur sont constatées dans le compte de résultat, sous la rubrique 'Amortissements et pertes de valeur'.

Une évaluation de chaque actif, à l'exclusion des goodwill, est réalisée à chaque période de reporting afin de déterminer s'il existe des indications quant au fait que des pertes de valeur actées antérieurement n'existent plus ou ont vu leur montant diminuer. Si de telles indications existent, le Groupe réalise une nouvelle estimation de l'actif ou de la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie. Une perte de valeur actée antérieurement n'est extournée que lorsqu'il y a eu un changement dans les hypothèses considérées pour le calcul de la valeur recouvrable lors du dernier enregistrement de réduction de valeur. L'extourne est limitée de façon à ce que la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas sa valeur recouvrable ou ne dépasse pas sa valeur comptable qui aurait été obtenue, nette d'amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Une telle extourne est reconnue dans le compte de résultat sauf si l'actif en question est comptabilisé à un montant réévalué. Dans ce cas, l'extourne est traitée comme un accroissement de la réévaluation.

## 4.6. Charges d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont capitalisés après le 1er janvier 2009. L'évaluation de la nécessité de capitaliser les coûts d'emprunt se fait au niveau des projets. Jusqu'à la fin de l'année 2008, la charge de l'emprunt était prise en charge sur la période durant laquelle ils ont été supportés.

## 4.7. Subventions publiques

Une subvention publique n'est enregistrée que lorsqu'il est raisonnablement certain que ladite subvention sera effectivement versée et que l'entreprise respectera les conditions qui y sont attachées.

Lorsque les subventions concernent un poste de charge, elles doivent être comptabilisées en produits, sur une base systématique, sur les exercices nécessaires, pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser.

Lorsque les subventions publiques sont attachées à un actif, leur juste valeur est portée au crédit de la valeur comptable de l'actif et est inscrite dans le compte de résultat sur la durée d'utilité escomptée de l'actif sous-jacent par le biais d'annuités d'un montant égal.

## 4.8. Taxes

### Impôts exigibles

Les actifs et passifs d'impôts exigibles pour l'exercice en cours et les exercices précédents sont évalués selon le montant dont il est attendu qu'il soit payé à ou récupéré de l'administration fiscale en utilisant les taux d'impôt et dispositions fiscales adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture.

### Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés en utilisant la méthode bilantaire basée sur les différences temporelles entre, d'une part, la base fiscale des actifs et des passifs et, d'autre part, la valeur comptable nette au bilan.

Des passifs d'impôts différés sont actés pour toutes les différences temporelles imposables, sauf:

- > lorsque les passifs d'impôts différés proviennent de la comptabilisation initiale du goodwill ou d'un actif ou passif résultant d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable ni le résultat fiscal; et
- > pour ce qui est des différences temporelles imposables associées aux investissements dans des filiales, des entreprises associées et des coentreprises, dans la mesure où le moment de la reprise des différences temporelles peut être contrôlé et s'il est probable que les différences temporelles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour les différences temporelles déductibles, crédits d'impôts reportés ou non utilisés et pertes fiscales non utilisées, dans la mesure où il est probable qu'ils pourront être imputés à l'avenir sur un bénéfice imposable sauf:

- > lorsque les actifs d'impôts différés liés à la différence temporelle déductible proviennent de la comptabilisation initiale d'un actif ou passif relatif à une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable ni le résultat fiscal; et
- > pour ce qui est des différences temporelles déductibles associées aux investissements dans des filiales, des entreprises associées et des coentreprises, les actifs d'impôts différés sont comptabilisés seulement dans la mesure où il est probable que les différences temporelles s'inverseront dans un avenir prévisible et qu'un bénéfice imposable sera disponible sur lequel imputer les différences temporelles.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est ré-estimée à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant soit disponible pour permettre l'imputation totale ou partielle de l'actif d'impôts différés. Les actifs d'impôts différés non comptabilisés sont ré-estimés à chaque date de clôture et sont comptabilisés dans la mesure où il est devenu probable que le bénéfice imposable futur permettra la récupération de l'actif d'impôts différés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'imposition dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif est réalisé ou le passif réglé, en utilisant les taux d'impôt et dispositions fiscales adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture.

Il y a compensation des actifs et passifs d'impôts différés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et si les impôts différés concernent la même entité imposable et la même administration fiscale.

### Taxe sur la valeur ajoutée

Les produits, dépenses et actifs sont comptabilisés nets du montant de la taxe sur la valeur ajoutée, sauf:

- > lorsque la taxe sur la valeur ajoutée encourue sur l'achat d'un actif ou de services n'est pas déductible auprès de l'administration fiscale, auquel cas la taxe est comptabilisée comme partie intégrante du coût d'acquisition de l'actif ou comme fraction du poste de dépense selon le cas; et

# ÉTATS FINANCIERS

> les créances et les dettes dont le montant est exprimé toutes taxes incluses.

Le montant net de la taxe sur la valeur ajoutée récupérable de, ou payable à l'administration fiscale est porté au bilan sous les rubriques créances ou dettes.

## 4.9. Stocks

Les stocks sont des actifs détenus en vue d'être vendus dans le cadre de l'exercice normal des activités; il s'agit essentiellement des terminaux de téléphonie et des cartes SIM.

Les stocks sont évalués au plus bas du coût d'acquisition ou de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks comprend tous les coûts d'achat, les coûts de transformation et les autres dépenses encourues pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du premier entré - premier sorti (PEPS). La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans des conditions de transaction normales, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

## 4.10. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des liquidités et des dépôts en espèces à un terme maximal de trois mois. Les liquidités et dépôts en espèces détenus auprès d'institutions financières sont évalués à leur valeur nominale. Les découverts en banques et ceux résultant de la gestion centralisée de la trésorerie au niveau du groupe France Télécom sont classés comme des dettes financières à court terme.

## 4.11. Actions propres (contrat de liquidité)

L'achat d'actions propres (de Mobistar) ou d'obligations dans le cadre d'un contrat de liquidité est comptabilisé comme un actif financier.

Les gains ou les pertes réalisés lors de la vente d'actions propres sont directement comptabilisés dans le compte de résultat (résultat financier). La revalorisation des actions à la date de clôture est également comptabilisée dans le compte de résultat.

## 4.12. Instruments financiers

### Comptabilisation initiale et décomptabilisation

Un actif financier ou un passif financier est comptabilisé au bilan le jour du règlement lorsque le Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration.

Une dette financière est sortie du bilan lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrive à expiration.

### Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés soit comme des actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, soit comme prêts et créances.

L'entreprise ne dispose pas de placements détenus jusqu'à leur échéance ou d'actifs financiers disponibles à la vente.

Lors de leur première comptabilisation, en cas d'investissements autres que ceux classifiés comme actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables. Le Groupe détermine la classification de ses actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale et, lorsque cela est autorisé et approprié, revoit cette classification à chaque clôture annuelle.

### Les actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat

Les actifs financiers classifiés comme détenus à des fins de transaction et les actifs financiers désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat relèvent de cette catégorie.

## Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec paiements fixes ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ces actifs sont comptabilisés au coût amorti, par le biais de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et pertes sont constatés dans le compte de résultat lorsque les prêts et les créances sont sortis du bilan ou lorsqu'ils accusent une perte de valeur, ainsi que par le biais du processus d'amortissement.

Les créances commerciales et les autres créances à court terme dépourvues de tout taux d'intérêt stipulé sont évaluées au montant original de la facture ou au montant nominal lorsque l'incidence de l'actualisation est négligeable. Une perte de valeur sur créances commerciales et sur autres créances à court terme est constatée dans le compte de résultat lorsque leur valeur comptable est inférieure à la valeur actuelle des estimations des flux de trésorerie futurs. La perte de valeur est évaluée sur une base individuelle, ou par catégorie segmentée lorsque la perte de valeur individuelle ne peut pas être évaluée. Les créances commerciales et les autres créances à court terme sont présentées au bilan nettes de toute perte de valeur cumulée.

### Dépréciation d'actifs financiers

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture si un actif financier ou un groupe d'actifs financiers doit être déprécié.

#### Actifs comptabilisés au coût amorti

S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur des actifs comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés (à l'exclusion de pertes futures attendues non encourues), actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine (soit le taux d'intérêt calculé lors de la comptabilisation initiale). La valeur comptable de l'actif est réduite par l'utilisation d'un compte de dépréciation. Le montant de la perte doit être comptabilisé au compte de résultat.

Si le montant de la dépréciation diminue au cours d'un exercice ultérieur, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenu après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur précédemment comptabilisée doit être reprise. Une reprise de dépréciation est enregistrée en résultat pour autant que la valeur comptable de l'actif ne devienne pas supérieure au coût amorti à la date de reprise de la dépréciation. Toute reprise ultérieure de dépréciation est comptabilisée au compte de résultat.

En ce qui concerne les créances, une réduction de valeur est effectuée lorsqu'il existe des indications objectives (telles que la probabilité d'insolvabilité ou des difficultés financières importantes dans le chef du débiteur) que le Groupe ne sera pas en mesure de récupérer tous les montants dus dans les conditions initiales de la facture. La valeur comptable de la créance est réduite par l'utilisation d'un compte de dépréciation. Les créances dépréciées font l'objet d'une décomptabilisation lorsqu'elles sont réputées irrécouvrables.

## Dettes financières

### Prêts et emprunts productifs d'intérêts

Les prêts et emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue, déduction faite des coûts de transaction directement attribuables.

Après la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts productifs d'intérêts sont ensuite évalués au coût amorti, en application de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les profits et pertes sont constatés en produits et charges lorsque les dettes sont sorties du bilan, ainsi que par le biais du processus d'amortissement.

### Dettes commerciales et autres dettes à court terme

Les dettes commerciales et les autres dettes à court terme dépourvues de tout taux d'intérêt stipulé sont évaluées au montant original de la facture ou au montant nominal lorsque l'incidence de l'actualisation est négligeable.

### Compensation d'un actif financier et d'une dette financière

Les créances et les dettes commerciales sont compensées et le montant net est inscrit au bilan lorsque ces montants peuvent être légalement compensés et lorsque les parties concernées sont clairement disposées à les régler sur la base des montants nets.

## 4.13. Provisions à long terme

Des provisions sont constatées lorsque Mobistar dispose d'une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation et une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

Si Mobistar s'attend au remboursement de tout ou partie de la provision, ce remboursement sera constaté comme un actif distinct, mais uniquement lorsque le remboursement sera pratiquement certain. Les charges relatives à toute provision sont présentées dans le compte de résultat, nettes de tout remboursement.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées en utilisant un taux actuel avant impôt reflétant, le cas échéant, les risques spécifiques à l'élément de passif. En cas d'actualisation des montants en question, le relèvement de la provision dû à l'évolution du temps sera comptabilisé en charges financières.

L'estimation des coûts de démantèlement des sites du réseau et des coûts de remise à neuf liés aux immeubles loués constitue un élément des immobilisations corporelles. Cette estimation est également enregistrée comme une provision qui est mesurée en utilisant les taux d'inflation et d'escompte appropriés.

## 4.14. Avantages du personnel

Les avantages du personnel à court terme, tels que les salaires, les rémunérations, les cotisations de sécurité sociale, les congés payés annuels, l'intéressement aux bénéficiaires et les primes, ainsi que les frais médicaux, les voitures de société et les autres avantages sont enregistrés pendant la période au cours de laquelle le service a été rendu par le collaborateur.

Les avantages du personnel à court terme sont comptabilisés comme des dettes résultant d'une obligation légale ou implicite actuelle et lorsqu'une estimation fiable de ces dettes peut être faite.

Les plans de pension belges à cotisations définies sont soumis par la loi à des taux de rendement minimum garanti, soit à ce jour 3,25 % sur les cotisations de l'employeur et 3,75 % sur les cotisations de l'employé.

Ces taux, qui s'entendent comme une moyenne sur la durée totale d'une carrière, peuvent être modifiés par décret royal; dans ce cas, le(s) nouveau(x) taux s'appliquera(s'appliqueront) sur les cotisations tant passées que futures à partir de la date de la modification.

Pour cette raison, ces plans seront comptabilisés comme des plans à cotisations définies.

## 4.15. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que les avantages économiques reviendront à Mobistar et où leur montant peut être évalué de façon fiable. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des remises, réductions et autres taxes ou impôts.

Les produits des activités ordinaires provenant de la vente de biens sont enregistrés lorsque la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des biens et le contrôle sur ces derniers ont été transférés à l'acheteur.

Les produits des activités ordinaires découlant de la prestation des services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture. Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Plusieurs indicateurs, en fonction des services rendus, sont utilisés pour définir l'état d'avancement de la transaction. Pour les services prépayés, les revenus sont enregistrés sur base de l'utilisation (minutes utilisées ou SMS envoyés). Pour les services postpayés, les revenus sont enregistrés sur base soit de l'utilisation (facturés ou provisionnés) soit sur base de pourcentages estimés de la consommation (pour les services facturés d'avance).

Les produits des activités ordinaires spécifiques et les critères de comptabilisation y afférents sont les suivants:

### Vente d'équipement

Les ventes d'équipement aux canaux de distribution et aux clients finaux sont comptabilisées en produits lors de la livraison. Les ventes en consignation sont enregistrées en produits lors de la vente au client final.

### Contrats d'abonnement

Les produits générés par le trafic sont comptabilisés en fonction de l'usage et les droits de trafic non utilisés sont reportés lorsque ce droit de report existe. Les abonnements facturés par anticipation sont reconnus en produits au cours de la période d'abonnement sur une base linéaire.

## Éléments séparables des offres packagées

Certaines offres de services du Groupe comprennent deux éléments: un équipement (par ex. un terminal) et un service (par ex. un plan tarifaire).

Pour toute vente d'offres à produits ou services multiples, le Groupe analyse l'ensemble des éléments de l'offre afin de déterminer s'ils doivent être comptabilisés séparément. Un élément livré (produit vendu ou prestation rendue) est comptabilisé séparément (i) s'il a une valeur individuelle pour le client et (ii) s'il y a une indication objective et fiable de juste valeur de l'élément à livrer. Le montant total fixe ou déterminable du contrat est alloué en fonction de la juste valeur relative de chacun des éléments. Toutefois, lorsqu'un montant alloué à un élément livré est conditionnel à la livraison d'éléments complémentaires ou répondant à des conditions de performance spécifiques, le montant alloué à l'élément livré est limité au montant non conditionnel. Tel est le cas des ventes d'offres liées comprenant un terminal et une prestation de service de télécommunications. Il est alors considéré que le terminal a une valeur individuelle pour le client et qu'il y a une indication objective et fiable de la juste valeur de la prestation de service à rendre. Bien que le montant attribuable au terminal excède généralement le montant à recevoir du client à la livraison du terminal, le revenu reconnu au titre de la vente du terminal est généralement limité au montant contractuel non conditionné à la réalisation de la prestation de service, c'est-à-dire au montant payé par le client pour le terminal.

## Vente de cartes prépayées

Les ventes de cartes prépayées sont enregistrées à leur valeur nominale en tant que produit différé au moment de la vente et reconnues en tant que produits dans le compte de résultat à mesure de leur utilisation.

## Produits d'interconnexion

Les produits générés par le trafic payés par les autres opérateurs de télécommunications pour l'utilisation de notre réseau sont comptabilisés en fonction de l'usage.

## Partage des revenus

Les produits découlant de contrats conclus avec des fournisseurs de contenu tiers sont enregistrés après déduction des commissions qui leur sont versées en contrepartie du produit fourni ou du service rendu.

## Produits reconnus lors du paiement

Les produits dont le recouvrement n'est pas raisonnablement assuré au moment de la vente sont différés jusqu'à la réception effective du paiement.

## Produits locatifs de sites du réseau

Concernant les contrats de bail relatifs aux sites du réseau en vertu desquels Mobistar est l'unique responsable du respect des termes et conditions qui y sont spécifiés, les loyers sont enregistrés en charges. Les revenus générés par les contrats de sous-location des sites conclus avec d'autres opérateurs sont comptabilisés comme des produits des activités ordinaires.

## 4.16. Contrats de location

Un contrat de location en vertu duquel la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété n'est pas transférée au preneur est un contrat de location simple; les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

L'identification des conventions qui comprennent une opération de location requiert de déterminer si la convention dépend de l'usage d'un actif déterminé et si la convention accorde le droit d'utiliser cet actif.

## 4.17. Commissions de fidélité

Les commissions de fidélité obtenues par les canaux de distribution sur les contrats d'abonnement sont prises en charges lors de la souscription du contrat.

## 4.18. Escomptes financiers

Les escomptes financiers accordés aux clients ou reçus des fournisseurs pour paiements anticipés sont déduits des produits et des coûts des ventes lorsqu'ils sont exposés.

## 4.19. Dividende

Un dividende déclaré par l'Assemblée Générale des actionnaires après la date du bilan n'est pas comptabilisé comme une dette à cette date.

## 4.20. Programmes de fidélité

Le programme de fidélité (« Have a nice day ») se base sur la fidélité du client. Les clients (prepaid ou postpaid) se voient octroyer des cadeaux en fonction de la durée de leur engagement chez Mobistar. Les coûts liés à ce programme de fidélité sont comptabilisés en dépenses commerciales (charges d'exploitation) lorsqu'ils sont engagés.

## 5. Changements futurs dans les méthodes comptables

Les nouvelles normes ou les normes amendées, ainsi que leurs interprétations, émises jusqu'à la date de publication des états financiers du Groupe, mais qui ne sont toutefois pas encore entrées en vigueur pour les états financiers 2014, sont répertoriées ci-dessous. Le Groupe a décidé de ne pas adopter de normes ou d'interprétations anticipativement à leur date d'entrée en vigueur.

- > IFRS 9 *Instruments financiers* et les amendements liés (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, mais non encore adopté au niveau européen)
- > IFRS 14 *Comptes de report réglementaires* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, mais non encore adopté au niveau européen)
- > IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, mais non encore adopté au niveau européen)
- > Améliorations aux IFRS (2010-2012) (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> février 2015)
- > Améliorations aux IFRS (2011-2013) (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015)
- > Améliorations aux IFRS (2012-2014) (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, mais non encore adopté au niveau européen)
- > Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 *Entités d'investissement: Application de l'exemption de consolidation* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, mais non encore adopté au niveau européen)
- > Amendements à IFRS 10 et IAS 28 *Vente ou contribution d'actifs entre l'investisseur et sa participation dans des entreprises associées ou coentreprises* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, mais non encore adopté au niveau européen)
- > Amendements à IFRS 11 *Partenariats – Acquisition d'une participation dans une entreprise commune* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, mais non encore adopté au niveau européen)
- > Amendements à IAS 1 *Présentation des états financiers – Initiative concernant les informations à fournir* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, mais non encore adopté au niveau européen)
- > Amendements à IAS 16 et IAS 38 *Immobilisations corporelles et incorporelles – Clarification sur les méthodes d'amortissement acceptables* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, mais non encore adopté au niveau européen)
- > Amendements à IAS 16 et IAS 41 *Immobilisations corporelles et actifs biologiques – Plantes productrices* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, mais non encore adopté au niveau européen)
- > Amendements à IAS 19 *Avantages au personnel – Cotisations des employés* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> février 2015)
- > Amendements à IAS 27 *Etats financiers individuels - Méthode de la mise en équivalence* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, mais non encore adopté au niveau européen)
- > IFRIC 21 *Taxes* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 17 juin 2014)

# Notes concernant les états financiers consolidés

## 1. Regroupements d'entreprises

### Changements survenus en 2014

La fusion simplifiée entre Mobistar S.A. (**Mobistar**) et Mobistar Enterprise Services S.A. (**MES**), conformément aux Articles 676 et 719 et suivants du Code des Sociétés, a pris effet rétroactivement d'un point de vue comptable et fiscal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Suite à cette fusion simplifiée, tous les actifs de MES, en ce compris les droits et les obligations, ont, suite à la dissolution sans liquidation, été transférés à Mobistar, titulaire de l'ensemble des actions de MES. La fusion simplifiée s'est basée sur le régime d'exception prévu à l'Article 722 § 6 du Code des Sociétés, qui dispose que l'approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires d'une société anonyme appelée à fusionner n'est pas requise lorsque les conditions suivantes sont remplies :

1. La publication du projet de fusion six semaines au moins avant la prise d'effet de la fusion, par les sociétés appelées à fusionner;
2. Le droit pour chaque actionnaire des sociétés appelées à fusionner de prendre connaissance de tous les documents relatifs à la fusion, conformément à l'Article 720 § 2 du Code des Sociétés, et ce un mois au moins avant la prise d'effet de la fusion;
3. Le droit pour un ou plusieurs actionnaires de Mobistar qui détiennent des actions représentant 5 % du capital souscrit de convoquer l'Assemblée Générale des actionnaires de Mobistar appelée à se prononcer sur le projet de fusion. Les actions sans droit de vote ne sont pas prise en compte pour le calcul de ce pourcentage.

Smart Services Network S.A., société constituée et régie par les lois de la Belgique, a été créée le 30 septembre 2014. Mobistar S.A. a contribué à hauteur de 999.900 euros équivalant à 9.999 actions sur un total de 10.000 actions émises par la société. Atlas Services Belgium S.A. a contribué à hauteur de 100 euros équivalant à 1 action.

### Changements survenus en 2013

Aucune acquisition n'a été réalisée en 2013.

Toutefois, comme mentionné dans les rapports annuels des années précédentes, le contrat d'achat d'actions entre Mobistar et KPN relatif à l'acquisition de Mobistar Enterprise Services (MES), prévoit un mécanisme d'ajustement de prix basé sur la dette nette et sur le besoin en fonds de roulement tels qu'établis en date du 28 février 2010. Les diverses procédures légales engagées n'ont pas encore été finalisées, dès lors aucun ajustement du prix d'acquisition n'a été enregistré.

## 2. Goodwill

		en milliers d'EUR
2014		Goodwill
<b>VALEUR D'ACQUISITION</b>		
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2014		80 080
Au 31 décembre 2014		80 080
<b>AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR</b>		
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2014		0
Au 31 décembre 2014		0
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2014</b>		<b>80 080</b>

# ÉTATS FINANCIERS

en milliers d'EUR

2013	Goodwill
<b>VALEUR D'ACQUISITION</b>	
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	80 080
Au 31 décembre 2013	80 080
<b>AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR</b>	
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	0
Au 31 décembre 2013	0
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2013</b>	<b>80 080</b>

Le goodwill n'a pas été modifié en 2014 et trouve son origine dans l'acquisition du:

> Goodwill Mobistar Affiliate S.A.	10 558
> Goodwill Mobistar Enterprise Services S.A.	793
> Goodwill Orange Communications Luxembourg S.A.	68 729
<b>Total</b>	<b>80 080</b>

Le goodwill est attribuable comme suit:

> Activités en Belgique	11 351
> Activités au Luxembourg	68 729

## Mobistar Affiliate S.A.

L'acquisition de la société Mobistar Affiliate S.A. a été réalisée en deux phases: l'achat initial de 20 % des actions en avril 1999 et l'acquisition du solde de 80 % en mai 2001.

Le goodwill déclaré est intégralement attribuable au segment 'Belgique' (voir note 21).

## Mobistar Enterprise Services S.A.

Le goodwill relatif à l'acquisition de Mobistar Enterprise Services S.A. (MES) a été enregistré en deux étapes: la première attribution au 1<sup>er</sup> avril 2010 pour un montant de 844 milliers d'euros a été ajustée au 31 mars 2011 pour atteindre un montant final de 793 milliers d'euros.

Le goodwill déclaré est intégralement attribuable au segment 'Belgique' (voir note 21).

Un test de dépréciation du goodwill attribué au segment 'Belgique' est réalisé à tout le moins au terme de chaque exercice financier afin d'évaluer si sa valeur comptable n'excède pas son montant recouvrable. L'estimation de la juste valeur, déduction faite des coûts en cas de vente, prend en compte le cours de bourse de l'action Mobistar.

Concernant le goodwill du segment 'Belgique', lorsque l'on considère la relation entre la capitalisation boursière et les actifs nets du Groupe au 31 décembre 2014, la capitalisation boursière était nettement supérieure à la valeur comptable nette.

## Orange Communications Luxembourg S.A.

L'acquisition d'Orange Communications Luxembourg S.A. a été réalisée en deux phases: 90 % des actions ont été acquises le 2 juillet 2007. Les 10 % restants ont été acquis le 12 novembre 2008.

Le goodwill déclaré est intégralement attribuable au segment 'Luxembourg'.

Le test de dépréciation du goodwill est réalisé à tout le moins au terme de chaque exercice financier afin d'évaluer si sa valeur comptable n'excède pas son montant recouvrable.

La méthodologie utilisée les années précédentes a également été appliquée pour l'exercice 2014. Les flux de trésorerie ont été estimés selon un plan financier sur quatre ans (de 2015 à 2018) approuvé par le Comité Stratégique. Cette estimation tient compte de l'impact du renforcement sur le marché consécutif à l'extension des canaux de vente tant sur le marché résidentiel que professionnel, et du poids de la régulation au cours des prochaines années (tarifs de terminaison mobile et roaming). La population luxembourgeoise étant amenée à poursuivre sa croissance à l'avenir, la direction estime un taux de croissance annuel à long terme de 1 % pour les années postérieures à 2018. Les flux de trésorerie ont été actualisés à 7,0 % (après impôts). Une analyse de sensibilité a été réalisée, utilisant un taux de croissance variant entre 0,5 % et 1,5 % et un taux d'escompte variant entre 6,5 % et 7,5 % et ce, même si les taux extrêmes sont considérés comme très théoriques. Le plus mauvais des scénarios, basé sur un taux de croissance de 0,5 % et un WACC de 7,5 %, résulterait en une valorisation

négative de 17 millions d'euros. Le meilleur scénario envisagé dans l'analyse de sensibilité résulterait en un montant positif de 27 millions d'euros. Les hypothèses de taux retenues résultent en une situation en équilibre.

Etant donné que le montant recouvrable du segment 'Luxembourg', goodwill compris, excède sa valeur comptable, aucune perte de valeur ne doit être constatée.

### 3. Immobilisations incorporelles

	en milliers d'EUR			
	Licences GSM et UMTS	Coûts internes de développement de software	Autres immobilisations incorporelles	Total des immobilisations incorporelles
2014				
<b>VALEUR D'ACQUISITION</b>				
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2014</b>	<b>587 228</b>	<b>47 208</b>	<b>602 990</b>	<b>1 237 426</b>
Mutations de l'exercice:				
- Acquisitions		4 974	50 188	55 162
- Cessions et désaffectations			- 6 135	- 6 135
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>587 228</b>	<b>52 182</b>	<b>647 043</b>	<b>1 286 453</b>
<b>AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR</b>				
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2014</b>	<b>350 813</b>	<b>39 113</b>	<b>467 300</b>	<b>857 226</b>
Mutations de l'exercice:				
- Additions	29 774	4 018	57 000	90 792
- Cessions et désaffectations			- 6 769	- 6 769
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>380 587</b>	<b>43 131</b>	<b>517 531</b>	<b>941 249</b>
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2014</b>				
	<b>206 641</b>	<b>9 051</b>	<b>129 512</b>	<b>345 204</b>

	en milliers d'EUR			
	Licences GSM et UMTS	Coûts internes de développement de software	Autres immobilisations incorporelles	Total des immobilisations incorporelles
2013				
<b>VALEUR D'ACQUISITION</b>				
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2013</b>	<b>467 228</b>	<b>46 962</b>	<b>568 103</b>	<b>1 082 293</b>
Mutations de l'exercice:				
- Acquisitions	120 000	5 271	47 197	172 468
- Cessions et désaffectations		- 5 025	- 12 310	- 17 335
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>587 228</b>	<b>47 208</b>	<b>602 990</b>	<b>1 237 426</b>
<b>AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR</b>				
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2013</b>	<b>326 426</b>	<b>40 999</b>	<b>428 273</b>	<b>795 698</b>
Mutations de l'exercice:				
- Additions	24 387	3 001	51 476	78 864
- Cessions et désaffectations		- 4 887	- 12 449	- 17 336
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>350 813</b>	<b>39 113</b>	<b>467 300</b>	<b>857 226</b>
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2013</b>				
	<b>236 415</b>	<b>8 095</b>	<b>135 690</b>	<b>380 200</b>

# ÉTATS FINANCIERS

## Licences de télécommunications

Type de licence	Coût d'acquisition	Valeur comptable nette fin 2014	Valeur comptable nette fin 2013	Durée d'utilité en mois	Mois restants	en milliers d'EUR Début de période d'amortissement
GSM 2G	223 800			171		août 1996
2G renouvellement 5 ans	74 367	13 651	28 524	60	11	nov 2010
UMTS 3G	149 041	58 507	67 871	191	75	avr 2005
4G	20 020	20 020	20 020	Fin juin 2027		-
800 MHz	120 000	114 463	120 000	238	227	fév 2014
<b>TOTAL</b>	<b>587 228</b>	<b>206 641</b>	<b>236 415</b>			

Les immobilisations incorporelles produites en interne incluent les coûts de développement de logiciels générés par les membres du personnel du Groupe.

Les autres immobilisations incorporelles se rapportent principalement aux logiciels acquis ou développés par des fournisseurs externes. Ils sont principalement utilisés pour les applications utilisées sur le réseau ou à des fins administratives.

La durée d'utilité des immobilisations incorporelles en vigueur en 2014 reste comparable à celle utilisée en 2013.

Certaines immobilisations incorporelles sont totalement amorties bien que toujours en service. Il s'agit principalement de la première licence GSM qui a été complètement amortie à la fin de l'exercice 2011. Les investissements relatifs à l'acquisition initiale de logiciels peuvent également être totalement amortis, mais les nouvelles versions de ces logiciels, toujours utilisées, ne sont pas complètement amorties. Il en va de même pour les coûts initiaux de recherche de sites.

Les immobilisations incorporelles ne sont pas soumises à des restrictions de propriété ou des nantissements à titre de garantie des passifs.

## 4. Immobilisations corporelles

en milliers d'EUR						
2014	Terrains et construction	Infrastructure et réseau	Installations, machines et outillage	Mobilier et matériel roulant	Autres immobilisations corporelles	Total immobilisations corporelles
<b>VALEUR D'ACQUISITION</b>						
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2014</b>	<b>1 966</b>	<b>655 117</b>	<b>695 962</b>	<b>119 783</b>	<b>21 473</b>	<b>1 494 300</b>
Mutations de l'exercice:						
- Acquisitions	84	52 286	237 882	15 840	37 116	343 208
- Coûts de démantèlement		4 984	2 557			7 541
- Cessions et désaffectations		- 6 606	- 52 790	- 10 221	- 2 148	- 71 765
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>2 050</b>	<b>705 781</b>	<b>883 611</b>	<b>125 401</b>	<b>56 441</b>	<b>1 773 284</b>
<b>AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR</b>						
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2014</b>	<b>305</b>	<b>302 332</b>	<b>381 668</b>	<b>102 886</b>	<b>7 093</b>	<b>794 284</b>
Mutations de l'exercice:						
- Additions	10	28 623	206 750	12 965	32 296	280 644
- Coûts de démantèlement		2 443	539			2 982
- Cessions et désaffectations		- 6 235	- 48 758	- 8 781	- 2 148	- 65 921
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>315</b>	<b>327 164</b>	<b>540 200</b>	<b>107 070</b>	<b>37 241</b>	<b>1 011 989</b>
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2014</b>						
	<b>1 735</b>	<b>378 617</b>	<b>343 411</b>	<b>18 331</b>	<b>19 200</b>	<b>761 295</b>

en milliers d'EUR						
2013	Terrains et construction	Infrastructure et réseau	Installations, machines et outillage	Mobilier et matériel roulant	Autres immobilisations corporelles	Total immobilisations corporelles
<b>VALEUR D'ACQUISITION</b>						
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2013</b>	<b>1 966</b>	<b>633 712</b>	<b>706 882</b>	<b>127 361</b>	<b>20 425</b>	<b>1 490 345</b>
Mutations de l'exercice:						
- Acquisitions		38 665	101 135	6 052	1 156	147 008
- Coûts de démantèlement		- 3 132				- 3 132
- Cessions et désaffectations		- 14 128	- 112 055	- 13 630	- 108	- 139 921
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>1 966</b>	<b>655 117</b>	<b>695 962</b>	<b>119 783</b>	<b>21 473</b>	<b>1 494 300</b>
<b>AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR</b>						
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2013</b>	<b>258</b>	<b>286 034</b>	<b>425 436</b>	<b>108 287</b>	<b>5 320</b>	<b>825 335</b>
Mutations de l'exercice:						
- Additions	47	28 174	68 265	8 230	1 868	106 584
- Coûts de démantèlement		2 856				2 856
- Cessions et désaffectations		- 14 732	- 112 033	- 13 631	- 95	- 140 491
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>305</b>	<b>302 332</b>	<b>381 668</b>	<b>102 886</b>	<b>7 093</b>	<b>794 284</b>
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2013</b>						
	<b>1 661</b>	<b>352 784</b>	<b>314 294</b>	<b>16 897</b>	<b>14 380</b>	<b>700 016</b>

Les rubriques 'terrains et constructions' et 'infrastructure réseau' se rapportent principalement aux coûts d'équipement réseau et d'installation de sites. Les montants relatifs aux terrains et constructions détenus en propre sont négligeables.

Les immobilisations corporelles ne sont pas soumises à des restrictions de propriété ou des nantissements à titre de garantie des passifs.

## 5. Investissements, modification de la durée d'utilité et subventions publiques

### Investissements

Mobistar a investi 215,3 millions d'euros en 2014 (hors acquisition de MES suite à la fusion), ce qui représente 19,3 % du chiffre d'affaires de la téléphonie, contre 199,0 millions d'euros un an auparavant (hors paiement en 2013 des 120,0 millions d'euros pour le spectre 800 MHz). Cette hausse des investissements s'explique par l'augmentation des investissements liés au réseau 4G, mais également par l'acquisition d'équipements dans le cadre du réaménagement des points de vente. Près de trois quarts des investissements de 2014 ont porté sur le réseau et, comparé à 2013 où les investissements étaient déjà particulièrement élevés, Mobistar a investi 8 % de plus en 2014.

### Modification de la durée d'utilité et perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles

Les modifications enregistrées au cours de l'exercice ont été déterminées par actif individualisé afin de prendre en compte l'évolution technologique et IT. L'obsolescence, le démantèlement ou les pertes sont également pris en considération.

En 2014, des modifications de la durée d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles ont été reconnues pour un montant de 8,5 millions d'euros (en 2013: 11,9 millions d'euros) et actées sous la rubrique 'Amortissements et pertes de valeur' dans l'état du résultat global.

L'impact se répartit comme suit:

Pour 2014:

- > Logiciels: 1,0 million d'euros
- > Equipement réseau et autre: 7,5 millions d'euros incluant les pertes de valeur consécutives au remaniement des points de vente (2,2 millions d'euros) et à la suppression ou au déplacement de sites (2,7 millions d'euros)

Pour 2013:

- > Logiciels: 2,1 millions d'euros
- > Equipement réseau et autre: 9,8 millions d'euros incluant la modification de la durée d'utilité de l'équipement réseau consécutive à l'arrêt des activités télévisuelles (2,3 millions d'euros) et la perte de valeur consécutive aux procédures d'inventaire d'immobilisations (3,2 millions d'euros)

La juste valeur des applications informatiques et de l'équipement de réseau obsolète, déduction faite des coûts de la vente, est nulle.

### Subventions publiques

Une subvention publique d'un montant de 3,1 millions d'euros a été reçue en 1997 en provenance du Gouvernement de la Région wallonne, afin de participer à l'investissement dans un immeuble de bureaux et dans son équipement.

Les subventions publiques sont déduites de la valeur d'acquisition des actifs concernés.

Toutes les conditions et modalités inhérentes à cette subvention publique sont satisfaites.

	en milliers d'EUR	
	2014	2013
Valeur comptable nette au 1 <sup>er</sup> janvier	71	97
Reconnus dans l'état du résultat global	-16	-26
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>46</b>	<b>71</b>

## 6. Participations dans des entreprises associées

2014	en milliers d'EUR	
	Participations dans des entreprises associées	Résultat des entreprises associées
<b>Valeur comptable nette au 1<sup>er</sup> janvier 2014</b>	<b>3 333</b>	<b>0</b>
Résultat de l'exercice	-45	-45
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2014</b>	<b>3 288</b>	<b>-45</b>

2013	en milliers d'EUR	
	Participations dans des entreprises associées	Résultat des entreprises associées
<b>Valeur comptable nette au 1<sup>er</sup> janvier 2013</b>	<b>3 450</b>	<b>0</b>
Résultat de l'exercice	-117	-117
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2013</b>	<b>3 333</b>	<b>-117</b>

En juillet 2012, le Groupe a participé à la création de la société IRISnet S.C.R.L. Les activités d'IRISnet S.C.R.L. ont débuté le 1<sup>er</sup> novembre 2012. La part du Groupe s'élève à 28,16 % des capitaux propres d'IRISnet S.C.R.L. Le Groupe a une représentation de 2 sièges sur 7 au sein du Conseil d'Administration. Cette société est dès lors comptabilisée selon la méthode de mise en équivalence.

## 7. Autres actifs non-courants

2014	en milliers d'EUR		
	Cautionnements versés en numéraire	Créances non-courantes	Total
<b>Valeur comptable nette au 1<sup>er</sup> janvier 2014</b>	<b>242</b>	<b>550</b>	<b>792</b>
Additions	1 002	1	1 003
Remboursements	-27		-27
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2014</b>	<b>1 217</b>	<b>551</b>	<b>1 768</b>

2013	en milliers d'EUR		
	Cautionnements versés en numéraire	Créances non-courantes	Total
<b>Valeur comptable nette au 1<sup>er</sup> janvier 2013</b>	<b>243</b>	<b>3 722</b>	<b>3 965</b>
Additions		550	550
Remboursements	-1		-1
Provision pour risque lié au recouvrement		-3 722	-3 722
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2013</b>	<b>242</b>	<b>550</b>	<b>792</b>

La hausse des autres actifs non-courants en 2014 est due au versement d'un dépôt dans le cadre du renouvellement de la licence 2G.

## 8. Impôts sur le revenu courants et différés

### Montants reconnus dans l'état du résultat global

	en milliers d'EUR	
	31.12.2014	31.12.2013
<b>Charge d'impôt de l'exercice</b>		
Exercice courant	23 188	38 488
Charge d'impôt sur exercices antérieurs	-13 184	-6 344
<b>Total charge d'impôt de l'exercice</b>	<b>10 004</b>	<b>32 144</b>
<b>Charge d'impôts différés</b>		
A l'origine et reprise de différences temporelles	-1 199	1 253
Changement du taux d'imposition		7
<b>Total charge d'impôts différés</b>	<b>-1 199</b>	<b>1 260</b>
<b>TOTAL CHARGE D'IMPÔTS</b>	<b>8 805</b>	<b>33 404</b>

### Relation entre la charge d'impôt et le bénéfice comptable

	en milliers d'EUR	
	31.12.2014	31.12.2013
Bénéfice comptable consolidé avant impôts	52 089	120 809
<b>Charge d'impôt au taux de 33,99 %</b>	<b>17 705</b>	<b>41 063</b>
Impôt relatif aux différences permanentes		
* Charges fiscalement non déductibles	7 957	2 731
* Impôt relatif au résultat d'Irisnet non pris en compte	15	40
Crédit d'impôt sur investissements	8	11
Déduction d'impôts sur capital à risque	-2 850	-408
Crédit d'impôts lié au regroupement d'entreprises	-847	-3 689
Charge d'impôt sur exercices antérieurs	-13 184	-6 344
<b>CHARGE D'IMPÔT DE L'EXERCICE</b>	<b>8 805</b>	<b>33 404</b>
<b>TAUX D'IMPÔT EFFECTIF</b>	<b>16,90%</b>	<b>27,65%</b>

La charge d'impôts s'élève à 8,8 millions d'euros en 2014, contre 33,4 millions d'euros en 2013. Le taux d'impôt effectif ressort à 16,9 %, soit 10,8 points en-dessous du taux d'impôt effectif de 27,7 % en 2013. Si l'on considère la baisse du bénéfice avant impôts en 2014, le montant absolu de la charge d'impôts a considérablement diminué.

Un impact positif sur l'exercice 2013 a été enregistré en décembre 2014 pour un montant de 12,5 millions d'euros équivalant à la déduction fiscale consentie pour les investissements. La taxe régionale sur les pylônes est considérée comme une dépense professionnelle non déductible fiscalement.

### Mouvements dans les soldes d'impôts courants

	en milliers d'EUR					
	Balance nette au 1 <sup>er</sup> janvier	Impôt de l'exercice reconnu dans l'état du résultat global	Impôts des exercices antérieurs reconnus dans l'état du résultat global	Paiements sur impôt de l'exercice	Paiements sur impôts des exercices antérieurs	Balance nette au 31 décembre
<b>2014</b>	14 626	23 188	-13 184	-9 000	-1 126	14 504
<b>2013</b>	39 020	38 488	-6 344	-24 000	-32 538	14 626

## Mouvements dans les soldes d'impôts différés

en milliers d'EUR

2014	Balance nette au 1 <sup>er</sup> janvier	Changement reconnu dans l'état du résultat global	Balance nette au 31 décembre
<b>ORANGE COMMUNICATIONS LUXEMBOURG</b>			
Perte fiscale reportée	1 403	1 393	2 796
Crédits d'impôts liés aux investissements	312	12	324
Immobilisations corporelles	994	-627	367
Allocation du prix d'acquisition	-273	229	-44
<b>Total Orange Communications Luxembourg</b>	<b>2 436</b>	<b>1 007</b>	<b>3 443</b>
Autres		-137	
<b>MOBISTAR</b>			
Immobilisations corporelles	126	123	249
Provisions non-courantes	3 815	1 310	5 125
Crédit d'impôts lié aux investissements	338	-326	12
Actifs immobilisés	-1 306	-778	-2 084
<b>Total Mobistar</b>	<b>2 973</b>	<b>329</b>	<b>3 302</b>
<b>ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	<b>6 715</b>		<b>8 829</b>
<b>PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	<b>-1 306</b>		<b>-2 084</b>
<b>TOTAL DE L'ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL</b>		<b>1 199</b>	

en milliers d'EUR

2013	Balance nette au 1 <sup>er</sup> janvier	Changement reconnu dans l'état du résultat global	Balance nette au 31 décembre
<b>ORANGE COMMUNICATIONS LUXEMBOURG</b>			
Perte fiscale reportée	2 521	-1 118	1 403
Crédits d'impôts liés aux investissements	311	1	312
Immobilisations corporelles	902	92	994
Allocation du prix d'acquisition	-496	223	-273
<b>Total Orange Communications Luxembourg</b>	<b>3 238</b>	<b>-802</b>	<b>2 436</b>
<b>MES</b>			
Perte fiscale reportée	2 088	-2 088	0
Actifs immobilisés	-1 012	-294	-1 306
<b>Total MES</b>	<b>1 076</b>	<b>-2 382</b>	<b>-1 306</b>
<b>MOBISTAR</b>			
Immobilisations corporelles	205	-79	126
Provisions non-courantes	2 648	1 167	3 815
Revenus différés	-1 160	1 160	0
Crédit d'impôts lié aux investissements	662	-324	338
<b>Total Mobistar</b>	<b>2 355</b>	<b>1 924</b>	<b>4 279</b>
<b>ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	<b>6 669</b>		<b>6 715</b>
<b>PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	<b>0</b>		<b>-1 306</b>
<b>TOTAL DE L'ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL</b>		<b>-1 260</b>	

# ÉTATS FINANCIERS

## Orange Communications Luxembourg S.A.

Le principal composant est lié aux pertes reportées pour un montant de 2.796 milliers d'euros.

## Mobistar S.A.

Les impôts différés enregistrés sur les opérations de Mobistar S.A. sont principalement liés aux crédits d'impôts sur les investissements, aux coûts de développement des sites intranet, et à l'amortissement des actifs de démantèlement.

En raison des pertes reportées, aucun impôt courant n'est enregistré pour Orange Communications Luxembourg S.A.

Aucun actif d'impôts différés n'est enregistré pour les pertes fiscales reportées (3 millions d'euros) et pour la déduction reportée des intérêts notionnels (3 millions d'euros) de Mobistar Enterprise Services S.A.

## 9. Stocks

	en milliers d'EUR	
	31.12.2014	31.12.2013
<b>MARCHANDISES (E.A. GSM ET CARTES SIM)</b>		
Coût des stocks	19 911	22 562
Dépréciation des stocks	- 1 715	- 1 896
<b>STOCKS - VALEUR NETTE DE RÉALISATION</b>	<b>18 196</b>	<b>20 666</b>
Coût des stocks pris en charge durant l'exercice	178 348	233 005

Le montant des inventaires enregistré en 2014 a diminué en raison d'une meilleure gestion des stocks et d'une baisse des ventes de terminaux.

## 10. Créances commerciales

	en milliers d'EUR	
	31.12.2014	31.12.2013
Créances commerciales - valeur brute	250 564	274 288
Réduction de valeur - clients douteux	- 57 212	- 59 230
<b>CRÉANCES COMMERCIALES - VALEUR COMPTABLE NETTE</b>	<b>193 352</b>	<b>215 058</b>

Pour les termes et conditions portant sur les créances sur parties liées, référez-vous à la note 19.

Les créances commerciales ne portent pas intérêt et sont généralement domiciliées (plus de 60 % du chiffre d'affaires de la téléphonie est payé par domiciliation). Pour les créances non domiciliées, le terme le plus courant est de 30 jours fin de mois.

Les créances commerciales s'élèvent à 193,4 millions d'euros à fin 2014, contre 215,1 millions d'euros à fin 2013. Cette diminution résulte essentiellement de la diminution (21,7 millions d'euros sur la balance de clôture) du chiffre d'affaires de la téléphonie et de la vente de terminaux (impact sur le chiffre d'affaires consolidé de -11,9 %).

Le Groupe ne dépend pas de la situation de clients importants, aucun d'entre eux ne représentant plus de 10 % de son chiffre d'affaires. Le risque client est réparti sur plus de 5 millions de clients.

## Créances commerciales: Réconciliation de la provision pour réduction de valeur sur clients douteux

en milliers d'EUR

	Bilan			Etat du résultat global	
	31.12.2014	Provision	Extourne	31.12.2013	31.12.2014
Clients de biens matériels	-2 569			-1 761	808
Clients de trafic téléphonique	-54 643			-57 469	-2 826
<b>TOTAL DE LA RÉDUCTION DE VALEUR SUR CLIENTS DOUTEUX</b>	<b>-57 212</b>	<b>-9 389</b>	<b>11 407</b>	<b>-59 230</b>	<b>-2 018</b>

en milliers d'EUR

	Bilan			Etat du résultat global	
	31.12.2013	Provision	Extourne	31.12.2012	31.12.2013
Clients de biens matériels	-1 761			-3 817	-2 056
Clients de trafic téléphonique	-57 469			-59 329	-1 860
<b>TOTAL DE LA RÉDUCTION DE VALEUR SUR CLIENTS DOUTEUX</b>	<b>-59 230</b>	<b>-12 441</b>	<b>16 357</b>	<b>-63 146</b>	<b>-3 916</b>

## Créances commerciales: balance âgée

en milliers d'EUR

	Créances commerciales - valeur comptable nette	Non échues	Echues à moins de 180 jours	Echues entre 180 et 360 jours	Echues à plus de 360 jours
<b>2014</b>	193 353	95 210	68 485	13 735	15 923
<b>2013</b>	215 058	128 770	28 835	34 436	23 017

Après l'augmentation du taux de la provision pour créances douteuses en 2011 et 2012, la situation s'est stabilisée en 2013. En 2014, le taux s'élève à 2,0 % du chiffre d'affaires dans le segment résidentiel. Les efforts spécifiques entrepris dans le recouvrement des factures, particulièrement pour les créances commerciales échues à plus de 180 jours, ont permis d'améliorer les balances âgées.

## 11. Autres actifs courants et produits acquis

en milliers d'EUR

	31.12.2014	31.12.2013
Taxes locales et régionales sur pylônes	94 173	67 079
Réduction de valeur sur taxes sur pylônes	-94 173	- 67 079
Prépaiements	13 455	12 411
TVA à récupérer	4 316	2 657
Autres actifs courants	-2 536	2 799
<b>Total autres actifs courants</b>	<b>15 235</b>	<b>17 868</b>
<b>Produits acquis</b>	<b>9 059</b>	<b>11 381</b>
<b>TOTAL</b>	<b>24 294</b>	<b>29 249</b>

## Taxes locales et régionales sur les pylônes, mâts et antennes GSM

Depuis 1997, certaines communes et quatre provinces belges ont adopté des mesures de taxation locales, sur une base annuelle, des pylônes, mâts ou antennes situés sur leur territoire. Ces mesures sont actuellement contestées devant les tribunaux civils (tribunaux de première instance - chambre fiscale et cours d'appel).

Le Conseil d'État a décidé depuis le 20 novembre 2007, dans plusieurs arrêts, qu'un règlement-taxe viole le principe d'égalité dans le cas où le motif figurant dans le préambule de ce règlement-taxe est tiré de la situation financière de la commune. En effet, un tel motif n'explicite nullement la différenciation opérée entre les opérateurs de mobilophonie (qui

# ÉTATS FINANCIERS

sont taxés en vertu dudit règlement-taxe) et les exploitants d'autres réseaux similaires (qui ne sont pas taxés en vertu de ce même règlement-taxe). Il ne peut, dès lors, être tenu pour établi que la différence de traitement repose sur un critère susceptible de justification objective et raisonnable.

La Cour Constitutionnelle a décidé dans son arrêt du 15 décembre 2011 que l'article 98, §2 de la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques n'interdit pas aux communes de taxer, pour des motifs budgétaires ou autres, l'activité économique des opérateurs de télécommunications qui se matérialise sur le territoire de la commune par la présence sur le domaine public ou privé de pylônes, mâts ou antennes GSM affectés à cette activité. Cette interprétation de l'article 98, §2 ne viole pas, selon la Cour, l'article 170, §4 de la Constitution.

La Cour de Cassation a confirmé dans ses arrêts du 30 mars 2012 l'interprétation de la Cour Constitutionnelle de l'article 98 de la loi du 21 mars 1991.

Le 4 septembre 2014, la Cour de Justice de l'Union Européenne a jugé que la directive relative à l'autorisation de réseaux et de services de communications électroniques (directive «autorisation»), doit être interprétée en ce sens qu'elle ne s'oppose pas à ce que les opérateurs fournissant des réseaux ou des services de communications électroniques soient assujettis, en raison de la présence sur le domaine public ou privé de mâts, de pylônes ou d'antennes de radiotéléphonie mobile nécessaires à leur activité, à une taxe générale sur les implantations.

La créance représentative du montant des taxes enrôlées, augmentée des intérêts moratoires calculés au taux légal, s'élève à 94,1 millions d'euros, dont 27,1 millions d'euros à charge de l'exercice 2014. Ce montant cumulé est contesté devant les tribunaux. La réduction de valeur est enregistrée dans la rubrique 'Autres charges d'exploitation' de l'état du résultat global.

Par décret du 11 décembre 2013, il est établi par la Région wallonne une taxe annuelle sur les mâts, pylônes ou antennes de télécommunication mobile. Cette taxe est applicable à partir du 1er janvier 2014 et est fixée à 8.000 euros par site (indexée annuellement à partir de 2015). De plus, les communes wallonnes peuvent établir une taxe additionnelle de maximum cent centimes additionnels à la taxe décrite ci-dessus. Mobistar a introduit le 20 juin 2014 une requête en annulation contre ce décret auprès de la Cour Constitutionnelle. Mobistar a reçu les avertissements-extraits de rôle datés du 22 décembre 2014 pour cette taxe et introduira une réclamation fiscale dans le délai légal. Le décret wallon du 12 décembre 2014, qui pérennise la taxe wallonne décrite ci-dessus pour les exercices d'imposition 2015 et suivants, a été publié dans le Moniteur Belge du 29 décembre 2014.

## Autres actifs courants

La variation des autres actifs courants est due au dépôt à court terme de 5 millions d'euros auprès d'Orange.

## 12. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	en milliers d'EUR	
	31.12.2014	31.12.2013
<b>TOTAL TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>7 603</b>	<b>13 781</b>

Les fonds bancaires sont rémunérés à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue bancaires. La juste valeur de la rubrique trésorerie, dépôts à court terme et équivalents de trésorerie est de 7,6 millions d'euros fin 2014.

## 13. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises lors de la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives en actions ordinaires.

en milliers d'EUR

	31.12.2014	31.12.2013
Part du groupe dans le résultat de la période	43 284	87 405
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires	60 014 414	60 014 414
Effet de dilution	NA	NA
Nombre moyen pondéré dilué des actions ordinaires	60 014 414	60 014 414

Aucune transaction impliquant des actions ordinaires ou des actions ordinaires potentielles n'a été effectuée après la date du bilan, laquelle aurait eu pour effet de modifier de manière significative le nombre d'actions ordinaires ou d'actions ordinaires potentielles en circulation au terme de l'exercice si ces transactions s'étaient produites avant le terme de l'exercice.

## 14. Capitaux propres

### Capital social

#### Changements

Aucun changement n'est survenu au cours des exercices 2013 et 2014.

	Capital social (en milliers d'EUR)	Nombre d'actions ordinaires (en unités)
Au 31 décembre 2013	131 721	60 014 414
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	131 721	60 014 414
Au 31 décembre 2014	131 721	60 014 414

Toutes les actions ordinaires sont entièrement libérées et ont un pair comptable de 2,195 euros. Etant donné qu'aucun changement n'est survenu en 2014, le pair comptable est identique en 2013 et 2014.

### Réserve légale

En vertu des dispositions du droit comptable belge, 5 % du bénéfice annuel net après impôt de la société Mobistar S.A. doit être affecté à la réserve légale, jusqu'à ce que cette dernière atteigne 10 % du capital social. Le niveau actuel de la réserve légale a atteint, par le passé, les 10 % requis.

Aucun changement n'est survenu au cours de l'année 2014.

en milliers d'EUR

	2014	2013
Au 1 <sup>er</sup> janvier	13 173	13 173
Au 31 décembre	13 173	13 173

### Réserve pour actions propres

en milliers d'EUR

	2014	2013
Au 1 <sup>er</sup> janvier	0	0
Affectation au capital social	39	
Au 31 décembre	39	0

Les actions ou obligations propres (Mobistar) acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité sont présentées comme des actions propres.

## Bénéfice reporté

en milliers d'EUR

	2014	2013
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>192 284</b>	<b>212 905</b>
Résultat de la période après impôts	43 284	87 405
Dividende payé		- 108 026
Transfert d'actions propres	-39	
<b>Au 31 décembre</b>	<b>235 529</b>	<b>192 284</b>

## Rémunération des actionnaires

Lors de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires qui se tiendra le 6 mai 2015, le Conseil d'Administration proposera de ne pas rémunérer les actionnaires pour l'exercice 2014.

## Gestion du capital

Depuis 2005, le principal objectif de la gestion du capital du Groupe consiste à assurer le maintien d'une notation de crédit forte pour soutenir ses activités et maximiser la valeur pour les actionnaires. Afin d'atteindre cet objectif, la gestion du capital du Groupe met l'accent sur le capital social et le bénéfice reporté, et pour préserver ou ajuster la structure de son capital, le Groupe peut adapter le paiement du dividende à ses actionnaires, restituer du capital à ses actionnaires, procéder au rachat d'actions ou émettre de nouvelles actions.

Toutefois, il convient d'observer que, depuis la distribution particulièrement élevée réalisée en 2008, le seul levier que le Groupe peut actionner est sa politique de dividende. Par conséquent, parallèlement aux investissements accélérés dans le réseau 4G, à l'impact du cadre réglementaire et de la concurrence accrue consécutive à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi télécom en octobre 2012 pesant sur les résultats du Groupe, le Conseil d'Administration a décidé de ne pas appliquer le régime habituel de rémunération des actionnaires (distribution avoisinant les 100 % du résultat net), mais d'adapter sa politique de dividende afin de préserver une structure bilantaire solide. Cette décision a entraîné une baisse de la distribution en 2013 par rapport à 2012, et la suppression du versement d'un dividende en 2014 sur les résultats 2013. Le Conseil d'Administration proposera également lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 6 mai 2015 de ne pas distribuer de dividende sur les résultats 2014.

## 15. Provisions non-courantes

en milliers d'EUR

2014	01.01.2014	Additions	Utilisations	Annulation	Effet d'escompte	31.12.2014
Litiges	15 375	2 882	-62	-6 351		11 844
Contrats déficitaires	3 016		-774			2 242
Coût de démantèlement des sites réseau	48 054	5 491	-459		704	53 790
Coût de remise à neuf des immeubles loués	3 196					3 196
<b>TOTAL</b>	<b>69 641</b>	<b>8 373</b>	<b>-1 295</b>	<b>-6 351</b>	<b>704</b>	<b>71 072</b>

en milliers d'EUR

2013	01.01.2013	Additions	Utilisations	Annulation	Effet d'escompte	31.12.2013
Litiges	10 292	5 990	- 354	- 552		15 375
Contrats déficitaires	4 564		-1 548			3 016
Coût de démantèlement des sites réseau	49 814	62	- 362	-2 651	1 191	48 054
Coût de remise à neuf des immeubles loués	2 705	417			74	3 196
<b>TOTAL</b>	<b>67 375</b>	<b>6 469</b>	<b>-2 264</b>	<b>-3 203</b>	<b>1 265</b>	<b>69 641</b>

## Litiges en suspens

Mobistar est partie à plusieurs procédures judiciaires, dans lesquelles des personnes physiques ou morales tierces réclament la réparation de dommages qu'elles prétendent avoir subis. Chaque litige est examiné de manière individuelle afin d'évaluer la probabilité que des ressources seront nécessaires au règlement de celui-ci et de s'assurer que les hypothèses dont il est tenu compte pour calculer la provision sont adéquates.

Les litiges en suspens se sont développés durant les années précédentes et il est raisonnable de prévoir qu'ils feront l'objet d'une décision judiciaire ou seront résolus de commun accord au cours des prochaines années.

La différence observée en matière de provision est principalement due à la reprise de la dette relative à des montants de TVA de MES (1,7 million d'euros) et à la reprise de la provision liée au litige Euphony (2,5 millions d'euros) suite à l'arrêt des services TV et ADSL.

## Provision pour le démantèlement des sites du réseau

Les principales hypothèses utilisées pour le calcul de la provision pour le démantèlement des sites du réseau sont les suivantes:

	en milliers d'EUR	
	31.12.2014	31.12.2013
Nombre de sites réseau, Orange Communications Luxembourg S.A. incl. (en unités)	4 329	4 500
Coût moyen de démantèlement par site	11	11
Taux d'inflation	2,0%	2,0%
Taux d'escompte	1,54%	2,54%

Même si la taille et l'installation sur site peuvent légèrement varier en fonction des sites, la provision est calculée sur base d'un coût moyen de démantèlement qui tient compte des coûts réels encourus dans le passé pour des activités similaires. Pour les sites de taille plus importante, tels les MSC ('Mobile Switching Centre'), la provision est calculée sur base de la surface des sites loués et d'un coût moyen de démantèlement par m<sup>2</sup> qui tient compte d'une expérience antérieure similaire.

Bien qu'il soit pratiquement impossible d'évaluer le calendrier des sorties de trésorerie, tous les sites du réseau sont supposés être démantelés à l'avenir. Depuis 2011, la durée des contrats de location a été limitée à 15 ans, durée considérée comme équivalente à un plan de démantèlement réparti sur une période de près de 30 ans. Avant ce changement, la plus longue période prise en compte était de 99 ans. La même approche a été utilisée pour évaluer la provision en 2014. Cette augmentation s'explique principalement par l'application d'un taux d'escompte inférieur (de 2,54 % à 1,54 %), résultant en une hausse du passif de plus de 5 millions d'euros. L'effet de désactualisation a également augmenté la provision de 0,7 million d'euros.

La provision pour le démantèlement des sites du réseau sera également ajustée lorsque des éléments objectifs montrent que des changements technologiques ou législatifs futurs auront un impact sur le montant de la provision.

## Coûts de remise en état des bâtiments loués

La provision pour remise en état des bâtiments loués à usage de bureau résulte d'obligations contractuelles et est évaluée sur base du niveau des coûts exposés par le passé dans le cadre de transactions similaires.

## Equipement électrique et électronique désaffecté

Selon la directive européenne et l'interprétation IFRIC 6 relatives aux équipements de cette nature, Mobistar est responsable du traitement et du recyclage de tout équipement de ce type acquis jusqu'au 13 août 2005.

Mobistar procède à la vente de son matériel électrique et électronique désaffecté auprès d'un fournisseur dûment agréé à un prix de vente net qui comprend l'ensemble des obligations requises par la directive européenne. L'accord conclu avec ce fournisseur comprend également les obligations contractées par Mobistar avant le 13 août 2005. Il n'y a donc pas lieu de reconnaître une provision à ce titre dans les états financiers de Mobistar.

## 16. Instruments financiers

### Objectifs et politiques de gestion des risques financiers

Les principaux instruments financiers de Mobistar se composent des prêts bancaires et inter-sociétés, des découverts, des liquidités en banque et des dépôts bancaires et inter-sociétés à court terme. Le principal objectif de ces instruments financiers est de collecter des fonds pour le financement des activités de Mobistar. Mobistar dispose également de divers autres actifs et passifs financiers, tels que les créances et les dettes commerciales, afférents directement à ses activités.

Il convient d'observer que la politique de Mobistar n'autorise pas les transactions spéculatives en matière d'instruments financiers.

### Risque de taux d'intérêt

Suite à la distribution particulièrement élevée en 2008 à ses actionnaires (près de 600 millions d'euros) et au paiement de 120 millions d'euros pour l'acquisition de la licence 800 MHz en décembre 2013, la société a emprunté un total de 545 millions d'euros au 31 décembre 2014. La société n'a pas mis en place de couverture contre le risque de taux pouvant résulter de cette dette dont les intérêts sont basés sur l'EURIBOR (3 mois) + 65 points de base de marge + 20 points de base de commission d'utilisation pour une première tranche de 450 millions d'euros et sur l'EURIBOR (3 mois) + 110 points de base de marge pour une seconde tranche de 95 millions d'euros.

Au vu des taux d'intérêt actuellement bas et de la fluctuation du montant de sa dette à long terme, la société a décidé de ne pas mettre en place de couverture contre le risque de taux lié à sa dette à long terme.

### Risque de change

L'entreprise n'est pas exposée à un risque de change significatif.

### Risque de crédit

Mobistar ne négocie qu'avec des tierces parties reconnues et solvables. La politique prônée par Mobistar veut que tous les clients désireux de bénéficier de modalités de crédit soient soumis aux procédures de vérification de solvabilité. En outre, les soldes des créances commerciales sont contrôlés en permanence. Voir notes 10 & 11.

La provision pour réduction de valeur sur clients douteux est calculée sur base de différents critères suivant le type de clients. Pour les clients de biens matériels, la provision se base sur l'évaluation de la solvabilité du client au cas par cas. Dans certaines circonstances, les modalités de paiement prévoient un paiement à la livraison. Pour les clients de trafic téléphonique, la provision pour réduction de valeur tient compte du pourcentage du chiffre d'affaires réalisé ainsi que de la balance âgée des encours. Les pourcentages sont définis selon la segmentation de la clientèle, et en fonction du recouvrement des années précédentes. Tous les indicateurs sont revus annuellement.

### Risque de liquidité

L'objectif poursuivi par Mobistar est de maintenir un équilibre entre la continuité et la souplesse de son financement, ceci en recourant à des découverts bancaires, des prêts bancaires et des prêts inter-sociétés. Nous renvoyons au tableau synthétisant le profil d'échéance des actifs et passifs financiers.

## Prêts et emprunts productifs d'intérêts

	Montant nominal à fin 2014	Taux d'intérêt	Maturité	en milliers d'EUR	
				31.12.2014	31.12.2013
Facilité de crédit 'revolving' non garantie auprès d'Atlas Services Belgium	450 000	EURIBOR +0,65	31.12.2015	450 000	450 000
	95 000	EURIBOR +1,10	10.12.2016	95 000	100 000
Coûts de transactions liés aux emprunts non-courants				-733	-1 250
<b>TOTAL DES DETTES ET EMPRUNTS NON-COURANTS</b>				<b>544 267</b>	<b>548 750</b>
Facilité de crédit courante pour l'équilibrage de trésorerie auprès d'Orange	50 000	EONIA +0,65	sur demande		21 879
Lignes de crédit non engagées auprès de diverses institutions bancaires	43 500	fixé lors de l'emprunt	sur demande		
<b>TOTAL DES DETTES ET EMPRUNTS COURANTS</b>					<b>21 879</b>

## Justes valeurs

	Valeur comptable		Juste valeur	
	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2013
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>				
Liquidités et équivalents de trésorerie	7 603	13 781	7 603	13 781
Autres actifs financiers (non-courants)	3 288	3 333	3 288	3 333
Créances courantes (*)	4 213 (4)	4 422 (3)	4 206 (1)(4)	4 404 (2)(3)
Créances non-courantes (*)	550	550	548 (1)	543 (2)
Créances commerciales (*)	193 352	215 058	193 352	215 058
Autres actifs courants (*)	11 022	13 446	11 022	13 446
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>				
Emprunt non-courant	95 000	550 000	94 833 (1)	547 019 (2)
Emprunt courant	450 000	21 879	450 000	21 879
Dettes commerciales	325 050	352 088	325 050	352 088
Autres dettes	1 920	5 796	1 920	5 796

(1) Les taux d'actualisation (hypothèses) ont été considérés sur l'estimation de la période de remboursement (1 an: 0,1587%, 2 ans: 0,1764%, 3 ans: 0,2175%, 4 ans: 0,2809%, 5 ans: 0,3566%).

(2) Les taux d'actualisation (hypothèses) ont été considérés sur l'estimation de la période de remboursement (1 an: 0,414%, 2 ans: 0,5449%, 3 ans: 0,7715%, 4 ans: 1,0232%, 5 ans: 1,2879%).

(3) Cette valeur inclut le prêt accordé à un partenaire pour lequel une provision pour risque lié au recouvrement a été enregistrée pour un montant de 3.722 milliers d'euros. La valeur comptable nette s'élève à 700 milliers d'euros et la juste valeur est de 698 milliers d'euros.

(4) Cette valeur inclut le prêt accordé à un partenaire pour lequel une provision pour risque lié au recouvrement a été enregistrée pour un montant de 3.513 milliers d'euros. La valeur comptable nette s'élève à 700 milliers d'euros et la juste valeur est de 699 milliers d'euros.

(\*) Voir note 4.12 relative aux méthodes comptables (prêts et créances).

Au 31 décembre 2014, le Groupe ne détenait pas d'instruments financiers significatifs évalués à leur juste valeur.

La valeur comptable des liquidités, des équivalents de trésorerie, des créances commerciales et autres actifs, des dettes commerciales et autres dettes, est réputée représenter leur juste valeur en tenant compte de l'échéance à court terme y afférente. Les autres actifs financiers non courants sont évalués au coût amorti, lequel est réputé représenter leur juste valeur.

# ÉTATS FINANCIERS

## Echéancier

en milliers d'EUR

Au 31 décembre 2014	Montant	Echéant dans l'année	Echéant dans les 2 à 5 ans	Echéant après 5 ans
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>				
Liquidités et équivalents de trésorerie	7 603	7 603		
Autres actifs financiers (non-courants)	3 288	3 288		
Créances courantes	4 213	4 213		
Créances non-courantes	550			550
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>				
Emprunt non-courant	95 000		95 000	
Emprunt courant	450 000	450 000		

en milliers d'EUR

Au 31 décembre 2013	Montant	Echéant dans l'année	Echéant dans les 2 à 5 ans	Echéant après 5 ans
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>				
Liquidités et équivalents de trésorerie	13 781	13 781		
Autres actifs financiers (non-courants)	3 333	3 333		
Créances courantes	4 422	4 422		
Créances non-courantes	550			550
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>				
Emprunt non-courant	550 000		550 000	
Emprunt courant	21 879	21 879		

## Analyse de sensibilité

Comme mentionné précédemment, le principal risque lié à des éléments externes variables est le coût de la dette. Tenant compte d'un endettement à long terme moyen de 544 millions pour 2014, une variation du taux flottant de 0,5 % aurait représenté un impact de 2,7 millions d'euros sur les coûts financiers. Tenant compte d'un endettement à long terme moyen de 422 millions pour 2013, une variation du taux flottant de 0,5 % aurait représenté un impact de 2,1 millions d'euros sur les coûts financiers.

## 17. Dettes commerciales et autres dettes courantes

	en milliers d'EUR	
	31.12.2014	31.12.2013
<b>DETTES COMMERCIALES</b>	<b>325 307</b>	<b>352 088</b>
Rémunérations et indemnités de préavis	6 520	4 515
Cotisations de sécurité sociale	1 397	900
Pécule de vacances	15 533	17 918
Prime de performance et participation aux bénéfices	6 250	6 833
Autres	3 952	1 357
<b>TOTAL DETTES SOCIALES ET SALARIALES</b>	<b>33 651</b>	<b>31 524</b>
Impôts sur le revenu	14 502	14 626
Taxe sur la valeur ajoutée et autres taxes	1 821	959
<b>TOTAL TAXES EXIGIBLES</b>	<b>16 323</b>	<b>15 585</b>
<b>REVENUS DIFFÉRÉS</b>	<b>68 823</b>	<b>66 145</b>
<b>TOTAL AUTRES DETTES</b>	<b>1 920</b>	<b>5 796</b>

Excepté la dette à court terme relative au renouvellement de la licence 2G, les dettes commerciales ne portent pas d'intérêt et sont normalement réglées entre 30 et 60 jours.

La baisse de 27 millions des dettes commerciales s'explique principalement par la reclassification des dettes commerciales (notes de crédit) en créances commerciales à hauteur de 7 millions d'euros, à la fin du programme de fidélisation Topstar (4,3 millions d'euros) et au dernier versement relatif à l'extension de la licence 2G (13,5 millions d'euros).

Les autres dettes comprennent les options accordées au Management, en baisse de 3,8 millions d'euros par rapport à l'année précédente.

## 18. Etat du résultat global consolidé

### Chiffre d'affaires

	en milliers d'EUR	
	2014	2013
Chiffre d'affaires des services mobiles	1 024 928	1 129 134
Chiffre d'affaires des services fixes	90 353	123 718
Chiffre d'affaires de vente d'équipement	133 911	208 380
<b>TOTAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>1 249 192</b>	<b>1 461 232</b>

Le chiffre d'affaires total consolidé de Mobistar s'élève à 1.249,2 millions d'euros en 2014, contre 1.461,3 millions d'euros en 2013, soit une baisse de 14,5 %. Si l'on tient compte de l'impact réglementaire MTR (26,4 millions d'euros) et roaming (UE) (11,2 millions d'euros), le chiffre d'affaires total consolidé enregistre une baisse annuelle de 11,9 %.

Le chiffre d'affaires de la téléphonie (mobile et non mobile) de Mobistar s'établit à 1.115,3 millions d'euros en 2014, contre 1.252,9 millions d'euros un an auparavant, soit une baisse de 11,0 %, principalement due à l'impact des réductions tarifaires appliquées en 2013 et à la diminution de la base clients. L'impact du dérèglement du marché consécutif à la loi télécom fin 2012, et l'intense concurrence tarifaire qui en a découlé, ont été largement assimilés à la fin de l'année.

Le chiffre d'affaires consolidé provenant de la vente de terminaux en 2014 s'élève à 133,9 millions d'euros, contre 208,4 millions d'euros en 2013. Cette diminution résulte de la suppression progressive des activités de simple achat/revente et d'une baisse du prix de vente moyen des terminaux, suite à la hausse du nombre de smartphones entrée de gamme et milieu de gamme vendus en 2014 et à la baisse du volume de terminaux vendus via les canaux de distribution indirects. Le volume des terminaux vendus via les canaux directs de Mobistar, en particulier les magasins détenus en propre et les sites de commerce électronique, a été soutenu par le réaménagement et la numérisation des points de vente Mobistar, combiné à une nouvelle approche marketing orientée client.

# ÉTATS FINANCIERS

## Coûts directs

en milliers d'EUR

	2014	2013
Achat de matériel	-178 447	-231 454
Autres coûts directs	-385 904	-481 692
<b>TOTAL DES COÛTS DIRECTS</b>	<b>-564 351</b>	<b>-713 146</b>

Le programme d'efficience ACE2 lancé par Mobistar début 2014 a entièrement atteint son objectif. Ce programme visait à revoir tous les processus de l'entreprise afin de dégager une économie nette de 50 millions d'euros sur les coûts opérationnels, tout en accélérant la transformation de Mobistar en une entreprise numérique plus efficiente.

Les coûts directs totaux de Mobistar sont passés de 713,2 millions d'euros en 2013 à 564,4 millions d'euros en 2014, soit une réduction de 20,9 %. Mobistar est en effet parvenu à réduire son rapport coûts directs sur chiffre d'affaires de la téléphonie. Cette diminution résulte principalement du programme ACE2, et en particulier du remaniement de son réseau de distribution. Mobistar a également réussi à réduire ses coûts d'acquisition tout en renforçant sa présence commerciale. La baisse des coûts d'interconnexion et des coûts d'acquisition des produits vendus a également contribué au recul marqué des coûts directs.

### Achat de matériel

La baisse des ventes de terminaux et du prix de vente moyen a entraîné une diminution proportionnelle des coûts d'acquisition des produits et services vendus.

### Autres coûts directs

Les autres coûts directs comprennent les coûts d'interconnexion, les commissions, les coûts liés au contenu et les créances douteuses.

#### Coûts d'interconnexion

Les coûts d'interconnexion ont enregistré une baisse de 45 millions pour s'établir à 309,2 millions d'euros, suite principalement à la diminution des tarifs.

#### Autres coûts

Les autres coûts diminuent de près de 50 millions d'euros en 2014. La raison principale est liée au recul très marqué des commissions (44 millions d'euros) consécutif à une baisse significative des rémunérations structurelles dans les segments prépayés et postpayés.

## Charges de personnel (hors indemnités de fin de contrat)

Les charges de personnel ont reculé de 6,5 % en 2014, passant de 145,3 millions d'euros en 2013 à 135,9 millions d'euros un an plus tard. Cette évolution positive découle des actions concrètes prises dans le cadre d'ACE2 afin d'améliorer l'efficience organisationnelle, et de l'externalisation des activités IT qui a conduit à une baisse de 243 collaborateurs au cours de ces 12 derniers mois. Il est à souligner que des collaborateurs travaillant sur des activités historiques ont également été réaffectés à des activités génératrices de croissance et d'innovation, telles que le câble. Fin 2014, Mobistar compte 1.562 collaborateurs (le nombre moyen de collaborateurs exprimé en équivalents temps plein était de 1.741 en 2013).

Les plans de pension belges à cotisations définies sont soumis par la loi à des taux de rendement minimum garanti, soit à ce jour 3,25 % sur les cotisations de l'employeur et 3,75 % sur les cotisations de l'employé. Ces taux, qui s'entendent comme une moyenne sur la durée totale d'une carrière, peuvent être modifiés par décret royal; dans ce cas, le(s) nouveau(x) taux s'appliquera (s'appliqueront) sur les cotisations tant passées que futures à partir de la date de la modification. Pour cette raison, ces plans seront comptabilisés comme des plans à cotisations définies.

Au 31 décembre 2014, aucun passif net n'a été comptabilisé au bilan afin de refléter la différence entre les réserves minimum garanties et les réserves réellement accumulées.

En 2014, les cotisations versées par l'employeur s'élèvent à 5,5 millions d'euros tandis que les cotisations versées par les employés s'élèvent à 1,0 million d'euros.

Les actifs au 31 décembre 2014 comprennent les réserves relatives à l'assurance individuelle pour un montant de 92,4 millions d'euros, qui bénéficient d'un taux d'intérêt moyen garanti pondéré de 3,77 %, et les réserves relatives aux fonds de financement collectif pour un montant de 5,0 millions d'euros.

## Coûts indirects

	en milliers d'EUR	
	2014	2013
Dépenses commerciales	-43 147	-39 371
Autres dépenses IT et réseau	-96 833	-97 515
Frais immobiliers	-50 938	-51 020
Frais généraux	-63 371	-56 251
Autres coûts indirects	-19 751	-22 948
<b>TOTAL DES COÛTS INDIRECTS</b>	<b>-274 040</b>	<b>-267 105</b>
dont taxes opérationnelles et redevances	-45 095	-23 664

Les coûts indirects ont augmenté de 2,6 % en 2014 pour s'établir à 274,0 millions d'euros, contre 267,1 millions d'euros en 2013. Toutefois, cette augmentation résulte directement de la hausse des taxes opérationnelles, telles que les provisions relatives à la taxe sur les pylônes à hauteur de 45,1 millions d'euros en 2014 contre 23,7 millions d'euros en 2013. L'évolution sous-jacente des coûts indirects représente donc une baisse de 5,2 %.

Les dépenses commerciales ont augmenté de 3,8 millions d'euros, hausse essentiellement due à une hausse des dépenses de publicité (2,2 millions d'euros) et de promotion (1,5 million d'euros).

Frais généraux: les frais de location ont diminué de 2,1 millions d'euros grâce aux économies réalisées sur les coûts de location de voitures. Les honoraires ont augmenté de 10,2 millions d'euros, principalement suite aux coûts nécessaires à la mise en œuvre de l'externalisation d'une partie des services et activités informatiques en 2014.

Les taxes opérationnelles et redevances comprennent essentiellement les taxes locales sur les mâts et antennes GSM (27,1 millions d'euros). La perte de valeur a augmenté de manière significative en 2014 (17,4 millions d'euros par rapport à 2013), suite principalement à la nouvelle taxe de la Région wallonne. Les frais immobiliers et autres taxes et amortissements sont restés stables par rapport à 2013.

## Coûts de restructuration

	en milliers d'EUR	
	2014	2013
Coûts de licenciement	-8 542	-9 841
Autres coûts de restructuration	-10 929	-8 754
<b>EBITDA</b>	<b>255 400</b>	<b>317 061</b>

En 2014, les coûts de restructuration de Mobistar comprennent: 1/ 8,5 millions d'euros de coûts de licenciement afin de réduire le personnel, 2/ 6,5 millions d'euros de coûts de restructuration liés à l'externalisation des activités IT de Mobistar, incluant le développement et les opérations, enregistrés au troisième trimestre, et 3/ 4,4 millions d'euros de coûts de restructuration liés à la résiliation de certains contrats de distribution.

## Amortissements et pertes de valeur

Les amortissements et pertes de valeur s'élèvent à 194,5 millions d'euros pour l'exercice 2014, une hausse de 6,2 millions d'euros par rapport à l'exercice 2013. Cette hausse s'explique par un investissement accru dans l'amortissement de la licence 4G, du réseau radio mobile et de la transmission réseau.

En 2014, des coûts de dépréciations ont été enregistrés à hauteur de 8,5 millions d'euros.

# ÉTATS FINANCIERS

## Résultat financier

	en milliers d'EUR	
	2014	2013
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Intérêt sur dépôts et comptes courants bancaires	125	232
Autres produits financiers	54	241
<b>TOTAL</b>	<b>179</b>	<b>473</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Intérêt sur dettes financières	7 125	5 978
Autres charges financières	1 843	2 326
<b>TOTAL</b>	<b>8 968</b>	<b>8 305</b>
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES NETTES</b>	<b>-8 788</b>	<b>-7 832</b>

Le résultat financier net s'élève à -8,8 millions d'euros en 2014, contre -7,8 millions d'euros un an auparavant. L'augmentation de la charge d'intérêts résulte principalement du montant plus élevé des emprunts à long terme suite au paiement du spectre 800 MHz fin 2013.

## Charge d'impôt

La charge d'impôt s'élève à 8,8 millions d'euros en 2014, contre 33,4 millions d'euros en 2013. Le taux d'impôt effectif ressort à 16,9 %, soit 10,8 points en-dessous du taux d'impôt effectif de 27,7 % en 2013. Si l'on considère la baisse du résultat avant impôt en 2014, le montant absolu de la charge d'impôt a considérablement diminué. Un impact positif sur l'exercice 2013 a été enregistré en décembre 2014 pour un montant de 12,5 millions d'euros équivalant à la déduction fiscale consentie pour les investissements. La taxe sur les pylônes de la Région wallonne est considérée comme une dépense professionnelle non déductible fiscalement.

## 19. Relations avec les parties liées

### Relations avec les sociétés liées

#### Bilan et compte de résultat

	en milliers d'EUR	
	31.12.2014	31.12.2013
<b>ACTIFS ET PASSIFS</b>		
Créances commerciales courantes	13 488	14 141
<b>DETTES</b>		
Emprunt courant productif d'intérêts	444 439	21 879
Emprunt non-courant productif d'intérêts	94 267	548 300
Dettes commerciales courantes	6 384	7 607
<b>REVENUS ET CHARGES</b>		
Ventes	23 102	29 052
Achats	20 358	35 244
Intérêts	6 735	

Le périmètre de consolidation a été modifié depuis le 30 juin 2014 et englobe Mobistar S.A. (100 %), Orange Communications Luxembourg S.A. (100 %), Smart Services Network S.A. (100 %) et IRISnet S.C.R.L. (comptabilisée selon la méthode de mise en équivalence – 28,16 %).

La société tête du groupe à laquelle Mobistar S.A. appartient est Orange S.A., rue Olivier de Serres 78, 75015 Paris, France.

## Parties liées – transactions en 2014

	en milliers d'EUR			
	Ventes aux parties liées	Achats aux parties liées	Montants dus par les parties liées	Montants dus aux parties liées
<b>MAISON MÈRE ULTIME</b>				
Orange - Trafic et services	17 116	19 329	4 158	3 482
Orange - Activités de financement	-1	18		-5 561
<b>FILIALES DU GROUPE ORANGE</b>				
Services de téléphonie	5 986	1 010	9 330	2 901
Atlas Services Belgium - Emprunt		6 735		544 267
<b>TOTAL</b>	<b>23 102</b>	<b>27 092</b>	<b>13 488</b>	<b>545 090</b>

## Parties liées – transactions en 2013

	en milliers d'EUR			
	Ventes aux parties liées	Achats aux parties liées	Montants dus par les parties liées	Montants dus aux parties liées
<b>MAISON MÈRE ULTIME</b>				
Orange - Trafic et services	22 170	26 298	9 584	5 413
Orange - Activités de financement	7	97		21 879
<b>FILIALES DU GROUPE ORANGE</b>				
Services de téléphonie	6 875	3 783	4 557	2 194
Atlas Services Belgium - Emprunt		5 066		548 300
<b>TOTAL</b>	<b>29 052</b>	<b>35 244</b>	<b>14 141</b>	<b>577 786</b>

## Modalités et conditions des transactions avec les parties liées

Les modalités et conditions appliquées aux ventes et aux achats de trafic et de services, au contrat de gestion centralisée de la trésorerie, et au contrat de facilité de crédit revolving sont déterminées dans le respect des conditions en vigueur sur le marché.

A la date du bilan, aucune partie liée ne bénéficie d'une quelconque garantie et aucune d'elles n'a octroyé de garantie quelconque à Mobistar. Aucune correction de valeur sur des créances dues par des parties liées n'a été actée à la date du bilan.

## Relations avec les membres du Conseil d'Administration et du Comité de direction

Tous les avantages du personnel, y compris les cotisations de sécurité sociale, attribués aux membres du Comité Exécutif de Mobistar et reconnus comme dépense au cours de la période, sont les suivants:

	en milliers d'EUR	
	2014	2013
Avantages du personnel à court terme	3 827	3 904
Avantages postérieurs à l'emploi	452	415
Autres avantages à long terme		1 105
Indemnités de préavis		756
<b>TOTAL</b>	<b>4 278</b>	<b>6 179</b>

La rémunération totale attribuée aux membres du Conseil d'Administration (hormis les avantages normaux du CEO inclus dans le tableau ci-dessus) est la suivante:

	en milliers d'EUR	
	2014	2013
<b>RÉMUNÉRATION TOTALE</b>	<b>338</b>	<b>330</b>

## 20. Engagements hors bilan

### Dépenses d'investissement et de marchandises

en milliers d'EUR

	Engagements fin		< 1 an	1-3 ans	3-5 ans	> 5 ans
	2013	2014				
Immobilisations incorporelles	7 486	5 781	5 781			
Immobilisations corporelles	213 243	294 335	98 460	99 048	72 479	24 348
Marchandises	82 333	85 182	85 182			
Autres services	19 521	13 350	494	10 581	1 869	406

En 2013, Mobistar a adhéré à un contrat du groupe Orange avec un fabricant pour l'achat de terminaux soumis à des engagements minimaux pour les exercices 2013, 2014 et 2015. En raison de changements survenus dans la stratégie de distribution du fabricant, Mobistar négocie actuellement les engagements minimaux à un niveau inférieur à celui initialement prévu, toutefois les parties ne se sont pas mises d'accord sur un nouveau niveau à ce jour. L'indemnité en cas de non-respect de ces obligations est actuellement plafonnée à 35 millions d'euros pour 2014 et 25 millions d'euros pour 2015.

### Coûts des contrats de location simple

en milliers d'EUR

	Engagements fin		< 1 an	1-3 ans	3-5 ans	> 5 ans
	2013	2014				
Immeubles de bureaux	68 973	62 885	6 083	12 503	12 969	31 330
Sites réseau	373 246	395 077	30 201	51 600	37 535	275 741
Voitures	13 993	8 480	1 023	7 426	22	
<b>TOTAL</b>	<b>456 212</b>	<b>466 442</b>	<b>37 307</b>	<b>71 530</b>	<b>50 525</b>	<b>307 080</b>

Les contrats de location relatifs aux immeubles de bureaux ont une durée de 15 ans et peuvent être reconduits. Les contrats de location relatifs aux sites du réseau ont une durée allant de 1 à 99 ans. Les montants indiqués dans le tableau représentent les loyers minimaux.

### Garanties reçues

en milliers d'EUR

	Engagements fin		< 1 an	1-3 ans	3-5 ans	> 5 ans
	2013	2014				
<b>TOTAL</b>	<b>50 000</b>					

### Garanties octroyées

en milliers d'EUR

	Engagements fin		< 1 an	1-3 ans	3-5 ans	> 5 ans
	2013	2014				
<b>TOTAL</b>	<b>10 090</b>	<b>11 400</b>	<b>971</b>	<b>853</b>	<b>1 710</b>	<b>7 865</b>

En 2014, les garanties octroyées ont trait à divers contrats de location (3.351,8 milliers d'euros) et à des engagements de performance du réseau accordés à certains clients professionnels (8.048,6 milliers d'euros). Aucune autre sûreté (hypothèque, nantissement ou autre) n'a été octroyée sur les actifs de Mobistar en date du 31 décembre 2014.

### Accord d'achat

Aucun accord d'achat n'a été signé en 2014.

## 21. Secteurs opérationnels

L'information sectorielle est structurée par pays, sans faire de distinction entre les coûts mobiles et non mobiles. Pour les pays principaux, la segmentation par secteur d'activité sera conservée. Les pays concernés sont la Belgique, qui englobe les activités de Mobistar S.A., de Smart Services Network S.A. et d'IRISnet S.C.R.L., et le Luxembourg qui couvre les activités d'Orange Communications Luxembourg S.A.

La direction contrôle les résultats opérationnels de ses unités opérationnelles de manière séparée afin de prendre des décisions en matière d'allocation de ressources et d'évaluation de la performance. La performance sectorielle est évaluée sur base du compte de résultat opérationnel dans les états financiers consolidés. Aucun secteur opérationnel n'a été agrégé pour former les secteurs d'activité repris ci-dessus.

En matière d'allocation bilantaire, les montants non alloués dans le secteur belge correspondent principalement aux investissements dans des sociétés liées, aux actifs d'impôts différés et au prêt accordé à Orange Communications Luxembourg S.A. pour l'actif, et aux emprunts financiers, aux taxes courantes et différées et aux dettes relatives aux dividendes et aux transactions en capitaux propres pour le passif. Ces divers éléments sont en effet contrôlés au niveau du Groupe.

# ÉTATS FINANCIERS

en milliers d'EUR

2014	Belgique	Luxembourg	Elimination Interco	Groupe Mobistar
Chiffre d'affaires des services mobiles	975 293	51 106	-1 471	1 024 928
Chiffre d'affaires des services fixes	90 353			90 353
Chiffre d'affaires de vente d'équipement	132 543	11 214	-9 846	133 911
<b>Total du chiffre d'affaires</b>	<b>1 198 188</b>	<b>62 320</b>	<b>-11 316</b>	<b>1 249 192</b>
<b>Coûts directs</b>	<b>-541 582</b>	<b>-34 085</b>	<b>11 316</b>	<b>-564 351</b>
<b>Charges de personnel</b>	<b>-126 796</b>	<b>-9 135</b>		<b>-135 931</b>
<b>Coûts indirects</b>	<b>-260 351</b>	<b>-13 689</b>		<b>-274 040</b>
dont taxes opérationnelles et redevances	-43 894	-1 201		-45 095
<b>EBITDA retraité</b>	<b>269 459</b>	<b>5 411</b>		<b>274 870</b>
<b>EBITDA</b>	<b>249 988</b>	<b>5 411</b>		<b>255 400</b>
Amortissements et pertes de valeur	-186 004	-8 474		-194 478
Quote-part dans le profit/la perte des sociétés associées	-45			-45
<b>EBIT</b>	<b>63 940</b>	<b>-3 063</b>		<b>60 877</b>
Résultat financier	-8 699	-90		-8 788
Impôts	-9 675	870		-8 805
<b>Résultat des activités poursuivies et de la période *</b>	<b>45 567</b>	<b>-2 283</b>		<b>43 284</b>
<b>Part du groupe dans le résultat de la période</b>	<b>45 567</b>	<b>-2 283</b>		<b>43 284</b>

(\*) En l'absence d'activités abandonnées, le résultat de la période correspond au résultat des activités poursuivies.

en milliers d'EUR

2013	Belgique	Luxembourg	Elimination Interco	Groupe Mobistar
Chiffre d'affaires des services mobiles	1 067 154	65 273	-3 293	1 129 134
Chiffre d'affaires des services fixes	123 718			123 718
Chiffre d'affaires de vente d'équipement	210 167	10 286	-12 073	208 380
<b>Total du chiffre d'affaires</b>	<b>1 401 039</b>	<b>75 559</b>	<b>-15 366</b>	<b>1 461 232</b>
<b>Coûts directs</b>	<b>-689 826</b>	<b>-38 686</b>	<b>15 366</b>	<b>-713 146</b>
<b>Charges de personnel</b>	<b>-137 444</b>	<b>-7 882</b>		<b>-145 324</b>
<b>Coûts indirects</b>	<b>-251 326</b>	<b>-15 776</b>		<b>-267 105</b>
dont taxes opérationnelles et redevances	-21 505	-2 159		-23 664
<b>EBITDA retraité</b>	<b>322 443</b>	<b>13 215</b>		<b>335 657</b>
<b>EBITDA</b>	<b>303 847</b>	<b>13 215</b>		<b>317 061</b>
Amortissements et pertes de valeur	-181 510	-6 794		-188 304
Quote-part dans le profit/la perte des sociétés associées	-117			-117
<b>EBIT</b>	<b>122 220</b>	<b>6 421</b>		<b>128 641</b>
Résultat financier	-7 682	-151		-7 832
Impôts	-32 602	-802		-33 404
<b>Résultat des activités poursuivies et de la période *</b>	<b>81 937</b>	<b>5 468</b>		<b>87 405</b>
<b>Part du groupe dans le résultat de la période</b>	<b>81 937</b>	<b>5 468</b>		<b>87 405</b>

(\*) En l'absence d'activités abandonnées, le résultat de la période correspond au résultat des activités poursuivies.

# ÉTATS FINANCIERS

en milliers d'EUR

2014	31.12.2014 Belgique	31.12.2014 Luxembourg	Elimination interco	Groupe Mobistar
Goodwill	11 351	68 574	155	80 080
Immobilisations incorporelles et corporelles	1 079 725	26 774		1 106 499
Actifs financiers	87 017		-87 017	
Participations dans des entreprises associées	3 288			3 288
Impôts différés	5 386	3 443		8 829
Autres actifs non-courants	1 634	134		1 768
Stocks	15 762	2 434		18 196
Créance commerciale	193 125	3 399	-3 171	193 352
Autres actifs courants	24 366	3 964	-4 036	24 293
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 949	1 655		7 603
<b>Actifs</b>	<b>1 427 603</b>	<b>110 376</b>	<b>-94 069</b>	<b>1 443 909</b>
Dettes financières non-courantes productives d'intérêts	94 267			94 267
Provisions non-courantes	67 493	3 579		71 072
Impôts différés	2 084			2 084
Dettes financières	450 000	4 015	-4 015	450 000
Dettes commerciales	318 321	10 157	-3 171	325 307
Impôts	15 351	972		16 323
Rémunérations et sécurité sociale	32 904	748		33 651
Revenus différés	67 875	969	-21	68 823
Autres dettes courantes	1 920			1 920
<b>Passifs</b>	<b>1 050 215</b>	<b>20 439</b>	<b>-7 207</b>	<b>1 063 447</b>
Investissements	205 149	10 107		215 256
Amortissements et pertes de valeur	186 004	8 474		194 478

en milliers d'EUR

2013	31.12.2013 Belgique	31.12.2013 Luxembourg	Elimination interco	Groupe Mobistar
Goodwill	11 351	68 574	155	80 080
Immobilisations incorporelles et corporelles	1 055 656	24 560		1 080 216
Actifs financiers	87 017		-87 017	
Participations dans des entreprises associées	3 333			3 333
Impôts différés	4 279	2 435		6 715
Autres actifs non-courants	633	158		792
Stocks	18 102	2 564		20 666
Créance commerciale	205 012	13 421	-3 376	215 058
Autres actifs courants	29 928	1 575	-2 254	29 250
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 643	5 138		13 781
<b>Actifs</b>	<b>1 423 956</b>	<b>118 426</b>	<b>-92 491</b>	<b>1 449 891</b>
Dettes financières non-courantes productives d'intérêts	548 750			548 750
Provisions non-courantes	66 757	2 883		69 641
Impôts différés	1 306			1 306
Dettes financières	21 879	2 236	-2 236	21 879
Dettes commerciales	340 263	15 201	-3 376	352 088
Impôts	14 819	767		15 585
Rémunérations et sécurité sociale	30 809	714		31 524
Revenus différés	65 413	750	-18	66 145
Autres dettes courantes	5 796			5 796
<b>Passifs</b>	<b>1 095 792</b>	<b>22 550</b>	<b>-5 629</b>	<b>1 112 713</b>
Investissements	312 985	6 063		319 048
Amortissements et pertes de valeur	181 510	6 794		188 304

## 22. Evénements survenus après la date de clôture du bilan

Aucun événement entraînant des ajustements ne s'est produit entre la date du bilan et la date à laquelle la publication des états financiers a été autorisée.

# COMPTES ANNUELS 2014 DE MOBISTAR S.A.

Commentaires sur les comptes annuels de l'exercice  
2014 de Mobistar S.A. établis suivant les normes  
comptables belges

Le compte de résultat et le bilan de Mobistar S.A. sont présentés ci-après. Les comptes annuels  
exhaustifs de la société Mobistar S.A. sont quant à eux disponibles sur le site de la Centrale des bilans  
([http://www.bnb.be/pub/03\\_00\\_00\\_00\\_00/03\\_02\\_00\\_00\\_00/03\\_02\\_01\\_00\\_00.htm?l=fr](http://www.bnb.be/pub/03_00_00_00_00/03_02_00_00_00/03_02_01_00_00.htm?l=fr)).

## Bilan après répartition

	en milliers d'EUR	
	2014	2013
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>1 138 078</b>	<b>1 129 693</b>
Frais d'établissement	733	1 250
Immobilisations incorporelles	343 007	376 213
Immobilisations corporelles	697 126	584 622
Terrains et constructions	338 897	314 480
Installations, machines et outillage	324 197	243 903
Mobilier et matériel roulant	17 938	16 665
Autres immobilisations corporelles	16 094	9 574
Immobilisations financières	97 212	167 608
Entreprises liées	92 679	164 077
Participations	87 267	164 077
Créances	5 412	
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	3 450	3 450
Participations	3 450	3 450
Autres immobilisations financières	1 083	81
Créances et cautionnements en numéraire	1 083	81
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>270 445</b>	<b>249 422</b>
Créances à plus d'un an	550	550
Autres créances	550	550
Stocks et commandes en cours d'exécution	15 762	18 076
Stocks	15 762	18 076
Marchandises	15 762	18 076
Créances à un an au plus	229 724	201 149
Créances commerciales	214 914	195 473
Autres créances	14 810	5 676
Placements de trésorerie	4 206	5 274
Actions propres	39	
Autres placements	4 167	5 274
Valeurs disponibles	1 640	3 260
Comptes de régularisation	18 563	21 113
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 408 523</b>	<b>1 379 115</b>

# COMPTES ANNUELS

en milliers d'EUR

	2014	2013
<b>PASSIF</b>		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>384 066</b>	<b>318 356</b>
Capital	131 721	131 721
Capital souscrit	131 721	131 721
Réserves	13 211	13 172
Réserve légale	13 172	13 172
Réserves indisponibles	39	
Pour actions propres	39	
Bénéfice (perte) reporté(e) (+) (-)	239 088	173 391
Subsides en capital	46	72
<b>PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES</b>	<b>12 849</b>	<b>11 608</b>
Provisions pour risques et charges	12 849	11 608
Pensions et obligations similaires	1 161	447
Autres risques et charges	11 688	11 161
<b>DETTES</b>	<b>1 011 608</b>	<b>1 049 151</b>
Dettes à plus d'un an	95 000	550 000
Dettes financières	95 000	550 000
Autres emprunts	95 000	550 000
Dettes à un an au plus	848 733	442 778
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	450 000	13 447
Dettes financières		52 368
Autres emprunts		52 368
Dettes commerciales	351 080	327 208
Fournisseurs	351 080	327 208
Dettes fiscales, salariales et sociales	45 747	43 086
Impôts	14 501	14 627
Rémunérations et charges sociales	31 246	28 459
Autres dettes	1 906	6 669
Comptes de régularisation	67 875	56 373
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1 408 523</b>	<b>1 379 115</b>

## Compte de résultats

en milliers d'EUR

	2014	2013
Ventes et prestations	1 241 623	1 406 417
Chiffre d'affaires	1 194 026	1 356 481
Production immobilisée	7 817	7 809
Autres produits d'exploitation	39 780	42 127
Coût des ventes et des prestations	1 175 637	1 287 022
Approvisionnements et marchandises	571 514	662 221
Achats	568 999	661 738
Stocks: réduction (augmentation) (+) (-)	2 515	483
Services et biens divers	239 094	277 393
Rémunérations, charges sociales et pensions (+) (-)	144 046	154 482
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	183 874	165 366
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+) (-)	24 757	5 566
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+) (-)	-983	5 481
Autres charges d'exploitation	13 335	16 513
Bénéfice (perte) d'exploitation (+) (-)	65 986	119 395
Produits financiers	243	500
Produits des actifs circulants	148	261
Autres produits financiers	95	239
Charges financières	9 054	7 912
Charges des dettes	7 127	5 956
Autres charges financières	1 927	1 956
Bénéfice (perte) courant(e) avant impôts (+) (-)	57 175	111 983
Produits exceptionnels	18 560	
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	18 350	
Autres produits exceptionnels	210	
Charges exceptionnelles		3 722
Autres charges exceptionnelles		3 722
Bénéfice (perte) de l'exercice avant impôts (+) (-)	75 735	108 261
Impôts sur le résultat (+) (-)	9 999	32 140
Impôts	23 188	38 488
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	13 189	6 348
Bénéfice (perte) de l'exercice (+) (-)	65 736	76 121
Bénéfice (perte) de l'exercice à affecter (+) (-)	65 736	76 121

## Affectations et prélèvements

en milliers d'EUR

	2014	2013
Bénéfice (perte) à affecter (+) (-)	239 127	174 265
Bénéfice (perte) de l'exercice à affecter (+) (-)	65 736	76 121
Bénéfice (perte) reporté(e) de l'exercice précédent (+) (-)	173 391	98 144
Affectations aux capitaux propres	39	
Aux autres réserves	39	
Bénéfice (perte) à reporter (+) (-)	239 088	173 391
Bénéfice à distribuer		874
Autres allocataires		874

# DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

## 1. Introduction

Mobistar accorde beaucoup d'importance à la bonne gouvernance et confirme sa volonté de se conformer au Code belge de gouvernance d'entreprise du 12 mars 2009 qu'elle adopte comme code de référence.

Ce code est disponible en ligne et peut être consulté à l'adresse internet suivante: <http://www.corporategovernancecommittee.be>. Il a également été publié au Moniteur belge en date du 28 juin 2010 en tant qu'annexe à l'Arrêté Royal du 6 juin 2010 portant désignation du Code de gouvernance d'entreprise à respecter par les sociétés cotées.

Le Conseil d'Administration a élaboré, en collaboration avec le Comité de Supervision de Gouvernance, une nouvelle Charte de gouvernance d'entreprise qui a été approuvée par le Conseil d'Administration le 18 octobre 2013. Cette neuvième version de la Charte de gouvernance d'entreprise est d'application depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2013. Elle est disponible sur le site internet de la société ([http://corporate.mobistar.be/go/fr/informations\\_financieres/corporate\\_governance.cfm](http://corporate.mobistar.be/go/fr/informations_financieres/corporate_governance.cfm)) et peut être obtenue sur simple demande adressée au département des Relations Investisseurs.

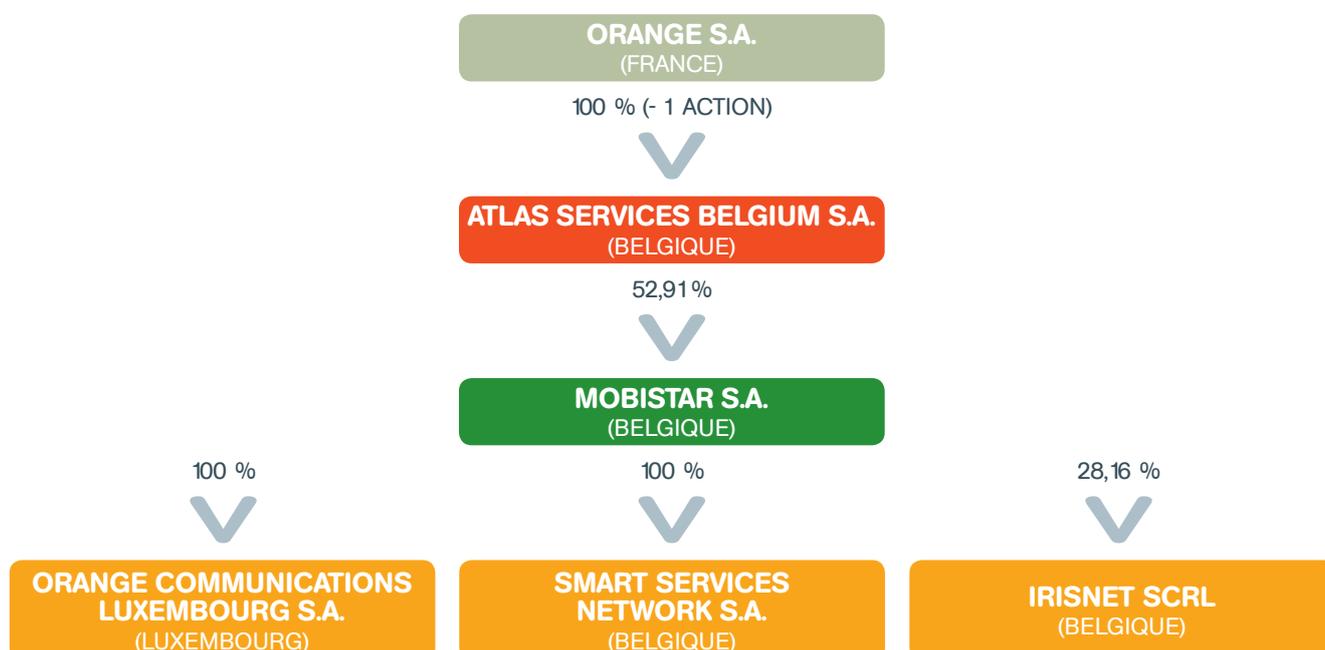
La société estime que sa Charte de gouvernance d'entreprise ainsi que la présente déclaration de gouvernance d'entreprise reflètent à la fois l'esprit et les dispositions du Code belge de gouvernance d'entreprise et les dispositions pertinentes du Code des sociétés.

## 2. Loi relative aux offres publiques d'acquisition

Le 24 août 2009, Mobistar a reçu une notification de son actionnaire ultime Orange S.A. sur la base de l'article 74 §7 de la loi du 1<sup>er</sup> avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition.

Cette notification détaille la participation d'Orange S.A. dans Mobistar S.A. Au 24 août 2009, Orange S.A. détenait indirectement 31.753.100 actions de Mobistar S.A.

La chaîne de contrôle a été reconfirmée le 1<sup>er</sup> juillet 2013 à la suite d'une restructuration interne du groupe Orange. La structure de participation au 31 décembre 2014 est décrite ci-dessous:



### 3. Informations pertinentes visées par la loi du 2 mai 2007 et l'Arrêté Royal du 14 novembre 2007

L'actionnariat de la société est, au 31 décembre 2014, composé comme suit:

Actionnaires de Mobistar	Nombre d'actions	Pourcentage du capital
Atlas Services Belgium S.A.	31.753.100	52,91 %
Boussard & Gavaudan Asset Management	1.810.714	3,02 %
Schroders	1.834.727	3,06 %
Flottant (autres)	24.615.873	41,01 %
<b>Nombre total d'actions</b>	<b>60.014.414</b>	<b>100 %</b>

L'actionnaire majoritaire de la société est Atlas Services Belgium S.A., qui possède 52,91 % des actions de la société. Atlas Services Belgium S.A. est une filiale détenue à 100 % par Orange S.A.

En conformité avec les règles de transparence (article 18 de la loi du 2 mai 2007) relatives à la notification de l'actionnariat des sociétés cotées sur un marché réglementé, Mobistar maintient les seuils de notification de 3 %, 5 % et des multiples de 5 %. Au cours de l'année 2014, Boussard & Gavaudan Asset Management a dépassé le seuil de notification de 3 %.

Toutes les actions émises par la société sont des actions ordinaires. Il n'existe pas de catégories spécifiques d'actions et toutes les actions sont pourvues des mêmes droits. Il n'existe pas d'exception à cette règle.

Les statuts prévoient que les actions de la société sont nominatives ou dématérialisées. Conformément à la législation, toutes les actions au porteur qui n'ont pas encore été dématérialisées ont été transférées chez Euroclear sur un compte titres au nom de la société. Ces actions seront vendues au cours de l'année 2015 par la société selon les règles légales en vigueur. Cette mesure concerne un nombre très restreint d'actions (0,01 % du capital).

Il n'y a aucune restriction légale ou statutaire à l'exercice du droit de vote afférent aux actions de la société.

Les administrateurs sont nommés et remplacés conformément aux articles pertinents du Code des sociétés. Plus de détails à ce sujet se trouvent à l'Annexe I, Titre II de la Charte de gouvernance d'entreprise.

Les statuts de la société peuvent être modifiés conformément aux dispositions pertinentes du Code des sociétés.

Le Conseil d'Administration n'est pas autorisé à émettre de nouvelles actions dès lors que la société ne fait pas usage de la procédure du capital autorisé.

Lors de l'Assemblée Générale du 7 mai 2014, les actionnaires ont autorisé le Conseil d'Administration à acquérir (par achat ou par échange) des actions de la société, jusqu'à un nombre d'actions maximal égal à 20 % des actions émises par la société. Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à dater de ladite Assemblée Générale. Le prix d'acquisition des actions ne peut être supérieur à 115 % et ne peut être inférieur à 85 % de la moyenne des cours de clôture des actions pendant les cinq jours ouvrables précédant l'acquisition. Cette autorisation est également valable pour l'acquisition d'actions de la société par une société filiale directe, selon l'article 627 du Code des sociétés. Les actionnaires ont en outre autorisé le Conseil d'Administration à revendre (dans le cadre d'un contrat de liquidité) ou à annuler les actions ainsi acquises par la société, et à faire constater, le cas échéant, cette annulation par acte notarié et à adapter et coordonner les statuts afin de les mettre en conformité avec les décisions prises.

## 4. Composition et mode de fonctionnement du Conseil d'Administration et des comités

La composition du Conseil d'Administration est déterminée sur la base de compétences, d'expériences et de connaissances diverses et complémentaires ainsi que sur la base de la mixité des genres et de la diversité en général. Le Conseil d'Administration doit être composé d'un nombre raisonnable d'administrateurs afin d'en permettre le bon fonctionnement, tout en tenant compte des spécificités de la société.

Le 31 décembre 2014, le Conseil d'Administration était composé de douze membres dont un administrateur exécutif et onze administrateurs non exécutifs (parmi lesquels quatre administrateurs indépendants). Il n'y a pas de limite d'âge instaurée au sein du Conseil d'Administration.

Les mandats de Monsieur Eric Dekeuleneer, de Madame Brigitte Bourgoïn et des sociétés Conseils Gestion Organisation et Wirefree Services Belgium sont venus à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2014 et Monsieur Benoit Scheen a remis sa démission le 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Nom	Qualité	Fonction principale	Age	Nationalité	Fin de mandat
J. Steyaert	Président	Administrateur de sociétés	69	belge	2017
J.M. Harion <sup>(1)(2)</sup>	Administrateur exécutif	CEO Mobistar	53	française	2017
J. Deschuyffeleer <sup>(3)</sup>	Administrateur indépendant	VP HP Technology Services	57	belge	2017
Société de Conseil en Gestion et Stratégie d'Entreprises <sup>(3)(4)</sup>	Administrateur indépendant	Administrateur de sociétés	NA	belge	2017
G. André <sup>(1)</sup>	Administrateur	VP Governance & Performance Orange	59	française	2017
G. Ries <sup>(1)</sup>	Administrateur	Executive VP International Operations Orange	60	française	2017
B. du Boucher <sup>(1)</sup>	Administrateur	VP Finance Orange	61	française	2017
P. Lambert-de Diesbach <sup>(1)</sup>	Administrateur	Senior VP - Head of Investor Relations Orange	58	française	2017
B. Mettling <sup>(1)</sup>	Administrateur	Deputy CEO Orange (HR / Internal Communication)	57	française	2017
G. Pellissier <sup>(1)(5)</sup>	Administrateur	Deputy CEO Orange /Europe and Group operations	56	française	2015
M. De Rouck <sup>(3)</sup>	Administrateur indépendant	Head of Fraud protection Office BNP Paribas	58	belge	2017
Leadership and Management Advisory Services (LMAS) <sup>(3)(6)</sup>	Administrateur indépendant	Administrateur de sociétés	NA	belge	2017

(1) Administrateurs représentant l'actionnaire majoritaire (Atlas Services Belgium S.A.).

(2) Administrateur chargé de la gestion journalière depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

(3) Les administrateurs indépendants ont signé une déclaration indiquant qu'ils respectent les critères d'indépendance mentionnés dans le Code des sociétés.

(4) La société Société de Conseil en Gestion et Stratégie d'Entreprises (SOGESTRA) est représentée par Madame Nadine Lemaître-Rozenzweig.

(5) Monsieur Gervais Pellissier a été coopté le 1<sup>er</sup> septembre 2014 suite à la démission de Monsieur Benoit Scheen. Sa nomination définitive sera proposée lors de l'Assemblée Générale de 2015.

(6) La société Leadership and Management Advisory Services (LMAS) est représentée par Monsieur Grégoire Dallemagne.

Il est prévu que le Conseil d'Administration se réunisse au moins quatre fois par an. En 2014, le Conseil d'Administration a, en particulier, discuté des sujets suivants:

- > la stratégie et la structure de la société;
- > le budget et le financement de la société;
- > la situation opérationnelle et financière;
- > le suivi des projets stratégiques (en ce compris la mutualisation et l'externalisation de certaines activités);
- > le fonctionnement et les conclusions des comités instaurés par le Conseil d'Administration;
- > l'évolution du cadre réglementaire;
- > la gestion des canaux de distribution;

- > la fusion par absorption de Mobistar Enterprise Services S.A.;
- > la marque et la communication;
- > les licences réseau et prescriptions relatives au spectre de fréquences.

La direction de la société fournit systématiquement aux administrateurs, avant chaque réunion, un dossier avec toutes les informations nécessaires en vue de la délibération sur les sujets à l'ordre du jour (dont les principaux sont énumérés ci-dessus).

Les statuts prévoient que les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix émises.

#### Présence des administrateurs aux réunions du Conseil d'Administration en 2014:

Membres du Conseil d'Administration	Qualité	20.02	26.02	14.03	21.03	23.04	07.05	03.06	23.07	31.07	15.09	17.10	12.12
J. Steyaert	Président	P	P	P	P	P	P	P	P	R	P	P	P
B. Bourgoïn	Administrateur	P	P	P	P	P	R	NA	NA	NA	NA	NA	NA
WSB (A. Cardoso)	Administrateur	P	P	P	R	P	R	NA	NA	NA	NA	NA	NA
E. Dekeuleneer	Administrateur indépendant	P	P	P	P	P	P	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Conseils Gestion Organisation (Ph. Delaunois)	Administrateur indépendant	P	P	P	P	P	P	NA	NA	NA	NA	NA	NA
B. du Boucher	Administrateur	P	P	P	P	P	P	P	P	R	P	P	P
G. Ries	Administrateur	P	P	P	P	R	P	P	P	R	P	P	P
B. Scheen	Administrateur	P	P	P	P	P	P	P	P	R	NA	NA	NA
J. Deschuyffeleer	Administrateur indépendant	P	P	P	E	P	P	P	P	P	P	P	P
SOGESTRA (N. Lemaître-Rozencweig)	Administrateur indépendant	P	P	P	E	P	P	P	P	R	P	P	P
J. M. Harion	Administrateur	P	P	P	P	P	P	P	P	R	P	P	P
G. André	Administrateur	P	P	P	P	P	P	P	P	R	P	P	P
M. De Rouck	Administrateur indépendant	NA	NA	NA	NA	NA	NA	P	P	P	P	P	P
P. Lambert-de Diesbach	Administrateur	NA	NA	NA	NA	NA	NA	P	P	R	P	R	P
B. Mettling	Administrateur	NA	NA	NA	NA	NA	NA	P	R	R	E	P	P
Leadership and Management Advisory Services (G. Dallemagne)	Administrateur indépendant	NA	NA	NA	NA	NA	NA	P	P	R	P	P	P
G. Pellissier	Administrateur	NA	P	R	P								

P: a participé (en personne ou par téléphone)

E: excusé(e)

R: valablement représenté(e)

NA: non applicable

## CONSEIL D'ADMINISTRATION



Jan Steyaert

Grégoire  
Dallempagne



Geneviève André



Jean Marc  
Harion



P. Lambert-de Diesbach



Nadine Lemaitre-  
Rozencweig



---

Martine De Rouck

Johan Deschuyffeleer

---



---

Bertrand du Boucher



---

Bruno Metting



---

Gervais Pellissier



---

Gérard Ries

# GOVERNANCE

Le Conseil d'Administration a instauré trois comités statutaires (le Comité d'Audit, le Comité de Rémunération et de Nomination et le Comité Stratégique) ainsi qu'un comité extra-statutaire (le Comité de Supervision de Gouvernance).

## Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit était composé de trois administrateurs fin 2014. Au cours de l'année 2014, les mandats de Messieurs Eric Dekeuleneer et Gérard Ries, ainsi que de la société Conseils Gestion Organisation sont arrivés à échéance. Madame Martine De Rouck a été nommée membre du Comité d'Audit lors du Conseil d'Administration du 3 juin 2014. A partir de cette date, le Comité d'Audit était composé de trois administrateurs: Monsieur Bertrand du Boucher, Madame Martine De Rouck et la société Société de Conseil en Gestion et Stratégie d'Entreprises (SOGESTRA, représentée par Madame Nadine Lemaître-Rozencweig), qui en a repris la présidence à la fin du mandat de Monsieur Eric Dekeuleneer.

Le Comité d'Audit a pour mission d'assister le Conseil d'Administration, notamment dans ses responsabilités en matière de suivi du processus d'élaboration de l'information financière de la société, de suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société, de suivi de l'audit interne et de son efficacité, de suivi du contrôle légal des rapports financiers, de l'examen et du suivi de l'indépendance du commissaire, de l'examen des propositions budgétaires présentées par le management et du suivi des relations financières entre la société et ses actionnaires. Le Comité d'Audit s'est réuni six fois en 2014.

### Présence des membres aux réunions du Comité d'Audit en 2014:

Membres du Comité d'Audit	Qualité	25.02	22.04	22.07	16.10	14.11	11.12
E. Dekeuleneer	Président	P	P	NA	NA	NA	NA
SOGESTRA (N. Lemaître-Rozencweig)	Président	P	P	P	P	P	P
Conseils Gestion Organisation (Ph. Delaunois)	Administrateur indépendant	P	P	NA	NA	NA	NA
B. du Boucher	Administrateur	P	P	P	P	P	P
G. Ries	Administrateur	E	E	NA	NA	NA	NA
M. De Rouck	Administrateur indépendant	NA	NA	P	P	P	P

P: a participé (en personne ou par téléphone)

E: excusé(e)

NA: non applicable

Les sujets les plus significatifs débattus au sein du Comité d'Audit en 2014 sont les suivants:

- > l'évaluation annuelle du fonctionnement du comité;
- > les rapports périodiques financiers, budgétaires et d'activité;
- > le contrôle interne, y compris les aspects de qualité;
- > l'audit interne (plan, activités, rapports et conclusions);
- > l'évaluation de l'audit externe et du rapport du commissaire;
- > la gestion des risques (cartographie, risques et événements importants);
- > le rapport annuel concernant la fraude et l'exhaustivité de la facturation;
- > le rapport annuel concernant l'éthique;
- > le rapport annuel concernant les litiges importants.

## Le Comité de Rémunération et de Nomination

Le Comité de Rémunération et de Nomination était composé de cinq administrateurs fin 2014: Messieurs Bruno Mettling (Président), Jan Steyaert et Johan Deschuyffeleer, Madame Martine De Rouck et la société Société de Conseil en Gestion et Stratégie d'Entreprises (SOGESTRA, représentée par Madame Nadine Lemaître-Rozencweig).

Les mandats de la société Conseils Gestion Organisation et de Messieurs Benoit Scheen et Eric Dekeuleneer sont arrivés à échéance au cours de l'année 2014.

Le Comité de Rémunération et de Nomination a notamment pour mission d'assister le Conseil d'Administration dans l'établissement de la rémunération des dirigeants de la société ainsi que dans les propositions de nomination ou de réélection des membres du Conseil d'Administration.

Le Comité de Rémunération et de Nomination s'est réuni cinq fois en 2014 et a, entre autres, examiné la rémunération des membres du Management Exécutif et la politique salariale de la société. Le Comité a revu la composition du Conseil d'Administration et du Management Exécutif et discuté les changements intervenus en 2014.

Le Comité de Rémunération et de Nomination a également rédigé le rapport de rémunération de la société et l'a soumis au Conseil d'Administration.

### Présence des membres aux réunions du Comité de Rémunération et de Nomination en 2014:

Membres du Comité de Rémunération et de Nomination	Qualité	25.02	13.03	30.06	18.07	14.10
B. Scheen	Président	P	P	NA	NA	NA
J. Steyaert	Administrateur	P	P	P	P	P
E. Dekeuleneer	Administrateur indépendant	P	P	NA	NA	NA
SOGESTRA (N. Lemaître-Rozencweig)	Administrateur indépendant	P	P	P	P	P
Conseils Gestion Organisation (Ph. Delaunois)	Administrateur indépendant	P	P	NA	NA	NA
B. Mettling	Président	NA	NA	P	P	P
J. Deschuyffeleer	Administrateur indépendant	NA	NA	P	P	E
M. De Rouck	Administrateur indépendant	NA	NA	P	P	P

P: a participé (en personne ou par téléphone)

E: excusé

NA: non applicable

## Le Comité Stratégique

Le Comité Stratégique a pour mission d'assister le Conseil d'Administration dans la définition et l'évaluation de la stratégie de la société.

Le Comité Stratégique était composé de huit administrateurs fin 2014: Monsieur Johan Deschuyffeleer (Président), la société Leadership and Management Advisory Services (LMAS, représentée par Monsieur Grégoire Dallemagne), Messieurs Jan Steyaert, Gérard Ries, Patrice Lambert-de Diesbach, Bertrand du Boucher et Gervais Pellissier, et Madame Geneviève André.

Les mandats de la société Conseils Gestion Organisation, de Monsieur Benoit Scheen et de Madame Brigitte Bourgoïn sont arrivés à échéance au cours de l'année 2014.

Le Comité Stratégique s'est réuni cinq fois en 2014 et a traité essentiellement des sujets suivants:

- > les résultats de la société;
- > le développement et les perspectives de la société;
- > l'externalisation de certaines activités IT;
- > la convergence et les nouvelles technologies;
- > les nouveaux investissements;
- > la stratégie en matière de lignes fixes, de câble, de distribution et de gestion du réseau;
- > les tendances du marché et le positionnement de la société;
- > les litiges importants;
- > le plan stratégique d'Orange Communications Luxembourg S.A.

## Présence des membres aux réunions du Comité Stratégique en 2014:

Membres du Comité Stratégique	Qualité	30.01	04.04	27.06	26.09	14.11
Conseils Gestion Organisation (Ph. Delaunois)	Président	P	P	NA	NA	NA
B. Bourgoïn	Administrateur	P	E	NA	NA	NA
J. Steyaert	Administrateur	P	P	P	P	P
B. du Boucher	Administrateur	P	P	E	P	P
G. Ries	Administrateur	P	E	P	P	P
B. Scheen	Administrateur	P	P	P	NA	NA
J. Deschuyffeleer	Président	P	P	P	P	P
G. André	Administrateur	P	P	P	P	P
Leadership and Management Advisory Services (G.Dallemagne)	Administrateur indépendant	NA	NA	P	P	P
G.Pellissier	Administrateur	NA	NA	NA	E	E
P. Lambert-de Diesbach	Administrateur	NA	NA	NA	P	P

P: a participé (en personne ou par téléphone)

E: excusé(e)

NA: non applicable

## Le Comité de Supervision de Gouvernance

Le Comité de Supervision de Gouvernance est un comité ad hoc qui a été instauré le 14 décembre 2004, après la publication du (premier) Code de gouvernance d'entreprise, afin de suivre les évolutions en matière de gouvernance d'entreprise et d'assurer sa mise en œuvre au sein de la société.

Le Comité de Supervision de Gouvernance était composé de trois administrateurs fin 2014: Monsieur Jan Steyaert, Madame Geneviève André et la société Société de Conseil en Gestion et Stratégie d'Entreprises (SOGESTRA, représentée par Madame Nadine Lemaître-Rozencweig).

Les mandats de Monsieur Eric Dekeuleneer et des sociétés Wirefree Services Belgium (WSB) et Conseils Gestion Organisation sont arrivés à échéance au cours de l'année 2014.

Le Comité de Supervision de Gouvernance s'est réuni deux fois en 2014.

Les sujets traités en 2014 portaient, entre autres, sur les évolutions en matière de gouvernance, l'évaluation des comités, ainsi que le suivi de la dématérialisation des actions de la société.

### Présence des membres aux réunions du Comité de Supervision de Gouvernance en 2014:

Membres du Comité de Supervision de Gouvernance	Qualité	26.02	23.07
E. Dekeuleneer	Président	P	NA
WSB (A. Cardoso)	Administrateur	P	NA
J. Steyaert	Administrateur	P	P
Conseils Gestion Organisation (Ph. Delaunois)	Administrateur indépendant	P	NA
G. André	Administrateur	P	P
SOGESTRA (N. Lemaître-Rozencweig)	Président	NA	P

P: a participé (en personne ou par téléphone)  
NA: non applicable

## 5. Efforts entrepris afin d'assurer qu'au moins un tiers des membres soit de sexe opposé

Lors du remplacement des administrateurs, un effort particulier est fourni afin d'assurer la nomination d'un candidat féminin.

Le Conseil d'Administration compte actuellement trois membres féminins sur un total de 12. Ces efforts se poursuivront lors de nominations futures afin d'atteindre le quota souhaité (un tiers d'administrateurs féminins) dès que possible. Mobistar met tout en œuvre pour atteindre cet objectif bien avant la date butoir légalement imposée (2019).

## 6. Composition et fonctionnement du Management Exécutif

Monsieur Jean Marc Harion exerce la fonction de CEO depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

Lors de sa réunion du 24 juillet 2003, le Conseil d'Administration a décidé de ne pas faire usage de la possibilité légale et statutaire de déléguer certaines compétences à un comité de direction.

Afin d'assister le CEO dans ses responsabilités en matière de gestion journalière, un comité (« Management Exécutif ») se réunit en principe chaque semaine. A l'exception du CEO, chaque membre du Management Exécutif est à la tête d'un département de l'organisation.

Le Management Exécutif est composé comme suit:

- > Jean Marc Harion (Chief Executive Officer)
- > Stéphane Beauduin (Chief Enterprise and Wholesales Officer)
- > Paul-Marie Dessart (Secretary General)
- > Ludovic Pech (Chief Financial Officer)
- > Anne Cambier (Chief People Officer)
- > Cristina Zanchi (Chief Consumer Officer)
- > Alain Ovnyn (Chief Customer Service Officer)
- > Erick Cuvelier (Chief Information Officer)
- > Sven Bols (Chief Sales & Distribution Officer)
- > Gabriel Flichy (Chief Network Officer)
- > Jérémie Dutray (Chief Operating Officer) depuis le 7 juillet 2014
- > Werner De Laet (Chief Executive Officer d'Orange Communications Luxembourg S.A.)



Jean Marc Harion



Gabriel Flichy



Stéphane Beauduin



Alain Ovnyn



Anne Cambier



Jérémie Dutray



Erick Cuvelier



Sven Bols



Ludovic Pech



Cristina Zanchi



Paul-Marie Dessart

## 7. Relations contractuelles avec les administrateurs, les managers et les sociétés du Groupe

La conclusion de tout contrat ou de toute transaction entre un administrateur ou un membre du Management Exécutif et la société est soumise à l'accord préalable du Conseil d'Administration après information et consultation du Comité d'Audit à ce sujet. Pareils contrats ou transactions doivent être conclus à des conditions commerciales conformes aux conditions de marché en vigueur. L'approbation préalable du Conseil d'Administration est exigée et ce, même si les articles 523 et 524 du Code des sociétés ne sont pas applicables à la transaction ou au contrat envisagé. Toutefois, les services qui sont fournis par la société dans le cadre général de ses activités et à des conditions de marché normales (c.-à-d. une relation «client» normale) ne sont pas soumis à pareille approbation préalable.

Il existe, entre différentes sociétés du groupe Orange et la société, des conventions et/ou des facturations relatives à des prestations par des membres du personnel et/ou la fourniture de services ou de biens. Ces conventions et facturations sont revues par le Comité d'Audit de la société.

## 8. Procédure d'évaluation du Conseil d'Administration, des comités et de chaque administrateur

Le Conseil d'Administration est tenu d'effectuer une évaluation périodique de sa propre efficacité ainsi qu'une évaluation périodique des différents comités.

À cet égard, au moins tous les deux ou trois ans et sous la supervision de son Président, le Conseil d'Administration doit revoir la taille, la composition et les performances du Conseil d'Administration et des divers comités. Cette évaluation poursuit quatre objectifs:

- > évaluer le fonctionnement;
- > contrôler que les questions importantes sont préparées et discutées de manière approfondie;
- > évaluer la contribution réelle de chaque administrateur aux travaux du Conseil d'Administration et des comités, par sa présence aux réunions du Conseil d'Administration et/ou des comités et son implication constructive dans les discussions et la prise de décisions;
- > comparer la composition actuelle du Conseil d'Administration et des comités avec la composition souhaitée.

Dans le but de rendre une évaluation individuelle périodique possible, les administrateurs sont tenus d'apporter leur entière assistance au Président du Conseil d'Administration, au Comité de Rémunération et de Nomination et à toute autre personne, qu'elle soit interne ou externe à la société, chargée de l'évaluation des administrateurs. Le Président du Conseil d'Administration et l'exercice de ses fonctions au sein du Conseil d'Administration sont également soigneusement évalués.

Les administrateurs non exécutifs sont tenus d'évaluer annuellement leur interaction avec le Management Exécutif et, si nécessaire, de faire des propositions au Président du Conseil d'Administration en vue d'améliorations.

Le Comité d'Audit a été évalué en février 2015. Les résultats de cette évaluation n'indiquent pas de dysfonctionnement ou de manque de compétence notoire au sein du Comité d'Audit.

Il est renvoyé au Titre II, 1.3 et 2.1 de la Charte de gouvernance d'entreprise pour plus d'informations.

## 9. Information en matière de rémunération liée aux actions

En 2014, aucune rémunération n'a été octroyée sous la forme d'actions, d'options ou d'autres droits d'acquérir des actions de la société. De même, aucune proposition à ce sujet ne sera soumise à l'Assemblée Générale annuelle de 2015.

Courant 2014, la société n'a pas été informée d'une quelconque transaction sur actions de la société de la part d'un membre du Management Exécutif ou de la part d'un membre du Conseil d'Administration.

## 10. Rapport de rémunération

### Politique de rémunération de Mobistar

Mobistar mène une politique de rémunération axée sur la performance, ayant pour but de motiver les collaborateurs à atteindre les objectifs de la société, tout en encourageant la performance individuelle. La politique de rémunération s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de rémunération plus globale incluant l'engagement des collaborateurs dans l'élaboration et l'exécution de la stratégie de la société, le bien-être et l'équilibre vie familiale et vie privée, la culture et les valeurs de la société ainsi que des opportunités d'évolution de carrière au sein de la société.

Cette politique de rémunération est réévaluée en permanence par rapport aux marchés, aux enjeux collectifs et aux objectifs de Mobistar afin de motiver ses collaborateurs, de promouvoir l'engagement personnel au projet de la société, et de présenter une rémunération attractive sur le marché

de l'emploi. Pour ce faire, Mobistar travaille en collaboration avec différentes universités afin de développer les meilleurs outils: classification de fonctions, éléments composants la rémunération et niveaux de rémunération pour chaque type de fonction. Les enquêtes salariales utilisées sont choisies en fonction du secteur, de la taille des entreprises et des enjeux stratégiques.

Outre la politique de rémunération axée sur la performance pour l'entièreté de ses collaborateurs, Mobistar a également pour ambition de rémunérer les membres du Management Exécutif par rapport à la performance de la société à court terme et l'atteinte des ambitions stratégiques de la société à long terme. Tous les membres du Management Exécutif ont le statut d'employé.

En 2014, Mobistar a initié une révision de la structure de rémunération des membres du Management Exécutif, dans le but d'axer la rémunération davantage vers une politique de croissance long terme, en ligne avec sa stratégie. Cet effort, initié en 2014 pour une période de 2 ans, sera poursuivi en 2015 pour une période de 3 ans, dans une volonté d'établir structurellement un rééquilibrage des objectifs court terme et long terme.

## Structure de la rémunération des membres du Management Exécutif

La rémunération des membres du Management Exécutif est constituée des éléments suivants:

1. Rémunération annuelle de base
2. Rémunération variable, axée sur la performance court et long terme et encourageant l'atteinte des résultats de la société
  - a. Rémunération variable court terme appelée «bonus de performance»
  - b. Bonus stratégique (pour le Chief Executive Officer)
  - c. Rémunération variable long terme, appelée «Bonus long terme 2014-2015»

L'Assemblée Générale de mai 2011 a décidé de faire application de l'exception prévue à l'article 520ter du Code des sociétés (combinée avec l'article 525) pour tenir compte du contexte concurrentiel et en constante évolution propre au secteur des télécommunications.

3. Autres éléments de rémunération
  - a. Assurance groupe à 4 volets: vie – décès – invalidité et exonération de primes
  - b. Assurance hospitalisation
  - c. Plan de participation aux bénéfices
  - d. Mise à disposition d'un véhicule
  - e. Chèques-repas et éco-chèques
  - f. Frais de logement du Chief Executive Officer et de certains membres du Management Exécutif

## Composantes de la rémunération des membres du Management Exécutif

Les politiques salariales concernant le Management Exécutif sont évaluées et discutées en Comité de Rémunération et de Nomination qui soumet ses propositions pour approbation au Conseil d'Administration.

### 1. La rémunération annuelle de base

Le salaire annuel de base est destiné à rémunérer la nature et l'étendue des responsabilités individuelles.

Il est basé sur des enquêtes salariales externes tout en veillant à respecter l'équité interne au sein de la société.

### 2. La rémunération variable

#### 2.a. Le bonus de performance

La rémunération variable court terme est un élément clé dans la politique de rémunération de la société. Basé sur des enquêtes salariales, le niveau de la rémunération variable contractuelle cible se situe entre 35 % et 50 % du salaire annuel de base dépendant du type de fonction. Cette rémunération variable comporte un volet encourageant la motivation de la performance individuelle et un volet visant l'atteinte des objectifs de la société:

- Une partie individuelle est basée sur l'évaluation d'objectifs pertinents et neutres. Une part significative est basée sur la qualité de management ainsi que sur l'implication personnelle dans la réalisation des objectifs de la société. La définition des objectifs liés à la partie variable individuelle est établie semestriellement. La performance individuelle du Chief Executive Officer est déterminée par le Comité de Rémunération et de Nomination; la performance individuelle des autres membres du Management Exécutif est proposée par le Chief Executive Officer au Comité de Rémunération et de Nomination. Le Comité de Rémunération et de Nomination décide d'accepter les propositions ou les rejette le cas échéant.
- La partie collective est basée pour l'année 2014 sur les indicateurs financiers et sur la satisfaction du client, reflétant ainsi l'ambition stratégique de la société de positionner le client au cœur de son activité:
  - Le chiffre d'affaires consolidé de la téléphonie (mobile et non mobile)
  - L'EBITDA retraité (Earnings before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization)
  - Le «Net Promotor Score» du client (Pourcentage de clients qui sont promoteurs – pourcentage de clients qui sont détracteurs)
 Les objectifs liés à la partie variable collective sont définis pour l'année, répartis pas semestre sur base des objectifs de la société et validés par le Comité de Rémunération et de Nomination.

Le bonus de performance est octroyé en cash ou en options sur actions non liées à la société.

Le résultat de la partie collective et individuelle est soumis pour contrôle chaque semestre au Comité de Rémunération et de Nomination avant l'octroi.

En cas de non atteinte des objectifs financiers, le résultat de la partie collective peut être ramené à 0 %. En cas d'insuffisance de performance personnelle, la part financière individuelle peut être également réduite voire annulée.

Les résultats du premier semestre sont évalués en juillet de l'année en cours; les résultats du second semestre sont évalués en février de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Les membres du Management Exécutif rejoignant ou quittant la société en cours de semestre ont un bonus de performance calculé au prorata temporis.

## 2.b. Le bonus stratégique

Le Chief Executive Officer bénéficie d'un bonus stratégique contractuel. Ce bonus stratégique est basé sur des indicateurs de performance opérationnels clés dans l'atteinte des ambitions stratégiques de la société:

- > l'EBITDA retraité
- > le Net Promotor Score du client
- > l'ARPU facturé
- > les coûts indirects

Les objectifs sont définis pour l'année sur base des objectifs de la société et validés par le Comité de Rémunération et de Nomination. Ces résultats sont évalués par le Comité de Rémunération et de Nomination en février suivant la clôture de l'exercice.

## 2.c. Le bonus long terme 2014-2015

Le bonus long terme 2014-2015 est un bonus permettant d'évaluer la transformation de la société sur une période de deux ans dans le but d'axer la rémunération davantage vers une politique de croissance long terme et d'encourager la réalisation de la stratégie de la société. Ce plan long terme représente 20 % de la rémunération annuelle de base. Il est établi sur base d'une tendance du marché à évoluer vers un rééquilibrage des bonus court terme et long terme de la société.

Ce bonus long terme est basé:

- > en partie sur les mêmes indicateurs que le bonus stratégique du Chief Executive Officer pour l'exercice 2014;
- > en partie sur des indicateurs d'EBITDA retraité cumulé sur la période 2014-2015 et de croissance du chiffre d'affaires de la téléphonie (mobile et non mobile) généré en fin de période 2014-2015.

L'évaluation de ce plan long terme sera faite pour 25 % en 2015 et 75 % en 2016.

L'octroi du bonus long terme est conditionnel à la présence en mars 2015 et à la présence en mars 2016 (pour le solde). Ce plan est octroyé en cash ou sous forme d'options sur actions non liées à la société. Dans le cas d'un paiement sous forme d'options, ces options sont bloquées pendant un an.

Les membres du Management Exécutif qui ont rejoint la société durant la période 2014-2015 ne participent pas à ce bonus long terme.

Le Chief Executive Officer ne bénéficie pas de ce bonus long terme.

## 3. Autres éléments de rémunération

### 3.a. Assurance groupe – plan de pension complémentaire

Le plan de pension complémentaire est un plan à contributions définies. La réserve acquise est constituée de contributions patronales et personnelles.

### 3.c. Plan de participation aux bénéfices

Un plan de participation aux bénéfices a été conclu au travers d'une Convention Collective de Travail, conformément à la loi du 22 mai 2001, pour partager 1 % du bénéfice net consolidé sous certaines conditions aux membres du personnel y compris les membres du Management Exécutif. Dans le cas où les conditions d'octroi sont atteintes, le montant attribué à chaque employé, en ce inclus les membres du Management Exécutif, est identique quel que soit le niveau de fonction qu'il exerce.

En 2014, l'Assemblée Générale a validé l'octroi d'un plan de participation aux bénéfices.

## La rémunération détaillée des membres du Management Exécutif

En 2014, le Management Exécutif a vu sa rémunération globalement stable (moyennant l'index) par rapport à 2013. Les principales variations résultent de:

1. la rémunération variable court terme fortement impactée par les résultats 2013; en effet, le montant mentionné couvre le deuxième semestre 2013 et le premier semestre 2014 en raison d'un décalage dans le temps.
2. la rémunération variable long terme, laquelle n'impacte pas la rémunération en 2014, contrairement à 2013. Le bonus long terme 2014-2015 affectera la rémunération du Management Exécutif en 2015 et 2016.

En 2014, différents remaniements ont été initiés au sein du Management Exécutif pour capitaliser sur les résultats engendrés en 2014, simplifier l'organisation et la préparer pour les années 2015-2016. Ces évolutions auront un impact en 2015. Un membre du Management Exécutif a été mis en préavis au courant de 2014. Un autre membre du Management Exécutif a été informé en décembre 2014 de la disparition de son poste, et en conséquence de la suppression de son contrat avec Mobistar au cours du premier semestre 2015. Ces départs résultent de l'évolution de l'organisation et de la séniorité de ces personnes dans la société.

(en €)	2014	2013
<b>CEO</b>		
Rémunération de base brute	319.410	319.077
Rémunération variable brute en cash et/ou en options (à court terme)	205.450	213.011
Rémunération variable brute en cash et/ou en options (à long terme)		
Autres composantes de la rémunération (contributions patronales au plan de pension exclues)	63.597	42.580
• assurances risques	16.772	9.356
• autres composantes	46.825	33.224
Contributions patronales à l'assurance pension	65.219	64.547
<b>Total</b>	<b>653.676</b>	<b>639.214</b>
<b>MANAGEMENT EXÉCUTIF ( À L'EXCEPTION DU CEO)</b>		
Rémunération de base brute	2.029.022	2.008.687
Rémunération variable brute en cash et/ou en options (à court terme)	932.364	1.077.196
Rémunération variable brute en cash et/ou en options (à long terme)		1.105.010
Autres composantes de la rémunération (contributions patronales au plan de pension exclues)	276.691	242.982
• assurances risques	62.195	53.395
• autres composantes	214.496	189.587
Contributions patronales à l'assurance pension	386.634	350.353
<b>Total</b>	<b>3.624.711</b>	<b>4.784.228</b>
<b>Total Global</b>	<b>4.278.387</b>	<b>5.423.442</b>

# GOVERNANCE

Un préavis de 15 mois et 7 semaines a été notifié au Chief People Officer au courant de 2014. Il lui a été accordé une indemnité complémentaire aux allocations de chômage d'un montant total de 68.175 euros. Une indemnité de sortie correspondant à 13 mois et 9 semaines a été provisionnée pour le Chief Sales & Distribution Officer fin de l'année 2014, et une indemnité de non concurrence à hauteur de 2 mois et 4 semaines de salaire de rémunération a été octroyée au Chief Sales & Distribution Officer et seront payées à la date de sortie du Chief Sales & Distribution Officer, convenue avant le 30 juin 2015.

Tous les montants rapportés le sont sur base d'un montant brut, à l'exclusion de la sécurité sociale de l'employeur et de toute taxe due par l'employeur, notamment sur les primes d'assurances.

La rémunération variable prise en considération est la rémunération variable effectivement payée sur la période concernée ou, dans le cas d'options sur actions non liées à la société, les options effectivement octroyées pendant la période concernée. La formule «Black & Scholes» est utilisée pour la valorisation des options.

Le Management Exécutif de 2014 (à l'exception du CEO) est constitué de 10 membres (9,3 équivalents temps plein). Il était constitué de 9,8 équivalents temps plein en 2013. Les membres du Management Exécutif qui n'ont pas été en service toute l'année sont pris en compte prorata temporis.

Aucune action, option ou aucun autre droit d'acquérir des actions de la société n'a été accordé, exercé ou n'est venu à échéance en 2014.

## Politique de rémunération des administrateurs

Pour l'année 2014, les administrateurs indépendants recevront une rémunération annuelle forfaitaire de 33.000 euros ainsi qu'une rémunération additionnelle de 2.200 euros par réunion

d'un comité statutaire ou ad hoc à laquelle ils ont participé. Cette rémunération sera payée (prorata temporis si nécessaire) après l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes annuels de l'année sous revue.

Il s'agit des administrateurs suivants:

- > Eric Dekeuleneer
- > Conseils Gestion Organisation (représentée par Monsieur Philippe Delaunois)
- > SOGESTRA (représentée par Madame Nadine Lemaître-Rozencweig)
- > Johan Deschuyffeleer
- > Martine De Rouck
- > Leadership and Management Advisory Services (LMAS, représentée par Monsieur Grégoire Dallemagne)

Le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Jan Steyaert, recevra pour l'année 2014 une rémunération annuelle forfaitaire de 66.000 euros ainsi qu'une rémunération additionnelle de 2.200 euros par réunion d'un comité du conseil dont il est membre. Cette rémunération sera payée (prorata temporis si nécessaire) après l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes annuels de l'année sous revue.

Les administrateurs suivants (appartenant tous au groupe Orange) ont exercé leur mandat gratuitement en 2014:

- > Jean Marc Harion <sup>(1)</sup>
- > Brigitte Bourgoin
- > Bertrand du Boucher
- > Gérard Ries
- > Wirefree Services Belgium (représentée par Monsieur Aldo Cardoso)
- > Geneviève André
- > Benoît Scheen
- > Gervais Pellissier
- > Bruno Mettling
- > Patrice Lambert-de Diesbach

## Rémunération détaillée des administrateurs (en €)

Administrateurs	Rémunération de base (pro rata)	Comité d'Audit	Comité de Rémunération et de Nomination	Comité Stratégique	Comité de Supervision de Gouvernance	Comité Art. 524 Code des Sociétés	TOTAL
J. Steyaert	66.000	NA	11.000	11.000	4.400	NA	92.400
Conseils Gestion Organisation (Ph. Delaunois )	13.750	4.400	4.400	4.400	2.200	2.200	31.350
E. Dekeuleneer	13.750	4.400	4.400	NA	2.200	2.200	26.950
SOGESTRA (N. Lemaître-Rozencweig)	33.000	13.200	11.000	NA	2.200	4.400	63.800
J. Deschuyffeleer	33.000	NA	4.400	11.000	NA	8.800	48.400
M. De Rouck	22.000	8.800	6.600	NA	NA	NA	37.400
Leadership and Management Advisory Services (G. Dallemagne)	22.000	NA	NA	6.600	NA	NA	28.600
<b>TOTAL</b>	<b>203.500</b>	<b>30.800</b>	<b>41.800</b>	<b>33.000</b>	<b>11.000</b>	<b>17.600</b>	<b>337.700</b>

(1) Monsieur Jean Marc Harion (CEO) est rémunéré sous son statut d'employé (voir ci-dessus).

## 11. Description des cinq composantes du contrôle interne et systèmes de gestion des risques

### Environnement de contrôle

A travers sa vision, sa mission et ses valeurs, Mobistar définit sa culture d'entreprise et promeut des valeurs d'éthique qui transparaissent dans toutes ses activités. Une charte d'éthique professionnelle existe au niveau de l'entreprise et est complétée par des chartes d'éthique spécifiques. Une section de l'intranet de la société, accessible à tous les employés, est dédiée à l'éthique et à la culture d'entreprise en général. Un rapport annuel est établi et présenté au Comité d'Audit.

La gestion des ressources humaines et la responsabilité sociétale de l'entreprise sont décrites dans la brochure «corporate» du rapport annuel. Le management et le contrôle de la société, tout comme le fonctionnement des organes de gestion, sont détaillés dans la déclaration de gouvernance d'entreprise reprise dans le rapport annuel ainsi que dans les statuts de la société. Cette gouvernance d'entreprise couvre notamment les responsabilités de ces organes, leurs règlements d'ordre intérieur ainsi que les règles principales à respecter dans la gestion de la société.

Par ailleurs, un dispositif de contrôle interne est déployé depuis plusieurs années chez Mobistar et régulièrement revu. Il couvre des aspects tels la gouvernance, les délégations de pouvoirs et de signatures, l'éthique, la fraude, les contrôles sur les données et les outils, les contrôles sur les processus et les informations financières, les politiques de ressources humaines, etc. Ce dispositif de contrôle interne participe à la conformité aux exigences Sarbanes-Oxley requises au niveau du groupe Orange.

### Processus de gestion des risques

La société a formalisé une charte de gestion des risques. La «Mobistar Risk Management Charter» a été validée par l'ensemble du Comité Exécutif et approuvée par le Comité d'Audit. En substance, ce document développe le cadre et le processus de gestion des risques, ainsi que l'organisation et les responsabilités y afférentes. Les «Area Risk Managers», qui sont des acteurs-clés dans les différents départements, sont responsables de l'identification, l'analyse, l'évaluation et le traitement des risques par domaine. Une couche «Corporate» est chargée, à l'échelle de l'entreprise, du design et du monitoring du cadre, du déploiement d'outils et de techniques communs, de la communication ainsi que de la cartographie des risques d'entreprise. La remontée de l'information relative à la gestion des risques s'effectue par le biais du «Risk Management Committee», dans lequel siègent des membres du Comité Exécutif. Par ailleurs, cette remontée se fait également vers le Comité d'Audit.

### Activités de contrôle

Mobistar est certifiée ISO 9001. L'ensemble de ses processus majeurs et les contrôles qu'ils englobent sont formalisés et publiés sur l'intranet de la société. De par son appartenance au groupe Orange, la gouvernance et le reporting financier de Mobistar sont soumis à la réglementation américaine Sarbanes-Oxley. Les activités de contrôle sont effectuées en première ligne par les responsables fonctionnels ou opérationnels sous la supervision de leur ligne hiérarchique. De plus, le cadre Sarbanes-Oxley est appliqué pour documenter le contrôle financier interne des activités dont l'impact financier est le plus important. L'ensemble de la documentation, y compris les matrices de ségrégation des tâches, est régulièrement revu et dûment actualisé. Des fonctions spécifiques d'assurance (c-à-d. «Fraud & Revenue Assurance»), de «compliance» et d'audit (c-à-d. «Internal Audit») sont également en place et le contrôle de gestion couvre non seulement les aspects budgétaires, mais aussi des indicateurs-clés de performance. En effet, afin d'assurer une planification et un suivi financiers adéquats, une procédure de planification financière décrivant la planification, la quantification, la mise en œuvre et l'examen du budget en ligne avec les prévisions périodiques fait l'objet d'un suivi minutieux. Ce processus se compose des 6 étapes suivantes:

- > **1. Instructions budgétaires:** elles traduisent sur le plan opérationnel les grandes lignes stratégiques en budgets et objectifs pour l'année à venir.
- > **2. Plan opérationnel de quantification:** il traduit les plans opérationnels (budgets, chiffre d'affaires, temps d'exécution) en un programme directeur.
- > **3. Validation du budget:** validation du budget directeur par le Management Exécutif et les actionnaires.
- > **4. Mise en œuvre et communication du budget:** communication du budget validé aux différents départements et unités opérationnelles.
- > **5. Révision du budget:** passage en revue des hypothèses et des perspectives utilisées lors de l'élaboration du budget (dans une perspective charges et produits) et définition d'objectifs pour surperformer le budget.
- > **6. Communication des prévisions aux actionnaires:** communication semestrielle aux actionnaires des produits et charges effectifs, de même que des prévisions.

Le Comité d'Audit veille au suivi et au contrôle du processus d'élaboration de l'information financière communiquée par la société et des méthodes de reporting.

A cet effet, le Comité d'Audit discute de l'ensemble des informations financières avec le Management Exécutif et le commissaire et contrôle, le cas échéant, certains points spécifiques relatifs à cette information.

# GOVERNANCE

Au moins une fois par an, le Comité d'Audit examine avec le Management Exécutif l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques mis en place par le Management Exécutif. Il doit s'assurer que les principaux risques sont correctement identifiés, gérés et communiqués conformément au cadre référentiel approuvé par le Conseil d'Administration. Le Comité d'Audit et son président contrôlent l'efficacité de la couverture des risques et de la gestion des risques, la qualité du contrôle interne, le respect des normes et des audits et le suivi des éventuelles mesures correctrices.

Il est renvoyé à l'Annexe III, Titre III de la Charte de gouvernance d'entreprise pour une information plus détaillée quant à ces procédures et contrôles.

## Information et communication

La société maintient envers ses employés une communication transparente, conforme à ses valeurs et basée sur un dispositif multiple intégrant notamment son intranet et les présentations périodiques du Management Exécutif à différents niveaux.

Un traitement électronique avancé des données et des processus de contrôle (comme décrit au point «Activités de contrôle» ci-dessus) permettent la circulation d'une information fiable, en temps et en heure, en particulier pour la production du reporting financier. Le «Mobistar Advanced Reporting System» donne, via l'intranet, un accès personnalisé aux données opérationnelles et de gestion pertinentes.

Le système de remontée de l'information relative aux risques est décrit au point «Processus de gestion des risques» ci-dessus.

Dans le cadre de la promotion de valeurs éthiques, un système d'alerte professionnelle permet une remontée d'information confidentielle destinée à renforcer l'environnement de contrôle. Par ailleurs, les communications et remontées d'information vis-à-vis du Groupe voient leur conformité aux règles de gouvernance contrôlée par une procédure spécifique et vérifiée par le Comité d'Audit.

Mobistar vise l'ouverture et la transparence dans sa communication avec le public, les clients, les employés et les autres parties prenantes. L'entreprise publie des rapports financiers trimestriels détaillés, livrant un ensemble complet d'indicateurs-clés de performance et des états financiers par secteur d'activité, accompagnés d'une ventilation des coûts directs et indirects. Ces résultats sont communiqués quatre fois par an à la presse et à la communauté des investisseurs et analystes au cours de réunions spécifiques (conférences téléphoniques/webcasts/réunions physiques). Toute l'information publiée est accessible à chacun et est consultable sur le site internet de la société (<http://corporate.mobistar.be>) avant les réunions. Les efforts du département Relations Investisseurs de Mobistar ont été récompensés par Extel WeConvene, qui lui a décerné le prix IR 2014 pour la Belgique, dans la catégorie «Best Corporate on IR» Small & Mid Caps.

## Pilotage

Comme indiqué au point «Processus de gestion des risques» ci-dessus, outre les activités de contrôle de première ligne, des fonctions spécifiques d'assurance, de «compliance» et d'audit sont en place en vue d'assurer une évaluation permanente du système de contrôle interne. La séparation des tâches reçoit une attention particulière, notamment dans le cadre du respect des dispositions Sarbanes-Oxley.

Un département «Audit Interne» est organisé de manière à assurer l'exercice de ses fonctions de façon indépendante et impartiale. A cette fin, la charte d'audit interne de Mobistar établit de manière formelle que le département «Audit Interne» rapporte de par ses fonctions au Comité d'Audit.

Le Comité d'Audit reçoit les conclusions de tous les audits internes. Il reçoit également des rapports périodiques des fonctions «Fraud & Revenu Assurance», «Risk Management», «Ethics» et «Legal».

## 12. Justification de l'application des règles comptables de continuité

Compte tenu des résultats financiers de Mobistar au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2014, la société n'est pas sous l'application de l'article 96 §1 (6°) du Code des Sociétés relatif à la justification des règles comptables de continuité.

## 13. Application de l'article 524 du Code des Sociétés durant l'exercice 2014

La procédure prescrite à l'article 524 du code des sociétés a été appliquée durant l'exercice 2014.

Cette procédure a été appliquée dans le cadre d'un contrat de services relatif à des prestations de suivi et d'optimisation du réseau de télécommunications effectuées par Orange Pologne, société appartenant au même groupe que Mobistar.

Le Conseil d'Administration du 7 mai 2014 a pris connaissance du rapport des administrateurs indépendants, rédigé avec l'aide d'experts indépendants. Ce rapport, daté du 4 mai 2014, se concluait comme suit :

- *«Le Contrat permet de garantir et d'optimiser la qualité des services actuellement fournis par le GNOC (Global Network Operations Center) de Mobistar. Le Comité considère que cette amélioration de la qualité des services, dont l'importance est considérable pour les activités de Mobistar, répond à un souci justifié. Ce Contrat veille également à améliorer le rapport coût-efficacité de ce service, ce qui est essentiel pour Mobistar.»*
- *Quant à ses modalités financières, la sous-traitance des services relatifs au GNOC au groupe Orange par le biais de l'entité Orange Pologne, s'inscrit dans une logique financière et opérationnelle pour Mobistar.*
- ...  
*Dès lors le Comité conclut que l'opération visée par le Contrat offre pour Mobistar des gains financiers chiffrables et non chiffrables.  
Le Comité est d'avis que, dans sa dernière version (...), le Contrat ne contient pas de préjudice manifestement abusif.*
- *Quant aux éléments du Contrat qui sans constituer des préjudices manifestement abusifs, peuvent malgré tout préjudicier Mobistar, le Comité est d'avis que les points mentionnés dans la section 4.2 du présent rapport peuvent constituer des désavantages pour Mobistar mais qu'ils sont contrebalancés par les bénéfices retirés par Mobistar de l'outsourcing de la gestion de son cœur de réseau à une entité du groupe Orange.»*

Après avoir pris connaissance de ce rapport et en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du 7 mai 2014 consignait en son procès-verbal de réunion les termes suivants:

*«Sur base des conclusions du comité des administrateurs indépendants, assisté par les experts indépendants repris ci-avant et constatant que la procédure de l'article 524 du Code des Sociétés a été correctement suivie, le Conseil approuve la transaction intra-groupe visée et permet la conclusion du contrat avec Orange Pologne et ce pour une durée de trois ans renouvelable, par deux fois, pour une année complète.»*

Dans son rapport spécifique daté du 24 mars 2015, le réviseur d'entreprises Deloitte déclare:

« Conformément aux dispositions de l'article 524 §3 du Code des Sociétés nous avons pris connaissance des documents suivants:

- Le rapport du comité des administrateurs indépendants du 7 mai 2014 établi conformément l'article 524 §2 du Code des Sociétés;
- Le procès-verbal du conseil d'administration du 7 mai 2014.

Nous avons vérifié la fidélité des données figurant dans l'avis du comité des administrateurs indépendants et le procès-verbal du conseil d'administration.

Sur base de notre travail nous n'avons pas connaissance d'éléments qui pourraient indiquer que les données figurant dans le rapport du comité des administrateurs indépendants ou le procès-verbal du conseil d'administration ne sont pas fidèles. »

## 14. Application de l'article 96 §1 (9°) du Code des Sociétés

Conformément à l'article 96 §1 (9°) du Code des Sociétés, la société justifie de l'indépendance et de l'expertise tant en comptabilité qu'en audit d'au moins un des membres du Comité d'Audit comme suit: Madame Martine De Rouck, membre du Comité d'Audit, est administrateur indépendant depuis le 7 mai 2014.

Elle a été élue par l'Assemblée Générale et remplit les critères d'indépendance tels que définis par l'article 524 du Code des Sociétés.

Son expertise dans le domaine de l'audit et de la comptabilité est reconnue tant par sa formation que par les diverses fonctions qu'elle a occupées au cours de sa carrière dans le monde bancaire.

## 15. Informations sur les missions confiées aux commissaires

Durant l'exercice 2014, le commissaire et sociétés liées ont presté des missions pour un montant total de 467.947 euros se répartissant comme suit:

- |   |               |
|---|---------------|
| ➤ mission révisorale                                  | 434.667 euros |
| ➤ autres missions extérieures à la mission révisorale | 33.280 euros  |

# RAPPORT DU COMMISSAIRE

à l'Assemblée Générale sur les états financiers consolidés  
clôturés le 31 décembre 2014

## Aux actionnaires

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre rapport sur les états financiers consolidés, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces états financiers consolidés comprennent la situation financière consolidée clôturée le 31 décembre 2014, l'état du résultat global consolidé, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clôturé à cette date, ainsi que le résumé des principales méthodes comptables et les autres notes explicatives.

## Rapport sur les états financiers consolidés - Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des états financiers consolidés de Mobistar SA (la « société ») et de ses filiales (conjointement le « groupe »), établis en conformité avec les normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards - IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne et les dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Le total de l'actif mentionné dans la situation financière consolidée s'élève à 1.443.909 (000) EUR et le bénéfice consolidé (part du groupe) de l'exercice s'élève à 43.284 (000) EUR.

## Responsabilité du conseil d'administration relative à l'établissement des états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement d'états financiers consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

## Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants repris et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne du groupe relatif à l'établissement d'états financiers consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, et la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous avons obtenu des préposés du groupe et du conseil d'administration les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## Opinion sans réserve

A notre avis, les états financiers consolidés de Mobistar SA donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2014, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clôturé à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

## Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les états financiers consolidés.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons la déclaration complémentaire suivante qui n'est pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les états financiers consolidés:

- Le rapport de gestion sur les états financiers consolidés traite des informations requises par la loi, concorde avec les états financiers consolidés et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.

Diegem, le 24 mars 2015

### **Le commissaire**

**DELOITTE Reviseurs d'Entreprises**

SC s.f.d. SCRL

Représentée par

Rik Neckebroeck et Bernard De Meulemeester

## DÉCLARATION

# DÉCLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES

Nous soussignés Jean Marc Harion, CEO, et Ludovic Pech, CFO, déclarons qu'à notre connaissance:

- a) les états financiers, établis conformément aux normes comptables applicables, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation;
- b) le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.



Jean Marc Harion  
CEO



Ludovic Pech  
CFO



© 2015, Mobistar, tous droits réservés. Mobistar est une marque déposée. Les noms de marques indiqués dans ce magazine sont des marques commerciales ou enregistrées et sont la propriété de leur fabricant respectif. Les caractéristiques et les prix des produits et services peuvent être modifiés sans préavis. Mobistar ne peut en aucun être tenue responsable en cas d'erreur lors de l'impression de ce document. Les produits d'autres fabricants sont cités à titre d'information. Seuls ces fabricants sont responsables pour toute garantie de leurs produits. En aucun cas, Mobistar ne pourra être tenue responsable du service de transmission, du contenu, de la légalité, de l'accessibilité ou de l'utilisation des données lorsque celles-ci sont fournies par des tiers ou par Mobistar.

---

## **Pour plus d'informations**

### **Relations actionnaires et investisseurs**

Siddy Jobe – [ir@mail.mobistar.be](mailto:ir@mail.mobistar.be)

### **Relations presse**

Jean-Pascal Bouillon – [press@mail.mobistar.be](mailto:press@mail.mobistar.be)

### **Editeur responsable**

Paul-Marie Dessart – Secrétaire Général

### **Concept et réalisation**

ChrisCom

### **Photographies**

Jean-Michel Byl

### **Mobistar S.A.**

Avenue du Bourget, 3, BE-1140 Bruxelles – Belgique  
T. +32 2 745 71 11 – [www.mobistar.be](http://www.mobistar.be)

RCB 599 402 – TVA BE 0456 810 810

---

Dit jaarverslag is ook verkrijgbaar in het Nederlands.  
This annual report is also available in English.

---

**Mobistar S.A.**  
Avenue du Bourget 3, BE-1140 Bruxelles - Belgique  
T. +32 2 745 71 11

[corporate.mobistar.be](http://corporate.mobistar.be) • [www.mobistar.be](http://www.mobistar.be) • [business.mobistar.be](http://business.mobistar.be)

Retrouvez-nous sur :

